

Nous avons la confiance des familles canadiennes

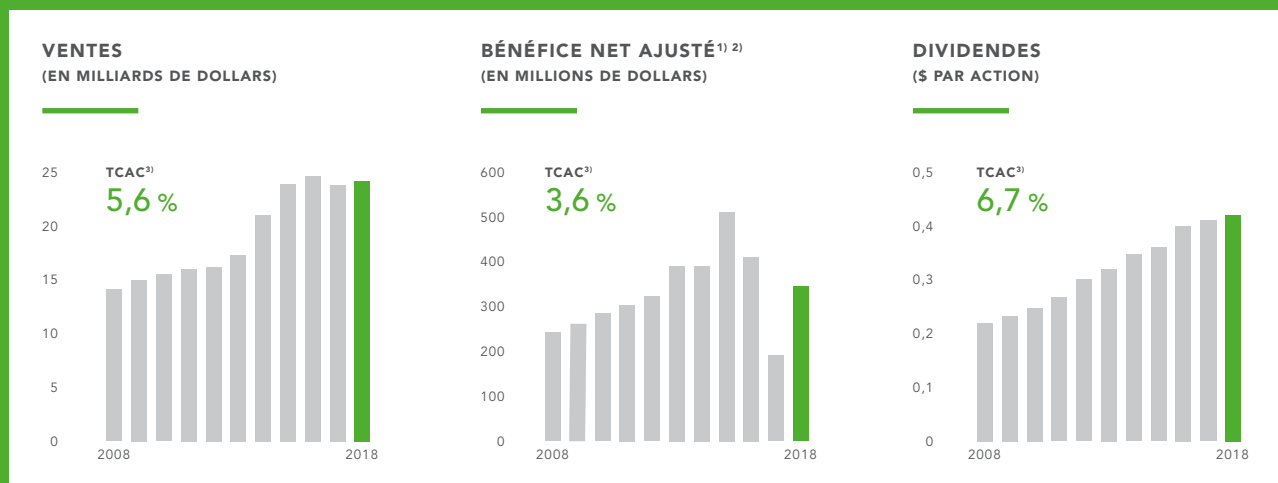


PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Empire Company Limited (TSX : EMP.A) est une société canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes s'établissent à environ 24,2 G\$ et qui comptent pour 8,7 G\$ d'actifs, emploient environ 120 000 personnes.

Faits saillants financiers

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016
Ventes	24 214,6 \$	23 806,2 \$	24 618,8 \$
Bénéfice (perte) d'exploitation	346,5	333,0	(2 418,5)
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	601,7	378,5	713,7
BAIIA ¹⁾	785,7	777,2	(1 944,7)
BAIIA ajusté ¹⁾	1 014,7	796,9	1 161,4
Bénéfice net (perte nette) ²⁾	159,5	158,5	(2 131,0)
par action (après dilution)	0,59	0,58	(7,78)
Bénéfice net ajusté ²⁾	344,3	191,3	410,2
par action (après dilution)	1,27	0,70	1,50
Valeur comptable par action ordinaire ¹⁾	13,62	13,40	13,23
Dividendes par action	0,42	0,41	0,40



1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion.

2) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

3) Taux de croissance annuel composé.

AU SUJET DE LA PAGE COUVERTURE : Cette année, la photo de la page couverture est tirée d'une publicité télévisuelle de Sobeys intitulée « Hit Send on Summer ». On y voit un père et sa fille qui, revenant de Sobeys leurs sacs pleins de victuailles, s'affairent à organiser un repas familial dans la cour arrière de la maison en attendant avec excitation le retour du travail de la mère, qui se joindra à la fête. Cette annonce fait partie de notre campagne « Get More Summer », qui vise à inciter les Canadiens à profiter au maximum de chacun des moments passés en famille.

NOUS AVONS LA CONFIANCE DES FAMILLES CANADIENNES

Depuis 111 ans, nos clients sont au cœur de notre entreprise. Les Canadiens savent qu'ils peuvent nous faire confiance pour ce qui est de la fraîcheur et de la qualité des produits que nous leur offrons pour nourrir leur famille. Nous sommes fiers de figurer au premier rang des épicereries de confiance au Canada.*



*Sondage Léger 2018 sur la réputation des entreprises. Sobeys a été classée comme l'entreprise la plus admirée dans la catégorie des dépanneurs et épiceries ainsi que la chef de file de l'honnêteté et de la transparence.

Message du chef de la direction

« Nous voulons être le meilleur détaillant au Canada, le plus novateur et le plus axé sur la clientèle. Nous voulons être la première destination épicerie des consommateurs. »

— MICHAEL MEDLINE



Le 4 mai de l'an dernier, Empire a amorcé la refonte des principes fondamentaux de la Société grâce à un ambitieux plan de transformation sur trois ans. Michael Medline, président et chef de la direction d'Empire Company Limited et de sa filiale en propriété exclusive Sobeys Inc., parle sans détour de la progression de la transformation amorcée et des plans audacieux de la Société pour reconquérir sa part de marché, épater ses clients et ravir ses actionnaires.

Q. Michael, vous êtes à Empire depuis 18 mois déjà. La Société a-t-elle réalisé les progrès auxquels vous vous attendiez?

Oui, je suis enchanté des progrès que nous avons faits pour métamorphoser notre société. En réalité, nous affichons une légère avance par rapport à nos attentes. Au cours des 18 derniers mois, nous avons stabilisé la Société et trouvé nos repères. Nous avons transformé notre structure, étoffé notre équipe de direction, mis un frein à l'érosion de notre part de marché, stabilisé nos marges et amélioré nos frais généraux, notre bénéfice par action et notre BAIIA. Au-delà des changements fondamentaux, nous avons pris des décisions stratégiques afin de saisir des occasions et de placer les pions pour assurer le succès de la Société. Nous avons annoncé notre décision d'accroître le réseau de

magasins à bas prix dans l'Ouest et avons investi dans un partenariat avec Ocado afin de bâtir la meilleure solution de commerce électronique au Canada.

Q. Vous avez déjà terminé la première année de la transformation sur trois ans, le projet Sunrise. Avez-vous réalisé vos engagements?

La première année du projet Sunrise a été un franc succès. Selon les économies réalisées jusqu'à maintenant, nous sommes bien partis pour retrancher au moins 500 millions de dollars à nos coûts d'ici la fin de l'exercice 2020. Comme prévu, au cours de l'exercice 2018, nous avons atteint 20 % de notre objectif de 500 millions de dollars, la majorité des économies provenant de notre restructuration organisationnelle.

80 %

d'augmentation du bénéfice net ajusté

20 %

d'économies réalisées sur la cible de 500 M\$ d'économies sur trois ans

La restructuration de l'entreprise a été une étape cruciale pour nous. Nous sommes passés d'une structure régionale rigide à un nouveau modèle d'exploitation efficace qui assure une gestion sur une base nationale, mais qui tient également compte des différences entre les régions. La restructuration n'a pas été facile, mais elle était nécessaire. Je suis content de constater une plus grande stabilité au fur et à mesure que l'équipe s'implante dans la nouvelle structure.

Mais ce qui m'enthousiasme vraiment, c'est que notre nouvelle structure nous permettra de nous concentrer sur le chiffre d'affaires et les ventes unitaires, et de reprendre notre part de marché. Le temps est en effet venu de nous attaquer à notre but ultime – les ventes. Auparavant, tous nos efforts étaient consacrés à stabiliser nos activités alors que maintenant nous prenons des décisions stratégiques pour l'avenir et nous mettons en œuvre nos plans de croissance.

Q. Lorsque vous pensez à l'avenir d'Empire et de Sobeys, quelles images avez-vous en tête?

Je pense aux possibilités et à l'avenir de cette société chaque heure du jour, ou presque. Nous n'avons pas dérogé à la vision que nous avons établie il y a un an. Nous voulons être le meilleur détaillant au Canada, le plus novateur et le plus axé sur la clientèle. Nous voulons être la première destination épicerie des consommateurs. De surcroît, nous voulons que nos employés soient fiers de travailler pour une entreprise qui fait la différence dans la vie de ses clients.

Y sommes-nous parvenus? Pas encore, mais nous réalisons des progrès bien réels. Beaucoup de travail nous attend, mais un an après avoir lancé notre stratégie, je suis plus convaincu que jamais que nous avons les bases, la stratégie, les tactiques et, plus important que tout, l'équipe pour concrétiser cette vision.



NOUS VOULONS RÉALISER DES GAINS DANS NOS MAGASINS

Nous sommes déterminés à offrir aux clients une expérience incomparable et à leur offrir les articles qu'ils apprécient le plus.



Nous nous efforçons de ravir nos clients et de consolider leur attachement à notre marque.

MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION

Q. Quelles sont vos priorités stratégiques pour l'exercice 2019?

Nous avons cinq priorités stratégiques pour l'exercice 2019 :

- Tout d'abord, nous devons continuer d'axer nos efforts sur le projet Sunrise. Par cela, je veux dire que nous devons vraiment commencer à utiliser le plein potentiel de notre nouvelle structure au cours de l'exercice 2019 afin de réduire davantage les coûts et de nous préparer à réaliser des ventes et à accroître la marge.
- Deuxièmement, nous continuerons de renforcer notre marque. Nous devons exprimer plus clairement nos convictions afin de consolider le lien émotif avec les consommateurs et ainsi continuer de gagner leur confiance en tant qu'épicerie de choix.
- Troisièmement, nous devons absolument réaliser des gains en magasin. L'expérience client dans nos magasins traditionnels doit être remarquable du début à la fin – pas seulement bonne, mais bien excellente.

Puis, nous devons saisir deux occasions en or pour lesquelles nous avons établi de solides stratégies :

- Notre quatrième priorité consiste donc à élargir notre réseau de magasins à bas prix en ouvrant dans l'Ouest du pays des épicerie de la bannière FreshCo et en convertissant quelque 25 % de nos magasins Safeway et Sobeys, dans un marché mûr pour une gamme de produits à bas prix.
- Enfin, nous nous efforçons de nous hisser au premier rang dans le domaine de l'épicerie en ligne au Canada, grâce à notre entente exclusive avec Ocado qui nous permettra d'offrir à nos clients la meilleure plateforme d'épicerie en ligne du monde.

Q. Que signifie « Réaliser des gains en magasin » pour l'exercice 2019?

Chacune de nos stratégies comporte une panoplie d'activités qui raviront nos clients. Dans ce cas précis, l'une des principales initiatives que nous entreprendrons au cours de l'exercice 2019 sera de passer en revue la totalité de nos catégories de produits afin

Cinq priorités stratégiques

Jeter de nouvelles bases

en menant à bien notre projet Sunrise d'ici la fin de l'exercice 2020

Renforcer la marque

en accroissant l'attachement à nos marques d'enseigne

Réaliser des gains dans nos magasins

en améliorant la gamme de produits et de services offerts dans nos magasins traditionnels

Accroître le nombre de magasins à bas prix

en élargissant le réseau de magasins à bas prix dans l'Ouest canadien et en peaufinant notre modèle FreshCo

Conquérir le secteur du commerce électronique

en lançant la livraison à domicile grâce au partenariat avec Ocado



120 000

membres de l'équipe dans plus de 900 collectivités partout au Canada

de nous assurer de tenir en magasin les articles que les clients veulent réellement. Ensuite, nous devons faire en sorte que les produits recherchés se trouvent sur les tablettes lorsque le client souhaite se les procurer. Nous ne négligeons aucun effort quant aux services offerts aux magasins et nous constatons des améliorations; les consommateurs doivent être certains de trouver chez nous tout ce dont ils ont besoin. Enfin, au cours de l'exercice 2019, nous prévoyons investir davantage pour rénover nos magasins traditionnels.

Q. Vous avez récemment annoncé un remaniement de l'équipe de haute direction. En quoi ces changements favoriseront-ils la Société pour l'avenir?

Les principaux changements de leadership que nous avons effectués ont permis de mieux cibler nos efforts sur nos cinq priorités et les prochaines étapes de notre transformation. Nous avons nommé aux postes clés d'exploitation et de marchandisage de solides leaders et, pour la première fois, nous comptons une équipe de marchandisage vraiment nationale. Nous avons aussi mis en place une équipe de direction à long terme pour le commerce électronique et les magasins à bas prix d'Empire. Cette équipe de direction produira des résultats et solidifiera notre société de façon à lui permettre de réaliser des gains.

Q. Constatez-vous des changements de culture au sein de Sobeys? Quels éléments devez-vous absolument préserver?

La culture de Sobeys est l'un des aspects qui m'ont attiré dans cette belle entreprise. L'histoire de cette société familiale est tellement riche qu'elle fait d'elle une véritable icône canadienne et un milieu de travail rêvé. Notre culture est portée par un engagement d'accorder la priorité à nos clients, de nous aider les uns les autres et de soutenir les collectivités que nous desservons. Je vous assure que ces attributs culturels sont bien

« Notre culture est portée par un engagement d'accorder la priorité à nos clients, de nous aider les uns les autres et de soutenir les collectivités que nous desservons. Je vous assure que ces attributs culturels sont bien ancrés et qu'ils demeureront au cœur de chacune de nos actions. »

ancrés et qu'ils demeureront au cœur de chacune de nos actions. Toutefois, nous devons assurément continuer de développer certains aspects de notre culture afin de solidifier notre entreprise et de réaliser des gains dans l'avenir. Nous devons rendre les dirigeants plus responsables des résultats et favoriser davantage une culture d'innovation.

Q. Finalement, avez-vous quelque chose à ajouter?

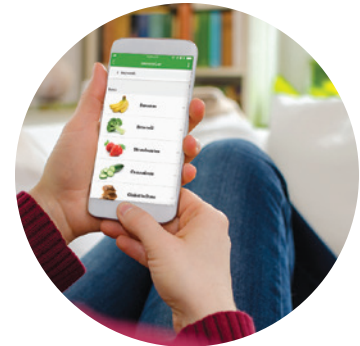
Je ne pourrais clore aucune entrevue au sujet de notre entreprise autrement qu'en remerciant sincèrement nos clients, notre conseil d'administration et mes collègues dans tout le pays. Sobeys s'est construite au fil des cinq dernières générations, collectivité par collectivité. Je remercie nos fidèles clients des quelque 900 collectivités que nous desservons d'un océan à l'autre. Merci à notre conseil de sa solide gouvernance et de son soutien dans le cadre de la transformation de Sobeys; et merci tout spécialement à Jim Dickson, le président de notre conseil, pour son dévouement intarissable envers notre société. Je remercie également mes 120 000 collègues; je suis réellement impressionné et encouragé par la détermination et l'engagement dont a fait preuve l'équipe à l'échelle de l'entreprise afin de créer un nouvel avenir pour notre société. La tâche est colossale, le changement, majeur et l'équipe a fait preuve de vaillance et de détermination.

Sincèrement,

signé « Michael Medline »

MICHAEL MEDLINE
Président et chef de la direction,
Empire Company Limited

Le 27 juin 2018



PLATEFORME DE COMMERCE EN LIGNE

Notre offre commerciale en ligne de renommée mondiale redéfinira la notion de commodité pour les clients des épiceries.



Nous misons sur le succès de notre modèle de magasins à bas prix pour étendre la bannière FreshCo dans l'Ouest canadien.

Message du président du conseil

« Tout au long du processus de transformation de l'entreprise, le conseil continuera de travailler de concert avec la haute direction à chaque étape en prodiguant recommandations et supervision. »

— JAMES M. DICKSON



L'exercice 2018 a été pour Empire Company Limited une année d'effervescence et de transformation. Au cours de son premier exercice complet dans ses fonctions de président et chef de la direction, Michael Medline, avec le soutien de son équipe, a fait croître les ventes et a réduit les dépenses tout en améliorant grandement les marges d'exploitation, la rentabilité et le résultat par action.

Fait remarquable, ces améliorations ont été réalisées dans un contexte de changement important, Sobeys ayant remanié sa structure opérationnelle régionale complexe dans l'optique de mettre en place une structure nationale organisée par fonctions plus efficace. Au cours de l'exercice 2018, la majorité des employés du siège social de Sobeys se sont vu confier de nouveaux postes ou de nouvelles responsabilités. En outre, notre équipe a mis en place d'importantes initiatives stratégiques telles que l'expansion dans l'Ouest de la bannière FreshCo et la conclusion d'une entente exclusive entre Sobeys et Ocado, qui permettra de lancer au Canada la meilleure plateforme d'épicerie en ligne intégrée du monde. L'équipe de direction est maintenant bien placée pour permettre à la Société de profiter de ses capacités d'envergure nationale, pour réaliser d'importantes économies et pour revitaliser notre relation avec nos clients.

Le progrès réalisé par notre société ne transparaît pas encore dans ses résultats financiers; pour l'instant, on le constate grâce à la nouvelle énergie et aux efforts déployés par toute la grande équipe de direction. Il se traduit par une amélioration de la réputation d'entreprise de Sobeys comme le montre le sondage Léger réalisé en 2018 sur les 100 entreprises les plus admirées par les Canadiens. On le voit aussi dans le regain de confiance avec lequel l'équipe attaque ses priorités stratégiques et établit des bases encore plus solides pour la croissance future.

13

de nos 14
administrateurs
sont indépendants

Plus de 1/3

des membres de notre
conseil sont des femmes

Des changements de cette ampleur et de cette durée exigent une solide gouvernance. Le conseil est responsable de la gérance de la Société et, à cet effet, nous supervisons le plan stratégique et sa mise en place. Nous avons mis sur pied le comité de surveillance de la transformation ayant le mandat de surveiller les étapes de transformation, de suivre le progrès et de passer en revue les stratégies de la direction afin de réduire les risques inhérents à une initiative de cette ampleur. Le conseil d'administration a par ailleurs lié une partie de la rémunération des dirigeants à la réussite de certaines de ces initiatives stratégiques.

Les bases mises en place, Michael Medline et notre équipe de direction concentrent leurs efforts à dynamiser la marque, à développer l'offre de nos magasins traditionnels, à améliorer et à accroître notre modèle éprouvé d'épicerie à bas prix et à nous préparer à lancer une plateforme de commerce électronique qui sera supérieure à tout ce qui est actuellement offert au Canada.

Jusqu'à présent, notre conseil est très satisfait que le plan stratégique reflète les étapes audacieuses que doit entreprendre la Société et que la direction fasse d'importants efforts et présente d'excellentes aptitudes pour gérer avec succès la transformation. Un an après avoir donné le coup d'envoi de cette transformation majeure, nous croyons qu'Empire est déjà une société beaucoup plus forte et que son avenir est prometteur.

Solide gouvernance

Je suis fier de présider un conseil si engagé, expérimenté et diversifié. La liste de candidats que nous présentons aux élections de l'assemblée générale cette année compte des personnes fortes d'une expérience dans les domaines de l'alimentation, du commerce de détail, de la finance, du commerce électronique et de la consommation. Tous les administrateurs sont indépendants, sauf le chef de la direction. Le conseil a connu un important renouveau avec l'arrivée de neuf nouveaux administrateurs indépendants au cours des six dernières années. Par ailleurs, le conseil se réjouit de compter cinq membres de la famille Sobey qui ont tous déjà occupé des postes de direction au sein d'Empire ou de Sobeys.

Le conseil et l'équipe de direction d'Empire sont tous deux résolus à promouvoir la diversité et la parité hommes-femmes à tous les échelons de la Société. Nous croyons qu'un vaste éventail de compétences, d'idées et d'expériences permettent une gouvernance plus efficace. Cette année, plus du tiers de nos candidats au poste de membre du conseil d'administration sont des femmes hautement qualifiées et accomplies.

C'est avec joie que nous avons accueilli Sharon Driscoll dans notre conseil en janvier 2018. Sharon possède une expérience financière de haut niveau auprès de détaillants canadiens dans les secteurs des épiceries, des pharmacies et des magasins de marchandises générales. Membre de la haute direction d'une société exploitant des plateformes en ligne novatrices, Sharon renforce notre conseil grâce à son expertise en commerce électronique à un moment où le commerce alimentaire en ligne devient de plus en plus important dans notre entreprise.

Remerciements

Au nom du conseil, je tiens à exprimer ma reconnaissance envers tout le personnel d'Empire et de Sobeys, ainsi que nos franchisés et nos sociétés affiliées. Je veux également remercier la famille Sobey pour son engagement à créer une valeur à long terme ainsi que tous les actionnaires d'Empire pour leur confiance et leur soutien indéfectibles.

Sincèrement,

signé « James M. Dickson »

JAMES M. DICKSON
Président du conseil, Empire Company Limited

Le 27 juin 2018

Nous faisons partie intégrante de nos collectivités

Servir fièrement nos collectivités est une valeur bien enracinée chez Sobeys. Notre partenariat national avec les Olympiques spéciaux est un bon exemple de la fierté dont nous faisons preuve. Notre collaboration à ce partenariat a pris plusieurs formes, que ce soit l'offre d'occasions d'emploi à des personnes atteintes de déficience intellectuelle, l'élaboration de l'un des programmes de nutrition les plus novateurs du mouvement mondial des Olympiques spéciaux ou la présentation des jeux d'été d'Olympiques spéciaux Canada de 2018.

Nous soutenons les jeux d'été d'Olympiques spéciaux Canada de 2018

Chez Sobeys, nous nous considérons comme les #BiggestFans des Olympiques spéciaux, et nous sommes très fiers d'être l'un des principaux supporteurs des jeux d'été du Canada de cette année. Les jeux, présentés à Antigonish, en Nouvelle-Écosse, sont à un jet de pierre de notre siège social, à Stellarton. Des autobus remplis d'employés formant l'« Équipe des partisans » prendront le chemin des jeux et manifesteront leur enthousiasme. Sobeys se démarquera également avec le « Sobeys Square », situé en plein cœur de l'action, où une foule d'activités, de divertissements et de vidéos amusants et interactifs seront présentés – en plus

d'échantillons à déguster – aux visiteurs, aux athlètes et aux entraîneurs. Soulignant chaque moment, petit et grand, l'équipe de Sobeys servira plus de 10 000 repas et collations aux 900 athlètes, aux 290 entraîneurs et responsables ainsi qu'aux 600 bénévoles.

Nous offrons le meilleur programme de nutrition possible aux athlètes olympiques spéciaux, et ce, toute l'année

Aider les athlètes des Olympiques spéciaux à adopter de saines habitudes de vie est la mission de Sobeys depuis le tout début de sa participation au partenariat national. Pour réaliser cette mission, Sobeys et le mouvement des Olympiques spéciaux ont uni leurs efforts pour créer un programme de nutrition réellement novateur qui vise à atténuer les risques en matière de santé auxquels les personnes atteintes de déficience intellectuelle sont particulièrement exposées. Nous offrons aux athlètes des Olympiques spéciaux des ateliers d'éducation nutritionnelle axés sur le jeu, l'interaction et la pratique et donnés par plus d'une centaine de bénévoles recrutés parmi les employés de Sobeys à l'échelle nationale. Par l'enseignement de recettes faciles et pratiques et des habitudes de saine alimentation, nous cherchons à atteindre plus de 20 000 athlètes, soignants et entraîneurs d'ici la fin de 2019.



Sobeys est l'un des fiers présentateurs des jeux d'été d'Olympiques spéciaux Canada de 2018, à Antigonish, en Nouvelle-Écosse.



Gary, employé de Sobeys Vancouver, en Colombie-Britannique, et professeur bénévole dans le cadre d'ateliers de nutrition, précise : « Faire partie d'une entreprise qui contribue à sensibiliser les athlètes à la nutrition est motivant et valorisant, et cela correspond réellement à mes valeurs. »

PROFIL D'EMPLOYÉ



« Je ne me sens pas au travail, mais dans une grande famille. »

— MICHAEL JACQUES

Michael Jacques

Michael Jacques, tout jeune qu'il soit, a un parcours remarquable. Malgré le diagnostic d'autisme et de déficience intellectuelle qu'il a reçu en bas âge, Michael est maintenant porte-parole, conférencier, employé apprécié de Sobeys, athlète des Olympiques spéciaux et auteur d'une autobiographie réconfortante et inspirante qui invite à voir au-delà des handicaps et à promouvoir l'inclusion (*Can't Read, Can't Write, Here's my Book*).

Il fait partie du mouvement Re:Action4Inclusion qui l'amène à parcourir la province de l'Ontario pour rencontrer des étudiants et leur parler de l'impact qu'ils pourraient avoir dans leur propre école en s'ouvrant aux différences des autres. Il est également membre du conseil d'administration de Community Living Ontario.

Depuis 2010, Michael fait partie de l'équipe du magasin Sobeys situé près de chez lui, dans la région de Niagara, en Ontario. Michael, qui communique sa passion pour son travail, est reconnaissant envers Sobeys de lui avoir offert cette possibilité. Ses collègues sont tout aussi reconnaissants envers Michael, et le remercient de leur avoir appris à bâtir une équipe dont les membres sont diversifiés et inclusifs, se soutiennent les uns les autres et apprécient les différentes habiletés de chacun. Les collègues de Michael lui montrent de nouvelles façons d'accomplir son travail, notamment par l'utilisation de codes de produits en couleur et de chiffres qu'il mémorise pour s'y retrouver dans les différentes sections du magasin.

Conseil d'administration d'Empire Company Limited



Cynthia Devine^{2) 5) 7)}
Toronto, Ontario
Administratrice depuis 2013
Chef des finances de Maple Leaf Sports & Entertainment



James M. Dickson
Halifax, Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 2015
Président du conseil
d'Empire Company Limited
Conseiller au sein du cabinet
d'avocats Stewart McKelvey



Sharon Driscoll¹⁾
Vancouver,
Colombie-Britannique
Administratrice depuis 2018
Chef de la direction financière
des Encans Ritchie Bros. Inc.



Gregory Josefowicz³⁾
Fennville, Michigan, USA
Administrateur depuis 2016
Administrateur de société



Sue Lee³⁾
Calgary, Alberta
Administratrice depuis 2014
Administratrice de société



William Linton^{4) 5) 7)}
Toronto, Ontario
Administrateur depuis 2015
Administrateur de société



Michael Medline
Toronto, Ontario
Administrateur depuis 2017
Président et chef de la
direction, Empire Company
Limited et Sobeys Inc.



Martine Reardon¹⁾
New York, New York, USA
Administratrice depuis 2017
Administratrice de société



Frank C. Sobey⁵⁾
Pictou County,
Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 2007
Président du conseil,
FPI Crombie



John R. Sobey¹⁾
Pictou County,
Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 1979
Administrateur de société



Karl R. Sobey³⁾
Halifax, Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 2001
Administrateur de société



Paul D. Sobey⁵⁾
Pictou County,
Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 1993
Administrateur de société



Rob G. C. Sobey^{3) 5)}
Stellarton, Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 1998
Administrateur de société



Martine Turcotte^{1) 4) 8)}
Verdun, Québec
Administratrice depuis 2012
Présidente, direction du
Québec, BCE Inc. et Bell
Canada

1) Membre du comité d'audit
2) Président du comité d'audit
3) Membre du comité des ressources humaines
4) Président du comité des ressources humaines

5) Membre du comité de gouvernance
6) Président du comité de gouvernance
7) Membre du comité des mises en candidature
8) Président du comité des mises en candidature



Pour en savoir davantage, visitez le
www.empireco.ca/fr/governance

Rapport de gestion

TABLE DES MATIÈRES			
Renseignements prospectifs	11	Situation financière consolidée	23
Survol de la Société	12	Principales mesures de	
Vente au détail de produits alimentaires	12	la situation financière	23
Placements et autres activités	13	Capitaux propres	24
Sommaire des résultats du		Normes et méthodes comptables	25
quatrième trimestre	14	Modifications de normes comptables	
Ventes	14	adoptées au cours de l'exercice 2018	25
Profit brut	14	Normes futures	26
Bénéfice d'exploitation	15	Estimations comptables critiques	27
BAIIA	15	Contrôles et procédures	
Charges financières	15	de communication de l'information	29
Impôt sur le résultat	16	Contrôle interne à l'égard	
Bénéfice net	16	de l'information financière	29
Résultats d'exploitation de		Transactions entre parties liées	29
l'exercice complet	17	Rémunération des principaux dirigeants	30
Ventes	17	Indemnités	30
Profit brut	18	Éventualités	30
Bénéfice d'exploitation	18	Gestion du risque	30
BAIIA	18	Désignation des dividendes déterminés	35
Charges financières	18	Mesures et données financières	
Impôt sur le résultat	18	non conformes aux PCGR	35
Bénéfice net	19	Mesures financières	35
Performance financière sectorielle	19	Rapprochements liés au secteur	
Vente au détail de produits alimentaires	19	des produits alimentaires	37
Placements et autres activités	20	Données financières	38
Résultats d'exploitation trimestriels	20		
Situation de trésorerie et			
sources de financement	21		
Activités d'exploitation	21		
Activités d'investissement	21		
Activités de financement	22		
Flux de trésorerie disponibles	22		
Obligations au titre des			
avantages sociaux futurs	23		
Garanties et engagements	23		

Le présent rapport de gestion présente l'analyse des résultats financiers consolidés d'Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) et de ses filiales, y compris ceux de la filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys »), pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 5 mai 2018 et pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 6 mai 2017. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 et l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou le site Web de la Société à l'adresse www.empireco.ca.

Les états financiers consolidés audités et les notes annexes ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Empire et de ses filiales ainsi que ceux des entités structurées que la Société est tenue de consolider. L'information qui figure dans le présent rapport de gestion est établie au 27 juin 2018, à moins d'indication contraire.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi que par l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la Société concernant l'incidence du projet Sunrise, y compris les économies de coûts prévues et les efficacités résultant de cette initiative de transformation ainsi que le moment prévu de réalisation des avantages supplémentaires au cours de l'exercice 2019, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien le projet, ainsi que les facteurs mentionnés à la rubrique « Gestion du risque »;
- Les attentes de la Société concernant la mise en place de ses services d'épicerie en ligne, y compris le moment du lancement des services, l'intérêt général des clients pour les services et la performance de son partenaire commercial, Ocado Group plc (« Ocado »);
- Les attentes de la Société concernant l'incidence de la réforme des soins de santé qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018, laquelle pourrait être touchée par les facteurs décrits aux rubriques « Réforme des soins de santé » et « Gestion du risque – Lois et règlements relatifs aux médicaments et réforme des soins de santé »;
- Les attentes de la Société concernant les effets des hausses du salaire minimum en Ontario et en Alberta, les autres répercussions de la *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois* (le « projet de loi 148 ») ainsi que la capacité de la Société à atténuer les répercussions financières de ces hausses, sur lesquelles les facteurs décrits à la rubrique « Hausses du salaire minimum » pourraient avoir une incidence;
- Les prévisions de la Société relativement à ses cotisations aux régimes enregistrés à prestations définies, qui pourraient être touchées par les fluctuations des marchés financiers;
- L'évaluation de la Société selon laquelle sa structure d'exploitation et la structure de son capital sont adéquates pour répondre aux besoins courants de l'entreprise, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture économique;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit disponibles et ses flux de trésorerie liés à l'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise, ainsi que l'opinion selon laquelle la Société dispose de fonds suffisants pour faire face à ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations à court et à long terme, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture économique.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et les énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, et notamment à la rubrique « Gestion du risque ».

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

RAPPORT DE GESTION

SURVOL DE LA SOCIÉTÉ

Les principaux secteurs d'activité et les résultats financiers d'Empire ont été divisés en deux secteurs à présenter distincts : i) la vente au détail de produits alimentaires; et ii) les placements et autres activités. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annualisées s'établissent à environ 24,2 G\$ et qui comptent pour 8,7 G\$ d'actifs, emploient environ 120 000 personnes.

VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire est représenté par Sobeys, filiale entièrement détenue. Fière entreprise canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, Sobeys répond aux besoins en épicerie de la population canadienne depuis 1907. Sobeys exploite un réseau de plus de 1 500 magasins qu'elle détient elle-même, qui sont affiliés ou encore qui sont franchisés dans les 10 provinces canadiennes sous diverses bannières de détail, notamment Sobeys, Safeway, IGA, Foodland, FreshCo, Thrifty Foods ainsi que Lawtons Drugs, et plus de 350 postes d'essence.

Orientation stratégique¹⁾

La Société a élaboré une stratégie lui permettant de s'adapter à l'évolution du commerce de détail tout en gardant le cap sur les besoins des clients et en améliorant la gamme de services offerts. Cette stratégie évoluera à mesure que la Société poursuivra sa réorganisation et sa transformation en une entreprise dirigée et gérée à l'échelle nationale.

i) Jeter de nouvelles bases

Au quatrième trimestre de l'exercice 2017, la Société a lancé le projet Sunrise, un plan triennal de transformation complète visant à simplifier la structure organisationnelle et à réduire les coûts. La transformation devrait générer des économies annualisées d'au moins 500,0 M\$ d'ici la clôture de l'exercice 2020.

Pour l'exercice 2018, les avantages qu'a retirés la Société de l'initiative de transformation ont englobé des réductions de coût en matière de conception organisationnelle, des améliorations au chapitre de l'exploitation dans les magasins et des réductions de coût découlant d'un approvisionnement stratégique. Les avantages pour l'exercice ont représenté environ 20 % de l'ensemble des avantages ciblés, et la majeure partie a été réalisée au deuxième semestre de l'exercice.

Pour l'exercice 2019, la direction prévoit que les avantages proviendront de l'incidence annualisée des initiatives entreprises à l'exercice 2018, ainsi que d'autres initiatives touchant l'exploitation. La direction estime qu'une autre tranche de 30 % des avantages ciblés pourrait être réalisée au cours de l'exercice. La majeure partie de ces avantages supplémentaires seront retirés par la Société au deuxième semestre de l'exercice 2019.

Changements de la structure organisationnelle

Les changements de la structure organisationnelle de la Société comprenaient le regroupement des multiples entreprises régionales indépendantes en une structure nationale organisée par fonctions, pour simplifier la façon dont la Société exerce ses activités et lui permettre de tirer pleinement parti de son envergure nationale. L'initiative de transformation a pour but de remédier à une structure organisationnelle complexe ayant donné lieu à un chevauchement important des tâches et à des responsabilités mal définies. Cette initiative réduira les coûts grâce à une diminution des effectifs et à l'établissement de processus uniformes et elle se traduira par un pouvoir accru et plus large pour la direction, augmentant la souplesse et la rapidité de la prise de décisions afin de répondre aux besoins des clients et de saisir les occasions qui se présentent au sein de marchés en constante évolution.

Au cours des périodes de 13 et de 52 semaines closes le 5 mai 2018, la Société a engagé des coûts d'un montant respectif de 23,5 M\$ et de 209,0 M\$ au titre de cette initiative de transformation. Cette phase du plan triennal de transformation de la Société est achevée. Les avantages financiers de cette première phase, qui sont compris dans le total des avantages financiers estimés à au moins 500,0 M\$, devraient respecter ou même dépasser les prévisions de la direction.

ii) Renforcer la marque

La Société met l'accent sur l'amélioration de la relation des clients avec les marques de ses bannières et sur la différenciation de ces marques dans un marché fortement concurrentiel. La direction a entrepris une vaste étude de sa clientèle et du positionnement relatif de ses catégories et des bannières de ses magasins et elle travaille à l'élaboration des initiatives stratégiques qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années.

iii) Améliorer la gamme de produits et de services offerts dans les magasins conventionnels

Les magasins conventionnels resteront un secteur d'intervention privilégié. La direction continue d'évaluer et de prioriser les catégories conçues pour offrir, à prix concurrentiel, des produits recherchés par les clients tout en améliorant l'ensemble de l'expérience client dans les magasins des bannières conventionnelles.

1) Les paragraphes suivants renferment des renseignements prospectifs, lesquels sont expliqués sous la rubrique « Renseignements prospectifs » du présent rapport de gestion.

iv) Accroître le nombre de magasins à bas prix

Les magasins à bas prix demeurent un secteur en forte croissance au sein de l'industrie de la vente au détail de produits alimentaires. Sobeys est en voie de parfaire son modèle actuel de magasin à bas prix et a annoncé, au cours de l'exercice 2018, des plans visant à étendre son réseau de magasins à bas prix dans l'Ouest canadien. La Société convertira jusqu'à 25 % de ses 255 épiceries à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien à la bannière FreshCo au cours des cinq prochaines années, l'ouverture des premiers magasins à bas prix devant avoir lieu au troisième trimestre de l'exercice 2019. En plus d'étendre ses magasins à bas prix dans l'Ouest canadien, la Société entend rajeunir l'image de marque de la bannière FreshCo en ouvrant quatre magasins pilotes à London, en Ontario, au cours du premier trimestre de l'exercice 2019.

v) Conquérir le secteur du commerce électronique

En janvier 2018, Sobeys a annoncé avoir conclu une entente avec Ocado, un chef de file du secteur de l'épicerie en ligne, afin de lancer l'achat en ligne de produits pouvant être récupérés dans des points de cueillette ou livrés à domicile. La direction s'attend à ce que ces activités contribuent à la croissance fulgurante des plateformes d'épicerie en ligne. Sobeys et Ocado mettent actuellement sur pied un premier centre de traitement des commandes client dans la région du Grand Toronto, dont la livraison aux clients devrait être disponible au printemps 2020, et elles prévoient en établir d'autres dans les plus importants centres urbains du Canada.

Autres éléments importants**Hausses du salaire minimum**

La Société prévoit engager des coûts de main-d'œuvre plus élevés en raison de l'augmentation du salaire minimum en Ontario et en Alberta et des autres répercussions associées au projet de loi 148, qui a été promulgué en Ontario le 27 novembre 2017. La direction a réussi à réduire l'incidence financière de cette hausse des coûts de main-d'œuvre pour l'exercice 2018 et continue de concevoir des plans pour atténuer les répercussions sur l'ensemble de l'exercice 2019 et par la suite. Il se pourrait cependant que la Société ne parvienne pas à contrebalancer pleinement les effets sur le résultat net, étant donné la courte période de transition avant les hausses de coûts. La Société estime que les répercussions financières non atténuées des hausses du salaire minimum et les autres répercussions, notamment la parité salariale, pourraient atteindre 90 M\$ pour l'exercice 2019.

Enquête sur la fixation des prix des produits de boulangerie commerciale

Le Bureau de la concurrence du Canada mène actuellement une enquête sur les pratiques de certains fournisseurs et détaillants, dont la Société, en ce qui a trait à la distribution et à la vente de produits de boulangerie commerciale au Canada depuis 2001. La Société collabore sans réserve avec le Bureau de la concurrence dans ce dossier. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Société ne croit pas qu'elle, ni aucun de ses employés, n'ait enfreint la *Loi sur la concurrence*.

Une action collective a été intentée contre la Société, les fournisseurs et d'autres détaillants relativement à ces allégations.

Bien que l'action collective et l'enquête du Bureau de la concurrence n'en soient qu'aux premiers stades, la Société ne croit pas, pour l'heure, qu'elles auront une incidence négative importante sur ses activités ou sa situation financière.

Réforme des soins de santé

Le 29 janvier 2018, une nouvelle réforme des soins de santé a été adoptée par l'Alliance pancanadienne pharmaceutique et l'Association canadienne du médicament générique et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018. En conséquence, le prix de près de 70 médicaments génériques à production importante a diminué. La Société estime que cette réforme, compte non tenu de toute mesure d'atténuation, pourrait se traduire par une réduction annuelle du bénéfice avant impôt allant jusqu'à 40 M\$.

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS

En date du 5 mai 2018, le secteur des placements et autres activités d'Empire comprenait ce qui suit :

1. Une participation de 41,5 % (participation de 40,3 % après dilution) comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le Fonds de placement immobilier Crombie (le « FPI Crombie »), fonds de placement immobilier à capital variable enregistré en Ontario. Le FPI Crombie est l'un des plus importants propriétaires d'immeubles commerciaux du pays, sa stratégie étant de détenir, d'exploiter et d'élaborer un portefeuille de haute qualité composé de centres commerciaux ayant une épicerie ou une pharmacie comme locataire pilier, d'immeubles commerciaux à magasins autonomes et d'aménagements polyvalents essentiellement dans les principaux marchés urbains et de banlieue du Canada;
2. Des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, respectivement de 40,7 % dans Genstar Development Partnership, de 48,6 % dans Genstar Development Partnership II, de 39,0 % dans GDC Investments 4, L.P., de 42,1 % dans GDC Investments 6, L.P., de 39,0 % dans GDC Investments 7, L.P., de 37,1 % dans GDC Investments 8, L.P. et de 49,0 % dans The Fraipont Partnership (appelées collectivement « Genstar »).

RAPPORT DE GESTION
SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$	Variation en %
	5 mai 2018	6 mai 2017		
Ventes	5 886,1 \$	5 798,9 \$	87,2 \$	1,5 %
Profit brut ¹⁾	1 451,3	1 420,9	30,4	2,1 %
Bénéfice d'exploitation	110,6	61,4	49,2	80,1 %
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	139,7	90,1	49,6	55,0 %
BAlIA ¹⁾	217,8	171,7	46,1	26,8 %
BAlIA ajusté ¹⁾	240,4	193,9	46,5	24,0 %
Charges financières, montant net	25,4	27,7	(2,3)	(8,3) %
Charge d'impôt sur le résultat	11,7	1,4	10,3	735,7 %
Participation ne donnant pas le contrôle	2,5	2,8	(0,3)	(10,7) %
Bénéfice net ²⁾	71,0	29,5	41,5	140,7 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾²⁾	93,0	50,2	42,8	85,3 %
Résultat par action, de base				
Bénéfice net ²⁾	0,26 \$	0,11 \$	0,15 \$	
Bénéfice net ajusté ¹⁾²⁾	0,35 \$	0,18 \$	0,17 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	271,8	271,7		
Résultat par action, après dilution				
Bénéfice net ²⁾	0,26 \$	0,11 \$	0,15 \$	
Bénéfice net ajusté ¹⁾²⁾	0,35 \$	0,18 \$	0,17 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,2	271,7		
Dividende par action	0,1050 \$	0,1025 \$		
Périodes de 13 semaines closes les				
(Résultats d'exploitation consolidés en pourcentage des ventes)	5 mai 2018	6 mai 2017		
Marge brute ¹⁾	24,7 %	24,5 %		
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	2,4 %	1,6 %		
BAlIA ¹⁾	3,7 %	3,0 %		
BAlIA ajusté ¹⁾	4,1 %	3,3 %		
Bénéfice net ajusté ¹⁾²⁾	1,6 %	0,9 %		
Périodes de 13 semaines closes les				
	5 mai 2018	6 mai 2017		
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables ¹⁾	0,5 %	(1,1) %		
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	0,0 %	(1,6) %		
Taux d'impôt effectif	13,7 %	4,2 %		

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

Ventes

Les ventes ont progressé de 1,5 % pour la période de 13 semaines close le 5 mai 2018. L'inflation des prix des produits alimentaires a été favorable, ce qui a contribué à la hausse des ventes; cependant, les ventes des magasins comparables pour le trimestre sont demeurées relativement inchangées comparativement à celles de l'exercice précédent. Les ventes ont été touchées par de vives campagnes promotionnelles dans le secteur et par l'incidence du ralentissement des activités de 10 supermarchés peu performants situés en Colombie-Britannique. La fermeture de ces supermarchés est prévue pour le premier trimestre de l'exercice 2019. Exclusion faite des activités connexes, les ventes des magasins d'alimentation comparables ont enregistré une hausse, tandis que les ventes unitaires de produits alimentaires sont demeurées relativement inchangées comparativement à celles de l'exercice précédent.

Profit brut

Le profit brut a augmenté de 2,1 % par rapport à celui de l'exercice précédent, grâce à la hausse des ventes et à la stabilité des marges, la direction s'étant concentrée sur les améliorations au chapitre de l'exécution dans les magasins et sur les stratégies promotionnelles, en plus de poursuivre ses efforts pour stabiliser et améliorer le pourcentage des marges. La marge brute a augmenté, passant de 24,5 % à 24,7 % au quatrième trimestre de l'exercice 2018.

Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	5 mai 2018	6 mai 2017	
Bénéfice d'exploitation consolidé			
Apport de Sobeys	95,2 \$	52,5 \$	42,7 \$
Placements et autres activités			
FPI Crombie	10,8	7,7	3,1
Partenariats immobiliers	3,3	4,9	(1,6)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	1,3	(3,7)	5,0
	15,4	8,9	6,5
	110,6 \$	61,4 \$	49,2 \$

Le bénéfice d'exploitation de la période de 13 semaines close le 5 mai 2018 a augmenté, grâce essentiellement à l'accroissement des ventes et des marges, aux avantages liés au projet Sunrise et aux autres économies de coûts, ainsi qu'au profit tiré de la vente d'actifs au FPI Crombie. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les charges liées au projet Sunrise et par la hausse des charges de rémunération incitative attribuable à l'amélioration du rendement.

Le bénéfice d'exploitation attribuable au secteur des placements et autres activités a augmenté, en raison principalement de la hausse du bénéfice généré par le FPI Crombie et les autres activités. L'augmentation du bénéfice dégagé par les autres activités s'explique principalement par les pertes qui avaient été inscrites au cours de l'exercice précédent, notamment une perte de dilution et une perte à la cession de biens.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	5 mai 2018	6 mai 2017	
Bénéfice d'exploitation	110,6 \$	61,4 \$	49,2 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	22,3	15,8	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	6,5	6,5	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	0,3	–	
Réorganisation des centres de distribution	–	4,3	
Rationalisation du réseau	–	3,0	
Reprises au titre de la restructuration organisationnelle historique	–	(0,9)	
	29,1	28,7	0,4
Bénéfice d'exploitation ajusté	139,7 \$	90,1 \$	49,6 \$

BAIIA

Le BAIIA et le BAIIA ajusté de la période de 13 semaines close le 5 mai 2018 ont augmenté, grâce à l'accroissement des ventes, aux avantages liés au projet Sunrise et au profit qui a découlé de la vente d'actifs au FPI Crombie. En pourcentage des ventes, le BAIIA ajusté a augmenté, passant de 3,3 % à 4,1 %, grâce aux efficacités qui ont découlé du projet Sunrise et à l'amélioration des marges brutes.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	5 mai 2018	6 mai 2017	
BAIIA	217,8 \$	171,7 \$	46,1 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	22,3	15,8	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	0,3	–	
Réorganisation des centres de distribution	–	4,3	
Rationalisation du réseau	–	3,0	
Reprises au titre de la restructuration organisationnelle historique	–	(0,9)	
	22,6	22,2	0,4
BAIIA ajusté	240,4 \$	193,9 \$	46,5 \$

Charges financières

Pour la période de 13 semaines close le 5 mai 2018, les charges financières nettes ont diminué en raison d'une baisse de la charge d'intérêts attribuable au remboursement de billets à moyen terme, série C, d'un montant de 100,0 M\$ effectué au cours du trimestre. De plus, le solde net des emprunts, prélevés en majeure partie sur la facilité de crédit d'Empire, a été moins élevé au quatrième trimestre de l'exercice 2018 qu'au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui a réduit davantage la charge d'intérêts. Le ratio de couverture des intérêts ajusté¹⁾ a augmenté pour s'établir à 6,5 fois, comparativement à 3,5 fois pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018, en raison de la hausse du bénéfice d'exploitation ajusté et de la baisse des coûts de financement.

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

RAPPORT DE GESTION

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif pour la période de 13 semaines close le 5 mai 2018 s'est établi à 13,7 %, contre 4,2 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice écoulé a été inférieur au taux prévu par la loi, ce qui s'explique principalement par la réorganisation interne que la Société a entreprise au cours du trimestre pour simplifier sa structure organisationnelle, ce qui a eu pour effet d'accroître le taux s'appliquant aux actifs d'impôt différé et au profit découlant de la vente d'immeubles de détail au FPI Crombie. Le taux d'impôt effectif de la période correspondante de l'exercice précédent a été inférieur au taux prévu par la loi en raison de la réévaluation de la charge d'impôt différée de la Société et de l'incidence des transactions ayant généré un gain en capital.

Bénéfice net

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice net ajusté :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	5 mai 2018	6 mai 2017	
Bénéfice net ¹⁾	71,0 \$	29,5 \$	41,5 \$
RPA ²⁾ (après dilution)	0,26 \$	0,11 \$	0,15 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :			
Coûts liés au projet Sunrise	17,0	11,3	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	4,8	4,7	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	0,2	–	
Réorganisation des centres de distribution	–	3,1	
Rationalisation du réseau	–	2,2	
Reprises au titre de la restructuration organisationnelle historique	–	(0,6)	
	22,0	20,7	1,3
Bénéfice net ajusté ¹⁾	93,0 \$	50,2 \$	42,8 \$
RPA ajusté (après dilution)	0,35 \$	0,18 \$	0,17 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,2	271,7	

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

2) Résultat par action (« RPA »).

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE COMPLET

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de	Exercice de	Exercice de	Comparaison entre	
	52 semaines clos le 5 mai 2018	52 semaines clos le 6 mai 2017	53 semaines clos le 7 mai 2016	Variation en \$	Variation en %
Ventes	24 214,6 \$	23 806,2 \$	24 618,8 \$	408,4 \$	1,7 %
Profit brut	5 900,5	5 707,2	5 957,6	193,3	3,4 %
Bénéfice (perte) d'exploitation	346,5	333,0	(2 418,5)	13,5	4,1 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	601,7	378,5	713,7	223,2	59,0 %
BAIIA	785,7	777,2	(1 944,7)	8,5	1,1 %
BAIIA ajusté	1 014,7	796,9	1 161,4	217,8	27,3 %
Charges financières, montant net	110,5	118,0	137,4	(7,5)	(6,4) %
Charge d'impôt sur le résultat	56,2	42,5	(441,3)	13,7	32,2 %
Participation ne donnant pas le contrôle	20,3	14,0	16,4	6,3	45,0 %
Bénéfice net (perte nette) ¹⁾	159,5	158,5	(2 131,0)	1,0	0,6 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾	344,3	191,3	410,2	153,0	80,0 %
Résultat par action, de base					
Bénéfice net (perte nette) ¹⁾	0,59 \$	0,58 \$	(7,78) \$	0,01 \$	
Bénéfice net ajusté ¹⁾	1,27 \$	0,70 \$	1,50 \$	0,57 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	271,8	271,9	273,9		
Résultat par action, après dilution					
Bénéfice net (perte nette) ¹⁾	0,59 \$	0,58 \$	(7,78) \$	0,01 \$	
Bénéfice net ajusté ¹⁾	1,27 \$	0,70 \$	1,50 \$	0,57 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,1	272,0	274,0		
Dividende par action	0,42 \$	0,41 \$	0,40 \$		
			Exercice de	Exercice de	Exercice de
			52 semaines	52 semaines	53 semaines
			clos le	clos le	clos le
			5 mai 2018	6 mai 2017	7 mai 2016
(Résultats d'exploitation consolidés en pourcentage des ventes)					
Marge brute			24,4 %	24,0 %	24,2 %
Bénéfice d'exploitation ajusté			2,5 %	1,6 %	2,9 %
BAIIA			3,2 %	3,3 %	(7,9) %
BAIIA ajusté			4,2 %	3,3 %	4,7 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾			1,4 %	0,8 %	1,7 %
			Exercice de	Exercice de	Exercice de
			52 semaines	52 semaines	53 semaines
			clos le	clos le	clos le
			5 mai 2018	6 mai 2017	7 mai 2016
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables			0,8 %	(2,1) %	(0,2) %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant			0,5 %	(2,2) %	0,3 %
Taux d'impôt effectif			23,8 %	19,8 %	17,3 %

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

Ventes

Les ventes ont augmenté de 1,7 % pour la période de 52 semaines close le 5 mai 2018, les ventes des magasins comparables ayant enregistré des hausses dans la plupart des régions au pays grâce au resserrement des stratégies d'établissement de prix, alors qu'au cours de l'exercice précédent, d'importantes stratégies de baisse de prix avaient été mises en œuvre par la Société. L'inflation des prix des produits alimentaires a été favorable, ce qui a contribué à la hausse des ventes.

RAPPORT DE GESTION

Profit brut

Le profit brut a augmenté de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent grâce à la hausse des ventes et à la stabilité des marges, la direction s'étant concentrée sur les améliorations au chapitre de l'exécution dans les magasins et sur les stratégies promotionnelles, en plus de poursuivre ses efforts en vue de stabiliser et d'améliorer le pourcentage des marges. La marge brute a augmenté, passant de 24,0 % à 24,4 % au cours de l'exercice 2018.

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 a augmenté, grâce essentiellement à l'accroissement des ventes et des marges, aux avantages liés au projet Sunrise et aux autres économies de coûts, ainsi qu'au profit qui a découlé de la vente d'actifs au FPI Crombie. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les charges liées au projet Sunrise et par la hausse des charges de rémunération incitative attribuable à l'amélioration du rendement.

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	5 mai 2018	6 mai 2017	
Bénéfice d'exploitation	346,5 \$	333,0 \$	13,5 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	207,8	15,8	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	26,2	25,8	
Fermures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	21,2	-	
Réorganisation des centres de distribution	-	9,6	
Profit sur la sortie d'installations de fabrication	-	(7,5)	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	-	3,4	
Reprises liées à la rationalisation du réseau	-	(1,6)	
	255,2	45,5	209,7
Bénéfice d'exploitation ajusté	601,7 \$	378,5 \$	223,2 \$

BAIIA

Le BAIIA de l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 a augmenté, en raison essentiellement des facteurs, déjà mentionnés, qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation.

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	5 mai 2018	6 mai 2017	
BAIIA	785,7 \$	777,2 \$	8,5 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	207,8	15,8	
Fermures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	21,2	-	
Réorganisation des centres de distribution	-	9,6	
Profit sur la sortie d'installations de fabrication	-	(7,5)	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	-	3,4	
Reprises au titre de la rationalisation du réseau	-	(1,6)	
	229,0	19,7	209,3
BAIIA ajusté	1 014,7 \$	796,9 \$	217,8 \$

Charges financières

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018, les charges financières nettes ont diminué en raison principalement de la baisse de la charge d'intérêts attribuable au remboursement de billets à moyen terme, série C, d'un montant de 100,0 M\$ et d'une diminution importante du solde de la facilité de crédit d'Empire au cours de l'exercice 2018 par rapport à l'exercice 2017. Le ratio de couverture des intérêts ajusté a augmenté pour s'établir à 6,2 fois, en comparaison de 3,7 fois pour l'exercice précédent, en raison de la hausse du bénéfice d'exploitation ajusté.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif a augmenté pour s'établir à 23,8 % pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018, en comparaison de 19,8 % pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017. Le taux d'impôt effectif a augmenté par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une charge d'impôt différé liée à une réorganisation fiscale entreprise par le FPI Crombie au cours du premier trimestre, partiellement contrebalancée par une reprise comptabilisée au quatrième trimestre par suite d'une réorganisation interne entreprise par la Société pour simplifier sa structure organisationnelle et par un profit à la vente d'immeubles de détail au FPI Crombie. De plus, les charges liées au projet Sunrise ont eu une incidence sur la répartition des bénéfices entre les entités juridiques et les territoires fiscaux, ce qui a contribué à la hausse du taux d'impôt effectif moyen au cours de l'exercice écoulé.

À l'exercice précédent, le taux d'impôt effectif de 19,8 % était inférieur au taux d'impôt prévu par la loi applicable à la Société, en raison de l'incidence fiscale des immeubles vendus au FPI Crombie avec report d'impôt. La quasi-adoption d'une loi visant à modifier le traitement fiscal des dépenses en immobilisations admissibles d'exercices antérieurs explique également une partie de la baisse du taux d'impôt effectif.

Bénéfice net

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net ajusté :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices de 52 semaines clos les		
	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$
Bénéfice net ¹⁾	159,5 \$	158,5 \$	1,0 \$
RPA ²⁾ (après dilution)	0,59 \$	0,58 \$	0,01 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :			
Coûts liés au projet Sunrise	150,1	11,3	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	19,2	18,8	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	15,5	–	
Réorganisation des centres de distribution	–	6,9	
Profit sur la sortie d'installations de fabrication	–	(5,5)	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	–	2,5	
Reprises liées à la rationalisation du réseau	–	(1,2)	
	184,8	32,8	152,0
Bénéfice net ajusté ¹⁾	344,3 \$	191,3 \$	153,0 \$
RPA ajusté (après dilution)	1,27 \$	0,70 \$	0,57 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,1	272,0	

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

2) Résultat par action (« RPA »).

PERFORMANCE FINANCIÈRE SECTORIELLE**VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES**

L'analyse qui suit traite de la performance financière du secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 par rapport à l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 et à l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016.

L'information financière suivante représente l'apport de Sobeys aux résultats d'Empire, car les montants sont présentés déduction faite des ajustements de consolidation. Voir la rubrique « Résultats d'exploitation de l'exercice complet » pour une analyse détaillée de ces ajustements.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016	Comparaison entre l'exercice 2018 et l'exercice 2017	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	24 214,6 \$	23 806,2 \$	24 618,8 \$	408,4 \$	1,7 %
Profit brut	5 900,5	5 707,2	5 957,6	193,3	3,4 %
Bénéfice (perte) d'exploitation	273,6	259,3	(2 509,2)	14,3	5,5 %
Bénéfice d'exploitation ajusté	528,8	304,8	623,0	224,0	73,5 %
BAIIA	712,5	703,2	(2 036,0)	9,3	1,3 %
BAIIA ajusté	941,5	722,9	1 070,1	218,6	30,2 %
Bénéfice net (perte nette) ¹⁾	116,5	112,7	(2 193,3)	3,8	3,4 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾	301,3	145,5	347,9	155,8	107,1 %

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

Pour évaluer la performance et la situation financière, la direction de Sobeys examine l'évolution d'un ensemble de mesures financières qui permettent d'évaluer la croissance des ventes, la rentabilité et la situation financière. Ces mesures sont présentées ci-après.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016 ¹⁾
Croissance (diminution) des ventes	1,7 %	(3,3) %	2,9 %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables	0,8 %	(2,1) %	(0,2) %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	0,5 %	(2,2) %	0,3 %
Rendement des capitaux propres ²⁾	5,4 %	4,9 %	(55,4) %
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ²⁾	37,1 %	39,5 %	46,0 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ²⁾	1,7 x	2,4 x	2,1 x
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement ³⁾	239,6 \$	470,8 \$	616,2 \$

1) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'état consolidé de la situation financière de la période écoulée et de la période comparative.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

3) Ce montant reflète les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement par Sobeys, compte non tenu des montants pour les acquisitions faites auprès de la Société et de ses filiales entièrement détenues.

RAPPORT DE GESTION

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	5 mai 2018	6 mai 2017	
Bénéfice d'exploitation			
FPI Crombie	39,5 \$	41,5 \$	(2,0) \$
Partenariats immobiliers	33,9	35,1	(1,2)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(0,5)	(2,9)	2,4
	72,9 \$	73,7 \$	(0,8) \$

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 est demeuré relativement inchangé, en raison de la stabilité de la quote-part du résultat attribuable au FPI Crombie et aux partenaires immobiliers.

Portefeuille de placements

Au 5 mai 2018, le portefeuille de placements d'Empire, y compris les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie et dans Genstar, se composait de ce qui suit :

(en millions de dollars)	5 mai 2018			6 mai 2017		
	Juste valeur	Valeur comptable	Profit latent	Juste valeur	Valeur comptable	Profit latent
Participation dans des entreprises associées						
FPI Crombie ¹⁾	777,1 \$	448,5 \$	328,6 \$	883,6 \$	459,1 \$	424,5 \$
Partenariats immobiliers canadiens ²⁾	90,7	90,7	–	143,0	143,0	–
Partenariats immobiliers américains ²⁾	23,2	23,2	–	36,8	36,8	–
Participation dans des coentreprises						
Canadian Digital Cinema Partnership ²⁾	9,4	9,4	–	9,5	9,5	–
	900,4 \$	571,8 \$	328,6 \$	1 072,9 \$	648,4 \$	424,5 \$

1) La juste valeur est établie en fonction du cours de clôture des parts du FPI Crombie négociées à la Bourse de Toronto le 4 mai 2018.

2) Dans l'hypothèse où la juste valeur correspond à la valeur comptable.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice 2018				Exercice 2017			
	T4 (13 semaines) 5 mai 2018	T3 (13 semaines) 3 févr. 2018	T2 (13 semaines) 4 nov. 2017	T1 (13 semaines) 5 août 2017	T4 (13 semaines) 6 mai 2017	T3 (13 semaines) 4 févr. 2017	T2 (13 semaines) 5 nov. 2016	T1 (13 semaines) 6 août 2016
Ventes	5 886,1 \$	6 029,2 \$	6 026,1 \$	6 273,2 \$	5 798,9 \$	5 889,8 \$	5 930,9 \$	6 186,6 \$
BAIIA ¹⁾	217,8	216,1	113,0	238,8	171,7	179,4	187,8	238,3
Bénéfice d'exploitation	110,6	108,1	2,6	125,2	61,4	68,6	76,4	126,6
Bénéfice net (perte nette) ²⁾	71,0	58,1	(23,6)	54,0	29,5	30,5	33,1	65,4
Résultat par action, de base								
Bénéfice net (perte nette) ²⁾	0,26 \$	0,21 \$	(0,09) \$	0,20 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,12 \$	0,24 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	271,8	271,7	271,8	271,5	271,7	271,1	271,6	271,7
Résultat par action, après dilution								
Bénéfice net (perte nette) ²⁾	0,26 \$	0,21 \$	(0,09) \$	0,20 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,12 \$	0,24 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,2	272,2	271,8	271,6	271,7	271,7	272,2	271,7

1) Le BAIIA est rapproché du résultat net de la période écoulée et de la période comparative à la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

Au cours des huit derniers trimestres, les résultats ont dans l'ensemble fluctué conformément aux ventes, qui ont affiché une progression constante pour chaque trimestre de l'exercice écoulé par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les ventes comprennent les fluctuations attribuables aux pressions inflationnistes et déflationnistes du marché d'un trimestre à l'autre. La Société enregistre des fluctuations saisonnières, comme en témoignent les résultats présentés dans le tableau précédent, en particulier au cours de la période estivale et de la période des fêtes, au cours desquelles les ventes au détail ont tendance à augmenter et peuvent générer de meilleurs

résultats d'exploitation. Les ventes, le BAIIA, le bénéfice d'exploitation et le bénéfice net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, ont subi l'incidence des ajustements inhabituels, des autres activités d'investissement, de la concurrence dans le secteur, des mesures de gestion des coûts, du prix des aliments et des tendances du secteur d'activité en général ainsi que d'autres facteurs de risque, qui sont indiqués à la rubrique « Gestion du risque ».

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Le tableau qui suit souligne les composantes importantes des flux de trésorerie de la Société pour les périodes considérées. Pour de plus amples renseignements, voir le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Exercices de 52 semaines clos les		
	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	313,5 \$	225,8 \$	87,7 \$	879,7 \$	708,5 \$	171,2 \$
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement	33,1	(73,3)	106,4	(39,4)	(35,7)	(3,7)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(176,8)	(148,5)	(28,3)	(419,7)	(730,2)	310,5
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	169,8 \$	4,0 \$	165,8 \$	420,6 \$	(57,4) \$	478,0 \$

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour la période de 13 semaines close le 5 mai 2018 ont augmenté, en raison essentiellement d'une hausse du bénéfice net attribuable aux améliorations au chapitre de l'exploitation, d'une hausse des distributions sur les placements en titres de capitaux propres et de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

L'augmentation des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 découle essentiellement d'une hausse des distributions sur les placements en titres de capitaux propres et de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les coûts non récurrents liés au projet Sunrise qui ont été engagés au cours de l'exercice 2018.

Activités d'investissement

Le tableau qui suit présente le détail des activités d'investissement de la Société pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 5 mai 2018 comparativement aux périodes de 13 et de 52 semaines closes le 6 mai 2017.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Exercices de 52 semaines clos les		
	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$
Activités d'investissement						
Augmentation des placements	– \$	(0,4) \$	0,4 \$	– \$	(0,4) \$	0,4 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(76,1)	(91,8)	15,7	(239,8)	(460,7)	220,9
Produit de la sortie d'actifs	113,2	36,8	76,4	217,2	425,7	(208,5)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(7,9)	(20,1)	12,2	(48,2)	(53,8)	5,6
Prêts et autres créances	(0,4)	(1,5)	1,1	6,1	12,3	(6,2)
Incitatifs à la location	–	–	–	–	58,8	(58,8)
Autres actifs et autres passifs non courants	3,7	3,3	0,4	2,9	2,7	0,2
Acquisitions d'entreprises	(0,6)	(0,2)	(0,4)	(3,8)	(21,9)	18,1
Intérêts reçus	1,2	0,6	0,6	1,9	1,6	0,3
Produit du rachat de placements	–	–	–	24,3	–	24,3
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	33,1 \$	(73,3) \$	106,4 \$	(39,4) \$	(35,7) \$	(3,7) \$

Les entrées (sorties) liées aux activités d'investissement ont varié de manière positive au cours de la période de 13 semaines close le 5 mai 2018 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du produit de la vente d'actifs qui a découlé de la signature par Sobeys d'une convention avec le FPI Crombie visant la vente de 11 immeubles, dont neuf ont été repris à bail.

L'augmentation des sorties liées aux activités d'investissement pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent découle d'une baisse du produit de la cession d'actifs attribuable à une convention de cession-bail que la Société a conclue avec le FPI Crombie au cours de l'exercice 2017 en vue de vendre un portefeuille de 19 immeubles et de les reprendre à bail et de vendre une participation de 50 % dans chacun de ses trois centres de distribution automatisés. La convention prévoyait également d'importants incitatifs à la location, ce qui avait contribué à accroître les entrées liées aux activités d'investissement au cours de l'exercice 2017. Ces facteurs ont été contrebalancés par la baisse des dépenses d'investissement au cours de l'exercice 2018.

RAPPORT DE GESTION

La Société a affecté environ 288,0 M\$ à des dépenses d'investissement qui ont notamment visé des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement ainsi que des entrées d'immobilisations incorporelles, soit un montant inférieur à son estimation, qui était de 350,0 M\$.

Le tableau qui suit présente le détail des investissements effectués par Sobeys dans son réseau de magasins au cours des périodes de 13 et de 52 semaines closes le 5 mai 2018 comparativement aux périodes de 13 et de 52 semaines closes le 6 mai 2017.

	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	5 mai 2018	6 mai 2017	5 mai 2018	6 mai 2017
Nombre de magasins				
Ouvertures/relocalisations/acquisitions	9	16	41	66
Agrandissements	3	–	11	8
Changements de bannière/réaménagements	2	7	24	25
Fermetures dans le cours normal des activités	8	11	40	40

Le tableau qui suit indique la variation de la superficie en pieds carrés de Sobeys par type d'activité pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 5 mai 2018 :

	Période de 13 semaines close le 5 mai 2018	Exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018
Superficie (en milliers de pieds carrés)		
Ouvertures	124	338
Relocalisations	34	97
Acquisitions	–	–
Agrandissements	19	91
Fermetures dans le cours normal des activités	(125)	(375)
Variation nette	52	151

Au 5 mai 2018, Sobeys occupait une superficie totale de 39,4 millions de pieds carrés, en hausse de 0,5 % par rapport aux 39,2 millions de pieds carrés occupés au 6 mai 2017.

Activités de financement

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont augmenté au cours de la période de 13 semaines close le 5 mai 2018 par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice 2017, en raison essentiellement du remboursement d'emprunts à long terme, particulièrement le remboursement de billets à moyen terme, série C, d'un montant de 100,0 M\$ effectué au quatrième trimestre de l'exercice 2018.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont diminué pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018, en raison essentiellement du remboursement de billets de premier rang non garantis d'un montant de 300,0 M\$ au cours de l'exercice 2017.

Flux de trésorerie disponibles

La direction utilise les flux de trésorerie disponibles¹⁾ pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le paiement de dividendes et les autres activités d'investissement et de financement.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Exercices de 52 semaines clos les		
	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	313,5 \$	225,8 \$	87,7 \$	879,7 \$	708,5 \$	171,2 \$
Ajouter : produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	113,2	36,8	76,4	217,2	425,7	(208,5)
Déduire : acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(76,1)	(91,8)	15,7	(239,8)	(460,7)	220,9
Flux de trésorerie disponibles	350,6 \$	170,8 \$	179,8 \$	857,1 \$	673,5 \$	183,6 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie disponibles de la période de 13 semaines close le 5 mai 2018 ont augmenté par rapport à ceux de la période de 13 semaines close le 6 mai 2017, en raison essentiellement de la hausse du bénéfice d'exploitation et de l'augmentation du produit tiré de la vente de biens immobiliers au FPI Crombie. Sobeys a conclu avec le FPI Crombie une convention visant la vente d'un portefeuille de 11 immeubles, dont neuf ont été repris à bail.

Les flux de trésorerie disponibles de l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018 ont augmenté par rapport à ceux de l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017, ce qui s'explique par la diminution des dépenses d'investissement, la direction procédant à l'évaluation des priorités stratégiques futures, et par les améliorations au chapitre des activités d'exploitation. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'incidence du produit tiré de la cession d'actifs immobiliers au FPI Crombie au cours de l'exercice précédent.

Obligations au titre des avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018, la Société a versé des cotisations de 9,3 M\$ (9,8 M\$ en 2017) à ses régimes enregistrés à prestations définies. La Société prévoit verser des cotisations d'environ 26,7 M\$ à ces régimes au cours de l'exercice 2019.

Garanties et engagements

Le tableau qui suit présente les engagements et autres obligations qu'avait la Société au 5 mai 2018 et qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices :

(en millions de dollars)	2019	2020	2021	2022	2023	Par la suite	Total
Engagements							
Dettes à long terme ¹⁾	520,1 \$	22,6 \$	52,1 \$	7,1 \$	6,3 \$	1 028,7 \$	1 636,9 \$
Passifs au titre des contrats de location-financement ²⁾	7,3	6,2	4,2	2,6	2,6	13,1	36,0
Contrats de location simple conclus avec des tiers, à titre de preneur ³⁾	256,0	246,0	224,0	200,1	171,8	939,0	2 036,9
Contrats de location simple conclus avec des parties liées, à titre de preneur ³⁾	166,2	165,0	165,9	159,9	161,0	1 696,7	2 514,7
Obligations contractuelles	949,6	439,8	446,2	369,7	341,7	3 677,5	6 224,5
Contrats de location simple, à titre de bailleur	(14,2)	(13,0)	(11,7)	(10,8)	(10,5)	(62,4)	(122,6)
Obligations contractuelles, montant net	935,4 \$	426,8 \$	434,5 \$	358,9 \$	331,2 \$	3 615,1 \$	6 101,9 \$

1) Remboursements de capital sur les emprunts.

2) Valeur actuelle des paiements locatifs minimaux (paiements minimaux futurs moins les intérêts).

3) Déduction faite des revenus de sous-location.

Pour de plus amples renseignements sur les garanties et les engagements, voir les notes 15 et 23 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Principales mesures de la situation financière

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	5 mai 2018	6 mai 2017	7 mai 2016 ⁽¹⁾
Capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 702,8 \$	3 644,2 \$	3 623,9 \$
Valeur comptable par action ordinaire ²⁾	13,62 \$	13,40 \$	13,23 \$
Dettes à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 666,9 \$	1 870,8 \$	2 367,4 \$
Ratio de la dette consolidée sur le capital total	31,0 %	33,9 %	39,5 %
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net ³⁾	21,9 %	31,3 %	36,7 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté	1,6 x	2,3 x	2,0 x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts ³⁾	10,5 x	7,7 x	10,2 x
Ratio des actifs courants sur les passifs courants	0,8 x	0,9 x	1,0 x
Total de l'actif	8 662,0 \$	8 695,5 \$	9 138,5 \$
Total des passifs financiers non courants	1 929,9 \$	2 502,1 \$	2 735,9 \$

1) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'état consolidé de la situation financière de la période écoulée.

2) Les montants ont été retraités. Voir la rubrique « Modifications de méthodes comptables adoptées au cours de l'exercice 2017 » du rapport de gestion annuel de 2017 pour un complément d'information.

3) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

RAPPORT DE GESTION

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a rehaussé la notation de Sobeys, la faisant passer de tendance négative à tendance stable, tandis que la notation attribuée par Standard and Poor's (« S&P ») est restée la même. Les paramètres de crédit et le profil financier de Sobeys continuent de s'améliorer grâce à la plus solide performance dégagée au chapitre de l'exploitation et à la stabilité du levier financier.

Agence de notation	Notation de crédit (notation de l'émetteur)	Tendance/Perspective
DBRS	BB (élevée)	Stable
S&P	BB+	Stable

Le 2 juin 2017, Sobeys a conclu une nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 500,0 M\$. La facilité porte intérêt à un taux variable lié aux taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel au Canada. La facilité devrait être utilisée pour rembourser la dette à long terme qui arrivera à échéance au cours de l'année civile 2018.

La Société est d'avis que ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit bancaire disponibles et ses entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise. La Société est également d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour remplir ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations financières à court et à long terme. La Société atténue le risque de liquidité potentiel en s'assurant de diversifier les sources de fonds selon l'échéance et la source du crédit.

Les facilités de crédit de la Société comportent des clauses restrictives financières et autres que financières. Pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 5 mai 2018, la Société respectait toutes les clauses restrictives.

Pour plus de précisions sur la dette à long terme d'Empire, voir la note 15 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018.

Capitaux propres

Au 5 mai 2018, le capital-actions de la Société s'établissait comme suit :

Actions autorisées	Nombre d'actions	
	5 mai 2018	6 mai 2017
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	768 105 849	768 105 849
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000

Actions émises et en circulation (en millions de dollars)	Nombre d'actions	5 mai 2018	6 mai 2017
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	173 547 591	2 038,2 \$	2 037,8 \$
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	98 138 079	7,3	7,3
Actions détenues en fiducie	(308 504)	(6,0)	(10,7)
Total		2 039,5 \$	2 034,4 \$

Le tableau qui suit présente le capital-actions de la Société au 5 mai 2018, par rapport à l'exercice précédent.

(nombre d'actions)	Exercices de 52 semaines clos les	
	5 mai 2018	6 mai 2017
Actions de catégorie A sans droit de vote		
Émises et en circulation à l'ouverture	173 537 901	173 537 901
Émises au cours de l'exercice	9 690	–
Émises et en circulation à la clôture	173 547 591	173 537 901
Actions détenues en fiducie à l'ouverture	(555 409)	–
Achetées aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	(5 683)	(555 409)
Émises aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	252 588	–
Actions détenues en fiducie à la clôture	(308 504)	(555 409)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture	173 239 087	172 982 492
Actions ordinaires de catégorie B		
Émises et en circulation à l'ouverture	98 138 079	98 138 079
Émises au cours de l'exercice	–	–
Total des actions émises et en circulation à la clôture	98 138 079	98 138 079

Les options sur actions en cours au 5 mai 2018 ont été attribuées à des prix allant de 15,60 \$ à 30,87 \$, expirent entre juin 2018 et juin 2025 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 5,20 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2018 et 2017 se présentent comme suit :

	2018		2017	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 949 863	24,27 \$	3 655 322	25,94 \$
Attribuées	1 338 980	19,43	1 642 700	20,40
Exercées	(122 805)	22,26	–	–
Expirées	(749 971)	25,92	–	–
Annulées	(729 912)	23,45	(348 159)	23,51
Solde à la clôture	4 686 155	22,81 \$	4 949 863	24,27 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	2 301 032		2 110 743	

Au cours de l'exercice de 52 semaines clos le 5 mai 2018, la Société a payé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 114,0 M\$ (111,3 M\$ en 2017) à ses détenteurs d'actions, ce qui représente un montant de 0,42 \$ par action pour les actionnaires ordinaires (0,41 \$ par action en 2017).

Au 26 juin 2018, la Société comptait 173 548 969 actions de catégorie A sans droit de vote et 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation. Des options visant l'acquisition de 4 686 155 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours au 5 mai 2018 (4 949 863 au 6 mai 2017), ce qui représentait 1,7 % (1,8 % au 6 mai 2017) du total des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires de catégorie B en circulation.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2017, la Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement éventuel d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par AST Trust Company (Canada) qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie :

Actions détenues en fiducie	Nombre d'actions	5 mai 2018	6 mai 2017
Solde à l'ouverture	(555 409) \$	(10,7) \$	– \$
Acquises	(5 683)	(0,1)	(10,7)
Émises	252 588	4,8	–
Solde à la clôture	(308 504) \$	(6,0) \$	(10,7) \$

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés audités ont été dressés selon les mêmes méthodes comptables que celles qui sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 6 mai 2017, à l'exception des suivantes :

Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2018

i) Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié l'Initiative concernant les informations à fournir (modifications d'IAS 7 Tableau des flux de trésorerie). Ces modifications exigent que les entités fournissent de l'information supplémentaire permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements avec et sans effet sur la trésorerie. Ces modifications sont entrées en vigueur pour le premier trimestre de l'exercice 2018 et n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société. Un rapprochement de la dette à long terme est présenté à la note 15 des états financiers consolidés de la Société.

ii) Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 2 Paiement fondé sur des actions. Les modifications précisent l'incidence des conditions d'acquisition des droits liés aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net, et le changement apporté aux modalités des paiements fondés sur des actions qui modifie le classement d'une transaction. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a adopté de manière anticipée ces modifications au premier trimestre de l'exercice 2018.

RAPPORT DE GESTION**Normes futures****i) Instruments financiers**

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 ») et les interprétations connexes. IFRS 9 fournit des directives révisées sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, y compris la dépréciation. IFRS 9 instaure également un nouveau modèle de comptabilité de couverture et des modifications visant à clarifier le traitement des changements apportés aux passifs financiers. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, sauf les directives concernant la comptabilité de couverture, qui doivent l'être de manière prospective. La norme permet l'adoption anticipée, mais la Société a choisi de ne pas s'en prévaloir. Elle l'appliquera à l'exercice 2019, et elle ne prévoit pas que son adoption donnera lieu à un ajustement important de ses états financiers consolidés, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Classement et évaluation

Aux termes d'IFRS 9, les entités doivent classer et évaluer les actifs financiers en fonction du modèle économique qu'elles suivent pour les gérer et de la nature des flux de trésorerie de ces actifs. Les directives relatives au classement et à l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement les mêmes qu'aux termes d'IAS 39. L'application des nouvelles exigences de classement d'IFRS 9 ne devrait pas donner lieu à un ajustement important des états financiers consolidés de la Société.

Dépréciation

IFRS 9 établit un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues. Il n'est plus nécessaire qu'un événement déclencheur ait lieu avant la comptabilisation des pertes sur créances. Selon ce nouveau modèle de dépréciation, la Société comptabilisera à l'avance des pertes de valeur en se fondant sur les événements passés, la conjoncture en vigueur et des prévisions raisonnables et justifiables concernant la probabilité de recouvrement. L'application du modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues prescrit par IFRS 9 ne devrait pas donner lieu à un ajustement important des états financiers consolidés de la Société.

Comptabilité de couverture

IFRS 9 établit un nouveau modèle de comptabilité de couverture visant à aligner les relations de comptabilité de couverture sur les activités de gestion des risques correspondantes. Les nouvelles exigences relatives à la comptabilité de couverture ne devraient pas donner lieu à un ajustement important des états financiers consolidés de la Société.

Changements apportés aux passifs financiers

En octobre 2017, l'IASB a publié *Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative* (modifications d'IFRS 9). Cette modification apporte des précisions au sujet du traitement comptable des changements apportés aux passifs financiers et exige qu'un passif financier soit évalué au coût amorti puis réévalué lorsqu'un changement survient. Tout profit ou perte en découlant doit être comptabilisé en résultat net à la date du changement. La modification entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société ne s'attend pas à ce que cette modification donne lieu à un ajustement important de ses états financiers consolidés.

Informations à fournir

Les informations à fournir au sujet des instruments financiers demeurent comprises dans le champ d'application d'IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 »). IFRS 7 a été modifiée par IFRS 9 de manière à englober des exigences supplémentaires en matière d'informations qualitatives et quantitatives à fournir. La Société a l'intention d'appliquer ces modifications à l'exercice 2019. Les modifications ne devraient pas donner lieu à un ajustement important des informations fournies dans ses états financiers consolidés.

ii) Produits des activités ordinaires

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »). IFRS 15 remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires* (« IAS 18 »), IAS 11 *Contrats de construction*, ainsi que certaines interprétations relatives aux produits. IFRS 15 établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle de même qu'un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, à l'exception des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. La nouvelle norme sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective. La norme permet l'adoption anticipée, mais la Société a choisi de ne pas s'en prévaloir.

En avril 2016, l'IASB a publié des précisions concernant trois aspects d'IFRS 15 (identification des obligations de prestation, entité agissant pour son propre compte ou comme mandataire et licences) et offre un allègement transitoire pour les contrats modifiés et achevés. Les calendriers de mise en œuvre de ces clarifications sont conformes avec celui d'IFRS 15.

La Société prévoit adopter IFRS 15 à l'exercice 2019, selon une approche rétrospective intégrale, et elle ne s'attend pas à ce que son adoption donne lieu à un ajustement important de ses états financiers consolidés.

iii) Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui remplace IAS 17 *Contrats de location* (« IAS 17 ») et les interprétations connexes. IFRS 16 instaure un modèle de comptabilisation et d'évaluation à l'état de la situation financière, qui élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs à bail. Les bailleurs continueront toutefois de classer les contrats de location selon cette distinction. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 peut être adoptée de façon anticipée par les sociétés qui appliquent IFRS 15, ce que la Société n'a pas l'intention de faire. Quant aux contrats pour lesquels elle est preneur à bail, les dispositions transitoires d'IFRS 16 permettent à la Société d'adopter la méthode rétrospective intégrale ou la méthode rétrospective modifiée assortie de mesures de simplification optionnelles. La Société a élaboré une modélisation préliminaire dans le cadre de son évaluation des approches transitoires d'IFRS 16, et elle a l'intention d'adopter la norme selon une approche rétrospective modifiée. Elle poursuit l'élaboration de son approche définitive en ce qui concerne l'application des mesures de simplification optionnelles.

La Société prévoit que l'adoption d'IFRS 16 aura une incidence significative sur ses états financiers consolidés, puisqu'elle a actuellement des engagements découlant de contrats de location simple à titre de preneur aux termes d'IAS 17. De nouveaux actifs et passifs seront comptabilisés à l'état de la situation financière pour les contrats de location simple visant des immobilisations corporelles. À l'état du résultat net, la Société remplacera la charge locative actuellement comptabilisée selon la méthode linéaire dans les charges d'exploitation par un amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation et par des charges financières liées aux obligations locatives. La présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans le tableau des flux de trésorerie sera également modifiée, mais aucun changement ne sera apporté au montant de trésorerie échangé dans le cadre de la transaction de location sous-jacente.

La Société continue d'évaluer l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

iv) Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

En octobre 2017, l'IASB a publié une modification à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* en vue de préciser le fait qu'une entité doit appliquer IFRS 9 aux intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise qui constitue une partie de la participation nette de l'investisseur dans l'entreprise associée ou la coentreprise lorsque la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société évalue actuellement l'incidence que pourrait avoir cette modification.

v) Améliorations annuelles 2015-2017

En décembre 2017, l'IASB a publié des modifications à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, à IFRS 11 *Partenariats*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat* et à IAS 23 *Coûts d'emprunt*. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société évalue actuellement l'incidence que pourraient avoir ces modifications.

Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Certaines de ces estimations exigent que la direction pose des jugements subjectifs ou complexes qui peuvent être incertains. Certains de ces éléments comprennent l'évaluation des stocks, du goodwill, des avantages futurs du personnel, de la rémunération fondée sur des actions, des estimations des provisions, des dépréciations, des programmes de fidélisation de la clientèle, des durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des immeubles de placement aux fins d'amortissement et de l'impôt sur le résultat. Des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. La direction évalue régulièrement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Perte de valeur du goodwill et des actifs non courants

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en fonction des flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements et de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par année. La Société a effectué son test de dépréciation annuel au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation lorsque ces indices apparaissent. De plus, à chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie s'il existe des indices que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.

RAPPORT DE GESTION

Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a déterminé la valeur recouvrable de chaque UGT ou de chaque groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative à l'estimation provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, ce qui pourrait donner lieu à d'importants ajustements du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours des périodes ultérieures.

Régimes de prestations de retraite et autres régimes d'avantages

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire, à l'âge du départ à la retraite et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages futurs du personnel est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Si les modifications apportées aux régimes augmentent l'obligation liée aux services passés, la Société comptabilisera immédiatement les coûts liés aux services passés comme une charge.

Dans son évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, la Société comptabilise immédiatement les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les principales hypothèses sont présentées à la note 17 des états financiers consolidés de la Société.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures attribuables aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires devraient se résorber ou être réglées. Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible ou différé, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et faire preuve de jugement. Les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers font l'objet d'estimations comptables inhérentes aux soldes de ces actifs et passifs. La valeur fiscale des actifs et des passifs se fonde sur l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans divers pays. Les prévisions quant aux résultats d'exploitation futurs et le moment du renversement des différences temporaires ainsi que les audits possibles des déclarations de revenus par les autorités fiscales peuvent également avoir une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé. Compte tenu de l'information dont elle dispose actuellement, la direction croit avoir comptabilisé adéquatement l'impôt sur le résultat.

Un changement ou une modification dans ces estimations ou ces hypothèses pourrait modifier les soldes d'impôt exigible ou différé dans les états consolidés de la situation financière.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks associées aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et iii) l'évaluation des stocks au prix de détail et leur rajustement au coût. Des modifications ou des écarts concernant ces estimations pourraient donner lieu à des modifications aux stocks comptabilisés aux états consolidés de la situation financière et à une charge ou à un crédit imputé au résultat d'exploitation dans les états consolidés du résultat net.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants.

Acquisitions d'entreprises

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill, à l'exception de l'impôt différé.

Contrats d'approvisionnement

La Société a conclu divers contrats d'approvisionnement à long terme visant différents produits et dont certains sont assortis de volumes d'achat minimaux. Des estimations et un jugement importants s'imposent lorsqu'il s'agit de déterminer : i) les résultats d'exploitation futurs; et ii) les volumes d'achat prévus. Pour évaluer s'il est nécessaire d'établir une provision fondée sur les flux de trésorerie futurs prévus qui découleront de l'exécution du contrat, la direction pose des hypothèses relatives aux événements ou aux circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer des flux de trésorerie futurs estimatifs.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la Société, qui comprend le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction par d'autres membres du personnel, surtout au cours de la période d'établissement des documents annuels, et que l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Le chef de la direction et le chef des services financiers ont évalué l'efficacité des CPCI de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité des CPCI de la Société au 5 mai 2018, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement des CPCI.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, qui comprend le chef de la direction et le chef des services financiers, a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), au sens du Règlement 52-109, « Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs ». Le cadre de contrôle utilisé par la direction pour concevoir et évaluer l'efficacité du CIIF est l'*Internal Control Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Le chef de la direction et le chef des services financiers ont évalué l'efficacité du CIIF de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité du CIIF de la Société au 5 mai 2018, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du CIIF.

Il n'a été apporté aucune modification au CIIF de la Société pour la période ouverte le 4 février 2018 et close le 5 mai 2018 qui ait eu une incidence importante ou serait susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF de la Société.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société effectue des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et les principaux dirigeants. Elle détient une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux, évalués aux valeurs d'échange, se sont élevés à environ 199,7 M\$ (195,8 M\$ en 2017).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cette convention remplace la convention antérieure selon laquelle les charges engagées étaient comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts.

Le 4 juillet 2017, le FPI Crombie a remboursé ses débentures de second rang non garanties convertibles de série D à 5,00 %. En contrepartie de son investissement dans les débentures convertibles de série D, la Société a reçu 24,3 M\$ à titre de paiement de capital et d'intérêts. Aucun profit ou perte n'a été comptabilisé au moment du remboursement. Au cours de l'exercice clos le 5 mai 2018, la Société a reçu du FPI Crombie des intérêts de 0,2 M\$ (1,2 M\$ en 2017).

Le 6 avril 2018, Sobey's et ses filiales entièrement détenues ont conclu une entente avec le FPI Crombie en vue de vendre un portefeuille de 11 immeubles, dont neuf ont été repris à bail. Cette transaction a rapporté à la Société et à ses filiales entièrement détenues un produit en trésorerie total de 88,1 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 13,2 M\$.

Le 29 septembre 2017, Sobey's a vendu un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 6,4 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 0,2 M\$.

Le 29 juin 2016, Sobey's et ses filiales entièrement détenues ont conclu une entente avec le FPI Crombie en vue de vendre un portefeuille de 19 immeubles de détail et de les reprendre à bail, de vendre une participation de 50 % dans chacun de ses trois centres de distribution automatisés et de vendre deux parcelles de terrains non aménagés qui étaient auparavant détenus par Empire. Le FPI Crombie a également investi environ 58,8 M\$ dans la rénovation et l'agrandissement de dix magasins de vente au détail de la bannière Sobey's déjà inclus dans son portefeuille. En plus de lui verser une contrepartie en trésorerie, le FPI Crombie a émis en faveur d'une filiale de la Société des parts de catégorie B de Crombie Limited Partnership (« CLP ») ainsi que des parts spéciales avec droit de vote du FPI Crombie s'y rattachant au prix de 14,70 \$ par part, pour une valeur de 93,4 M\$. La filiale de la Société a ensuite vendu les parts de catégorie B de CLP qu'elle détenait à Empire, avec report d'impôt. Ces transactions conclues avec le FPI Crombie et Empire ont rapporté à Sobey's et à ses filiales entièrement détenues un produit en trésorerie totalisant 323,8 M\$, et ont donné lieu à une perte avant impôt de 0,8 M\$. Le produit tiré des transactions a été affecté au remboursement des billets de premier rang non garantis.

RAPPORT DE GESTION

Le 29 juillet 2016, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu, avant de reprendre à bail, un autre immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 26,4 M\$. Cette transaction a donné lieu à un profit avant impôt de 2,1 M\$. Sobeys a également acheté un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie de 9,1 M\$.

Au cours de l'exercice 2014, Sobeys a conclu une convention de crédit avec le FPI Crombie afin de financer en partie l'acquisition par Sobeys d'un immeuble en Colombie-Britannique. L'emprunt de 11,9 M\$ portait intérêt au taux de 6,0 % et ne comportait pas de remboursements de capital. Le 5 mai 2017, Sobeys a vendu l'immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 31,1 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,0 M\$. Le produit tiré de la transaction a été affecté au remboursement de l'emprunt.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les	
	5 mai 2018	6 mai 2017
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	13,3 \$	9,7 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1,5	1,6
Indemnités de fin de contrat de travail	0,8	8,7
Paielements fondés sur des actions	9,8	14,8
	25,4 \$	34,8 \$

Indemnités

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

ÉVENTUALITÉS

La Société est exposée à des requêtes et à des litiges divers dans le cours normal de ses activités commerciales. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important.

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

GESTION DU RISQUE

En raison de ses entreprises d'exploitation et de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Empire est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui pourraient avoir des répercussions sur sa performance d'exploitation.

Projet Sunrise

Le 4 mai 2017, la Société a annoncé une importante initiative de transformation qui lui permettra de simplifier l'entreprise et d'accroître l'efficacité de ses activités. Une incapacité à gérer les changements au cours de cette transition pourrait donner lieu à des interruptions d'activités ou nuire à la capacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie à long terme et d'en atteindre les objectifs. La mise en œuvre d'une importante initiative de transformation peut occasionner des conflits de travail, de la publicité négative et une interruption des activités.

Il est toutefois possible qu'une fois l'implantation du programme de réorganisation s'échelonnant sur trois ans terminée, soit en 2020, la Société ne réalise pas les économies annualisées de 500,0 M\$.

Concurrence

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, par l'entremise de Sobeys, évolue dans un marché dynamique et concurrentiel. D'autres sociétés de distribution alimentaire nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs-entrepôts et les détaillants de vente en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités sur ses marchés.

Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans l'industrie canadienne de la vente au détail et de la distribution de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 collectivités au Canada. L'éventualité d'une diminution des ventes et des marges bénéficiaires découlant d'une concurrence accrue constitue le plus grand risque d'exploitation de Sobeys. Si Sobeys ne parvenait pas à conserver une diversification géographique afin de réduire les incidences de la concurrence locale, cela pourrait nuire à ses marges bénéficiaires et à ses résultats d'exploitation. Sobeys est d'avis que, pour demeurer concurrentielle, elle doit être axée sur la clientèle et le marché, viser une exécution supérieure et s'appuyer sur des activités efficaces et rentables. Elle est également d'avis qu'elle doit investir dans son réseau actuel de magasins, ainsi que dans le merchandising, la commercialisation et la mise en œuvre opérationnelle afin de mettre au point sa plateforme stratégique qui vise à mieux répondre aux besoins des clients qui recherchent de meilleures options en matière de produits alimentaires et des solutions plus abordables. La Société croit également qu'elle doit investir dans des initiatives de mise en marché afin de mieux prévoir l'évolution des besoins des consommateurs et de bien y répondre. L'incapacité d'atteindre tous les objectifs précités pourrait nuire aux résultats financiers de Sobeys.

Les activités de mise en valeur immobilière d'Empire, par l'entremise de sa participation dans le FPI Crombie, font concurrence à de nombreux autres gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires et de nouveaux immeubles à acquérir. L'existence de tels concurrents risque de nuire à leur capacité à : i) acquérir un immeuble en conformité avec leurs critères en matière d'investissement; ii) louer les locaux de leurs immeubles; et iii) optimiser les loyers facturés et réduire le nombre de concessions accordées. Les produits tirés des immeubles commerciaux reposent aussi sur les ententes de reconduction avec les principaux locataires. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les flux de trésorerie. Si le FPI Crombie ne parvenait pas à entretenir des relations stratégiques avec des promoteurs afin d'assurer un approvisionnement adéquat en immeubles attrayants ou à entretenir des relations stratégiques avec les locataires existants et futurs afin de contribuer à assurer des niveaux d'occupation élevés dans chacun de ses immeubles, cela pourrait entraîner des incidences défavorables pour la Société.

Salubrité des produits et sécurité

Sobeys est exposée à des responsabilités éventuelles liées à ses activités d'exploitation, notamment les responsabilités éventuelles et les dépenses associées aux défauts d'un produit, à la salubrité alimentaire et à la manutention des produits, y compris les produits pharmaceutiques. Ces responsabilités peuvent survenir au moment de l'entreposage, de la distribution ou de l'étalage des produits et, en ce qui concerne les produits de marque maison Sobeys, au moment de la production, de l'emballage et de la conception des produits.

Une grande partie des ventes de Sobeys proviennent de la vente de produits alimentaires et Sobeys court un risque en cas d'épidémie importante d'intoxications alimentaires ou lorsque certains produits alimentaires suscitent de vives inquiétudes chez les consommateurs qui craignent pour leur santé. Un tel événement pourrait toucher la performance financière de Sobeys de façon importante. Des procédures sont en place pour gérer les crises alimentaires éventuelles. Elles visent à recenser les risques, à fournir des informations claires aux salariés et aux consommateurs et à assurer que les produits éventuellement nocifs sont immédiatement retirés de la vente. Les responsabilités relatives à la salubrité alimentaire sont prises en charge par le programme d'assurance de la Société. En outre, Sobeys a en place des méthodes et des programmes de salubrité alimentaire qui portent sur des normes de manutention et de préparation sécuritaires des aliments. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures empêcheront qu'une contamination ait lieu, et les assurances peuvent ne pas être suffisantes pour couvrir toute responsabilité financière qui en résulterait ou tout dommage qui serait causé à la réputation de la Société.

Lois et règlements relatifs aux médicaments et réforme des soins de santé

La Société exploite actuellement 352 pharmacies en magasin et 74 pharmacies autonomes qui sont assujetties aux lois fédérales, provinciales, territoriales et locales ainsi qu'aux règlements régissant la vente de médicaments d'ordonnance. Toute modification ou violation de ces lois et règlements pourrait avoir une incidence défavorable sur l'exploitation, les résultats financiers et la réputation de la Société. Ces lois et règlements régissent habituellement la couverture des médicaments d'ordonnance par les régimes d'assurance publics, notamment l'admissibilité des patients et des produits ainsi que certains critères de fixation des prix et de remboursement des médicaments, tels que le coût du produit, la marge sur le coût de revient, les honoraires du pharmacien, les déductions de distribution et, dans certaines provinces, la capacité à négocier la ristourne du fabricant. Les lois de certaines provinces exigent que le prix de vente des médicaments d'ordonnance assumé par les régimes d'assurance privés et les clients qui paient eux-mêmes ne dépasse pas le prix établi pour le régime d'assurance-médicaments provincial. En plus du remboursement des médicaments, ces lois et règlements en régissent l'homologation et la distribution, l'emballage et l'étiquetage autorisés, la commercialisation, la manutention, le stockage et l'élimination.

Au cours de l'exercice 2018, les gouvernements provinciaux et les régimes d'assurance privés ont continué à mettre en œuvre des mesures de gestion des coûts d'assurance-médicaments, dont l'incidence varie selon la province et le régime. La plus importante de ces mesures, adoptée le 1^{er} avril 2018, est la forte baisse du prix de près de 70 médicaments génériques à production importante par suite d'un accord conclu entre l'Alliance pancanadienne pharmaceutique et l'Association canadienne du médicament générique au nom des régimes d'assurance-médicaments fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Conseil de la fédération, une mission conjointe de collaboration créée par les premiers ministres provinciaux, poursuit ses initiatives de réduction des coûts dans le secteur pharmaceutique. À l'automne 2017, les mesures prises par l'Alberta College of Pharmacy ont mené à l'interdiction, pour les pharmacies, d'offrir des avantages incitatifs visant à encourager l'achat de médicaments d'ordonnance.

On s'attend à ce que la réforme et la réglementation des soins de santé continuent d'exercer des pressions sur le remboursement des médicaments en modifiant l'admissibilité des patients et des médicaments, le prix des médicaments d'ordonnance, dont le coût du produit, les honoraires du pharmacien, la marge bénéficiaire admissible, le financement de la ristourne du fabricant et la distribution, ainsi que les éventuelles restrictions concernant les avantages incitatifs offerts aux clients. La Société a cerné de nouvelles façons d'atténuer l'incidence défavorable de ces changements sur ses résultats financiers et continuera de le faire.

Libre-échange

La Société est exposée aux risques découlant des relations commerciales entre le Canada et d'autres pays, notamment les États-Unis. Toute modification des accords et des tarifs commerciaux entre le Canada et les autres pays pourrait se traduire par une augmentation des coûts de certains produits, et des articles pourraient devenir indisponibles, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'expérience client. La Société pourrait atténuer ces risques dans une certaine mesure en faisant appel à d'autres fournisseurs; cependant, le commerce international est de nature imprévisible et elle pourrait ne pas être capable d'atténuer la totalité de l'incidence défavorable des modifications des accords et des tarifs commerciaux.

Programme de fidélisation

La Société utilise un programme de fidélisation offert par un tiers afin d'offrir une valeur ajoutée aux clients. Les décisions prises par ce tiers peuvent nuire à la réputation et à la performance financière de la Société. Les activités promotionnelles et autres activités liées aux éventuels changements des programmes de fidélisation doivent être gérées et coordonnées efficacement afin de préserver une image positive pour les clients, sans quoi, la réputation de la Société pourrait être entachée.

RAPPORT DE GESTION**Ressources humaines**

Une partie importante des membres du personnel des magasins et des centres de distribution de la Société, particulièrement dans l'Ouest canadien, sont syndiqués. Bien que la Société s'efforce toujours de maintenir de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats et qu'elle ait globalement réussi à le faire, la renégociation de conventions collectives pose toujours un risque d'interruptions de travail. La Société a toujours affirmé qu'elle accepterait de payer les coûts à court terme d'une interruption de travail afin d'appuyer son engagement de bâtir et de maintenir une structure de coûts qui soit concurrentielle à long terme. Tout arrêt de travail prolongé ou généralisé ou tout autre conflit de travail pourrait nuire aux résultats financiers de la Société.

Un leadership efficace est très important pour la croissance de la Société et sa réussite durable. La Société élabore et offre des programmes de formation à tous les niveaux dans toutes ses régions d'exploitation afin d'améliorer les connaissances des salariés et de mieux servir ses clients. La capacité de la Société à former, à perfectionner et à fidéliser ses salariés de façon appropriée peut avoir une incidence sur son rendement futur.

Il existe toujours un risque lié à la perte de membres clés du personnel. Les plans de relève ont été établis pour les principaux postes, y compris sur le niveau de talent de la direction dans l'ensemble de la Société et de ses filiales, et ces plans sont revus par le comité des ressources humaines et examinés au moins chaque année par le conseil d'administration.

La santé et la sécurité en milieu de travail sont au cœur des priorités de la Société, qui a mis en place de solides programmes et mécanismes de signalement conçus pour assurer la conformité avec la réglementation et atténuer les risques de blessures et de maladies liées au travail.

Les hausses du salaire minimum annoncées récemment dans plusieurs provinces auront une incidence sur les coûts de main-d'œuvre et les effectifs de la Société.

Exploitation

La réussite d'Empire est étroitement liée à la performance du réseau des magasins de vente au détail de Sobeys. Les franchisés et marchands affiliés exploitent environ 52 % des magasins de vente au détail de Sobeys. Sobeys compte sur la direction des franchisés et marchands affiliés et celle de ses propres magasins pour exécuter avec succès les stratégies et les programmes de vente au détail.

En guise de contrôle des marques de Sobeys, de la qualité et de la gamme des produits et services offerts dans les magasins de Sobeys, chaque franchisé et marchand affilié convient de s'approvisionner auprès de Sobeys. En outre, chaque magasin convient de se conformer aux politiques, aux plans de commercialisation et aux normes d'exploitation prescrits par Sobeys. Ces obligations sont précisées dans les conventions de franchisage et d'exploitation qui prennent fin à divers moments pour chaque franchisé et marchand affilié. Malgré ces conventions de franchisage et d'exploitation, Sobeys peut avoir une capacité limitée de contrôler l'exploitation commerciale d'un franchisé ou d'un marchand affilié. Une violation de ces conventions de franchisage et d'exploitation ou une défaillance d'exploitation par un nombre élevé de franchisés ou de marchands affiliés pourraient nuire à la réputation et à la performance financière de Sobeys.

Technologie

La Société exploite des systèmes élaborés et complexes de technologies de l'information qui s'avèrent indispensables au succès de l'exploitation de son entreprise et à celui de ses stratégies de mise en marché. Toute interruption de ces systèmes ou de l'information qu'ils recueillent nuirait considérablement à la Société, à ses activités d'exploitation et à ses résultats financiers. La Société s'est engagée à améliorer ses propres systèmes d'exploitation, outils et méthodes afin d'accroître leur efficacité et leur efficacité. La mise en œuvre de projets majeurs en matière de technologies de l'information comporte des risques variés, y compris le risque lié à la réalisation des fonctionnalités.

Gestion de l'information

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexactes, incomplètes ou non disponibles ou encore un accès inapproprié à l'information pourraient entraîner des erreurs en matière de présentation de l'information financière ou de celle liée aux activités d'exploitation, de mauvaises décisions, une violation de la vie privée, la communication d'informations inadéquates ou encore la fuite d'informations sensibles. La cueillette et l'analyse de l'information sur les préférences d'achat des clients constituent une importante partie de la stratégie de la Société visant à attirer et à fidéliser les clients, ainsi qu'à se démarquer efficacement de la concurrence. Toute incapacité de maintenir la protection des renseignements personnels des clients ou de respecter les lois ou règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels pourrait nuire à la réputation, à la position concurrentielle et aux résultats d'exploitation de la Société.

La Société reconnaît que l'information constitue un atout essentiel de l'entreprise. À l'heure actuelle, le risque lié à la gestion de l'information est géré à l'échelle régionale et nationale au moyen de l'élaboration de politiques et de procédures relatives à la sécurité d'accès, au développement de systèmes, à la gestion du changement ainsi qu'à la gestion des problèmes et des incidents.

Chaîne d'approvisionnement

La Société pourrait être confrontée à une interruption dans sa chaîne d'approvisionnement ou à des erreurs qui risqueraient d'entraîner la présence de marchandises obsolètes ou une pénurie ou un excédent d'articles dans son réseau de magasins de vente au détail. L'omission d'instaurer et de maintenir une sélection des fournisseurs et des pratiques d'approvisionnement efficaces pourrait nuire à la capacité de Sobeys à offrir les produits souhaités aux clients et entraver sa capacité d'attirer et de fidéliser les clients. Si la Société ne parvient pas à maintenir une chaîne d'approvisionnement et des infrastructures logistiques efficaces, sa capacité de soutenir et d'atteindre les objectifs de croissance ainsi que de maintenir les marges pourrait se trouver compromise.

Coûts des produits

Sobeys est un important acheteur de produits alimentaires, lesquels peuvent être soumis aux risques du coût de l'inflation découlant de la hausse du prix des marchandises et d'autres coûts de production engagés par les fabricants de produits alimentaires. Dans l'éventualité d'une augmentation des prix des produits qui excéderait les prévisions et également dans l'éventualité où Sobeys ne pourrait contrebalancer une telle inflation des coûts par une augmentation des prix de détail ou par d'autres économies de coûts, cela pourrait se traduire par des conséquences défavorables sur les ventes et les marges.

Contexte économique

La direction continue de surveiller étroitement la conjoncture économique, y compris les taux de change, les taux d'intérêt, l'inflation, les taux d'emploi et les marchés financiers. Selon la direction, bien que le fléchissement de l'économie ait une incidence sur toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité, la structure d'exploitation et la structure du capital de la Société sont suffisantes pour répondre à ses besoins commerciaux continus.

Risque de liquidité

Les activités de la Société reposent en partie sur un accès à des capitaux et à des ressources financières d'un montant suffisant pour le financement de ses activités de croissance et d'investissement dans son exploitation. Si la Société ne parvient pas à maintenir des ressources financières adéquates, sa croissance ou sa capacité de respecter ses obligations financières à l'échéance pourrait s'en trouver entravée. La Société conserve en bonne et due forme des facilités de crédit consenties pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin de remplir ses obligations financières actuelles et futures prévisibles. La Société surveille les marchés financiers ainsi que les conditions économiques connexes et maintient l'accès aux marchés financiers pour des dettes à long terme comportant des échéances plus longues, si l'on juge que c'est prudent, afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix. Cependant, rien ne garantit que des ressources en capital adéquates seront disponibles à l'avenir ni, dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions acceptables.

Fluctuation des taux d'intérêt

L'objectif de la Société relativement à sa dette à long terme est de maintenir la plus grande partie de sa dette à long terme à taux fixe. Toute augmentation des taux d'intérêt applicables augmenterait la charge d'intérêts et aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la Société. Rien ne garantit que les stratégies de gestion des risques mises en œuvre, le cas échéant, par la Société seront efficaces.

Continuité des activités

La Société pourrait être touchée par un événement imprévu ou une catastrophe naturelle, y compris les phénomènes météorologiques violents, l'interruption des services publics et des infrastructures ou le déclenchement de pandémies, qui risquent d'interrompre soudainement ou complètement ses activités courantes. La Société a travaillé avec des représentants du gouvernement et du secteur d'activité afin d'établir des plans de préparation aux urgences. Toutefois, aucun de ces plans ne peut éliminer les risques associés à des événements de cette ampleur. Toute omission de répondre efficacement ou de façon appropriée à de tels événements pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et aux résultats financiers de la Société.

Assurance

Empire et ses filiales sont autoassurées de manière limitée contre certains risques d'exploitation et elles souscrivent aussi des contrats d'assurance de risques successifs auprès de tierces sociétés d'assurance financièrement stables. Outre les programmes exhaustifs de prévention des pertes, la Société maintient des programmes de gestion visant à atténuer les répercussions financières des risques d'exploitation. Ces programmes peuvent ne pas être efficaces pour limiter l'exposition de la Société à de tels risques et, dans la mesure où celle-ci est autoassurée ou dans la mesure où la responsabilité dépasse les limites d'assurance applicables, la situation financière de la Société pourrait se trouver compromise.

Éthique et déontologie

Toute violation des politiques de la Société, des lois ou des pratiques commerciales éthiques risque d'entacher sérieusement la réputation de la Société et de nuire considérablement à sa performance financière. Dans le cadre de sa gestion des codes de conduite, la Société s'est dotée d'un code de déontologie et de conduite professionnelle que les administrateurs et les membres du personnel doivent respecter et auxquels ils doivent adhérer régulièrement. La Société a aussi mis à la disposition du personnel un numéro d'urgence pour dénoncer, de manière anonyme et confidentielle, toute irrégularité. Rien ne garantit que ces mesures seront efficaces pour empêcher les violations de la loi ou des pratiques commerciales éthiques.

Environnement

La Société exploite ses emplacements commerciaux à l'échelle du pays, y compris de multiples postes d'essence. Chacun de ces endroits pourrait connaître une contamination environnementale ou d'autres problèmes par suite des activités de la Société ou des activités de tiers, y compris les propriétés avoisinantes.

Lorsque des problèmes environnementaux sont décelés, les remises en état environnementales nécessaires sont effectuées à l'aide des ressources internes et externes appropriées et qualifiées. La Société peut devoir assumer tous les coûts associés à de tels travaux de remise en état, et ces coûts peuvent être élevés.

Les postes d'essence au détail de Sobeys comportent des réservoirs souterrains. Des fuites ou des dommages à ces réservoirs pourraient provoquer une contamination environnementale. Pour atténuer ce risque environnemental, Sobeys met en œuvre plusieurs méthodes de surveillance ainsi que des activités d'évaluation des risques afin d'atténuer les dangers vis-à-vis de l'environnement.

Ces activités atténuent, mais n'éliminent pas les risques environnementaux de la Société; par conséquent, il demeure un risque de modifications des exigences réglementaires existantes en matière de protection environnementale ainsi qu'un risque de répercussions financières et d'incidences sur l'exploitation néfastes pour la Société au cours des années à venir.

RAPPORT DE GESTION**Santé et sécurité au travail**

La Société a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques d'emploi progressives axées sur le mieux-être des milliers de membres du personnel qui travaillent dans ses magasins, ses centres de distribution et ses bureaux. Ces politiques et programmes sont révisés régulièrement par le comité des ressources humaines du conseil d'administration.

Immobilier

La Société fait appel à une méthode d'attribution des dépenses d'investissement axée sur l'obtention des emplacements immobiliers les plus attrayants pour ses magasins de détail, ainsi que pour ses activités d'aménagement d'immeubles commerciaux et résidentiels, la propriété directe ou indirecte de la Société étant une considération importante, sans toutefois être primordiale. La Société aménage certains magasins de détail sur ses propres emplacements; cependant, l'aménagement de ses magasins est en majorité réalisé conjointement avec des promoteurs externes. La disponibilité de nouveaux emplacements de magasins à potentiel élevé et la capacité d'agrandissement des magasins existants dépendent donc en grande partie de la négociation fructueuse des contrats de location simple avec ces promoteurs et de la capacité de la Société à acheter ces emplacements.

Questions d'ordre juridique, fiscal et comptable

Les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements fédéraux et provinciaux liés aux activités de la Société pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de celle-ci. La conformité avec toute modification proposée pourrait également entraîner des coûts importants pour la Société. Le non-respect des lois, des règles et des règlements divers peut exposer la Société à des poursuites qui pourraient avoir une grave incidence sur sa performance.

De façon similaire, la réglementation fiscale et les prises de position comptables peuvent être modifiées dans un sens qui pourrait nuire à la Société. Celle-ci atténue le risque de non-respect des lois, règles et règlements divers en surveillant les nouvelles activités adoptées, en améliorant les systèmes et les contrôles informatiques, en optimisant les contrôles internes afin de repérer et de prévenir les erreurs et, de façon générale, en examinant attentivement sa conformité avec les lois, règles et règlements. Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les autorités fiscales. Bien qu'elle estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les autorités fiscales.

Prix des services publics et du carburant

La Société consomme beaucoup d'électricité, d'autres services publics et du carburant, lesquels ont été soumis à une volatilité considérable. Des hausses imprévues du coût de ces produits et services pourraient nuire à la performance financière de la Société. Si celle-ci ne parvient pas à maintenir des programmes de consommation et d'approvisionnement efficaces, ses résultats financiers pourraient s'en trouver compromis. De plus, Sobeys exploite un nombre élevé de postes d'essence. Des hausses marquées des prix de gros ou de la disponibilité pourraient nuire aux activités d'exploitation et aux résultats financiers relatifs à la vente de carburant.

Notation du crédit

Rien ne garantit que les notations du crédit attribuées aux divers instruments d'emprunt émis par Sobeys demeureront en vigueur pendant une période donnée, ni que les notations ne seront pas abaissées, retirées ou révisées par DBRS ou S&P à quelque moment que ce soit. Les changements réels ou prévus dans les notations du crédit de Sobeys peuvent avoir des conséquences sur le coût auquel Sobeys peut accéder aux marchés financiers. La probabilité que les créanciers de Sobeys reçoivent les paiements qui leur sont dus dépendra de la santé financière et de la solvabilité de Sobeys. Les notations du crédit attribuées par une agence de notation fournissent un avis de cette agence de notation sur le risque qu'un émetteur ne puisse respecter ses obligations financières conformément aux modalités aux termes desquelles une obligation a été émise. L'obtention d'une notation du crédit ne donne aucune garantie quant à la solvabilité future de Sobeys.

Risque de change

La Société conclut la plus grande partie de ses activités en dollars canadiens, et son risque de change est limité surtout aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien, l'euro et le dollar américain. Les achats de produits en dollars américains représentent environ 4,1 % du total des achats annuels de Sobeys. Les achats en euros sont essentiellement limités à des contrats particuliers pour des dépenses d'investissement. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement le risque lié aux changements des taux de change, ses résultats financiers pourraient en souffrir.

Répartition du capital

Il importe de veiller à ce que les décisions en matière de répartition du capital donnent lieu à un rendement approprié du capital. La Société a mis en place un certain nombre de stratégies d'atténuation du risque bien définies concernant la répartition du capital, y compris un examen par le conseil d'administration des décisions importantes à l'égard de la répartition du capital.

Caractère saisonnier

Les activités de la Société relatives aux produits alimentaires, surtout au niveau des stocks, au volume des ventes et aux gammes de produits sont touchées dans une certaine mesure par certaines périodes de fêtes au cours de l'exercice.

Activités à l'étranger

La Société exerce certaines activités à l'étranger. Les activités de la Société à l'étranger sont limitées à une activité d'approvisionnement en produits maraîchers et à des partenariats immobiliers résidentiels établis aux États-Unis.

Régimes de retraite

La Société a certaines obligations au titre de ses régimes de retraite enregistrés à prestations définies. Les nouveaux règlements et les fluctuations commandées par le marché pourraient obliger la Société à verser ultérieurement des cotisations qui pourraient se révéler différentes des estimations, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la Société.

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises, offrant des prestations de retraite au personnel syndiqué conformément aux dispositions des conventions collectives. Environ 16 % du personnel de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. La responsabilité de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés en matière de cotisations à verser à ces régimes se limite aux montants établis dans les conventions collectives et autres conventions connexes. Toutefois, un piètre rendement dans ces régimes pourrait avoir une incidence négative sur le personnel participant à ces régimes ou pourrait entraîner des modifications aux modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait, en retour, nuire à la performance financière de la Société.

Risque lié à l'endettement

Le degré d'endettement de la Société, en particulier depuis les augmentations des facilités d'emprunt à long terme pour conclure l'acquisition de Canada Safeway, pourrait nuire à la Société, y compris limiter sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour le fonds de roulement et des activités comme les dépenses d'investissement, le développement des produits, les besoins au titre du service de la dette et les acquisitions. Une augmentation de l'endettement restreint la souplesse et le pouvoir discrétionnaire de la Société quant à l'exercice de ses activités en limitant sa capacité de déclarer des dividendes étant donné que cela la force à consacrer une partie de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au paiement de l'intérêt sur sa dette existante. L'utilisation des flux de trésorerie aux fins de paiement des intérêts limite également la disponibilité du capital à d'autres fins, y compris les activités d'exploitation, les dépenses d'investissement et d'autres occasions commerciales futures. Une augmentation du niveau d'endettement soumet la Société à des charges d'intérêts accrues sur les emprunts à taux variables, ce qui limite par conséquent sa capacité à s'adapter à l'évolution de la conjoncture du marché. Cela pourrait désavantager la Société par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés en la rendant plus vulnérable lors de ralentissements de la conjoncture économique générale et en limitant sa capacité d'effectuer les dépenses d'investissement qui sont importantes pour sa croissance et ses stratégies.

DÉSIGNATION DES DIVIDENDES DÉTERMINÉS

Les « dividendes déterminés » bénéficient d'un traitement fiscal avantageux. Pour être considérés comme des dividendes déterminés, les dividendes doivent avoir été désignés comme tels à la date du versement.

Afin de se conformer à la prise de position de l'ARC, Empire a indiqué de façon appropriée sur son site Web que les dividendes versés par Empire sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

MESURES ET DONNÉES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La direction est d'avis que certaines de ces mesures et données, y compris le profit brut et le BAIIA, sont des indicateurs importants de la capacité d'Empire à générer des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, le service de sa dette et ses dépenses d'investissement futures, et utilise ces mesures à ces fins.

De plus, afin de fournir aux investisseurs et aux analystes des paramètres de performance plus comparables d'un exercice à l'autre que les mesures de base, la direction ajuste ces mesures et données, notamment le BAIIA et le bénéfice net, en excluant certains éléments. Ces éléments peuvent avoir une incidence sur l'analyse des tendances en matière de performance ainsi que sur la comparabilité des principaux résultats financiers de la Société. En excluant ces éléments, la direction ne sous-entend pas qu'il s'agit d'éléments non récurrents.

Mesures financières

Les mesures et données financières non conformes aux PCGR ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire utile aux investisseurs et aux analystes. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne devraient pas être prises en compte isolément ou comme substitut aux autres mesures liées à la performance calculées selon les PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR utilisées par la Société figurant dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit :

- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes.
- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société. Le bénéfice d'exploitation ajusté est rapproché du bénéfice d'exploitation dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ». Le bénéfice d'exploitation ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du bénéfice d'exploitation à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. L'exclusion de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles élimine en partie l'incidence hors trésorerie du bénéfice d'exploitation.

RAPPORT DE GESTION

Le tableau qui suit présente le rapprochement du bénéfice net et du BAIIA :

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	5 mai 2018	6 mai 2017	5 mai 2018	6 mai 2017
Bénéfice net	73,5 \$	32,3 \$	179,8 \$	172,5 \$
Charge d'impôt sur le résultat	11,7	1,4	56,2	42,5
Charges financières, montant net	25,4	27,7	110,5	118,0
Bénéfice d'exploitation	110,6	61,4	346,5	333,0
Amortissement des immobilisations corporelles	85,6	88,6	351,8	355,5
Amortissement des immobilisations incorporelles	21,6	21,7	87,4	88,7
BAIIA	217,8 \$	171,7 \$	785,7 \$	777,2 \$

- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société. Le BAIIA ajusté est rapproché du BAIIA dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ». Le BAIIA ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du BAIIA à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti, majorée des pertes sur les couvertures des flux de trésorerie reclassées hors des autres éléments du résultat global. La direction est d'avis que la charge d'intérêts donne une mesure fidèle de la charge au titre du service de la dette de la Société, compte non tenu du total des produits financiers correspondant.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des charges financières, déduction faite de la charge d'intérêts :

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	5 mai 2018	6 mai 2017	5 mai 2018	6 mai 2017
Charges financières, montant net	25,4 \$	27,7 \$	110,5 \$	118,0 \$
Plus : produits financiers	2,3	1,0	6,0	6,1
Moins : charges financières liées à la retraite, montant net	(3,2)	(2,9)	(11,9)	(11,5)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	(2,9)	(0,3)	(7,7)	(9,5)
Charge d'intérêts	21,6 \$	25,5 \$	96,9 \$	103,1 \$

- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance et des résultats financiers. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise des activités commerciales sous-jacentes sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société. Le bénéfice net ajusté fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ». Le bénéfice net ajusté du secteur de la vente au détail de produits alimentaires est rapproché du bénéfice net à la rubrique « Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires » du présent rapport de gestion.
- Le RPA ajusté (après dilution) s'entend du bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement. La direction utilise les flux de trésorerie disponibles comme mesure pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le versement de dividendes et d'autres activités de financement et d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles sont rapprochés des mesures conformes aux PCGR présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie et dans la rubrique intitulée « Flux de trésorerie disponibles » du présent rapport de gestion.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires et la dette à long terme. La direction est d'avis que la dette consolidée représente la mesure par excellence du total des obligations financières de la Société aux termes desquelles elle paie des intérêts.
- La dette consolidée nette s'entend de la dette consolidée, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La direction est d'avis que la déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la dette consolidée donne une mesure plus précise des obligations financières de la Société, alors que l'intégralité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est déduite de l'obligation totale.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.
- Le capital total net s'entend du capital total diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement de la dette consolidée, de la dette consolidée nette, du capital total net et du capital total de la Société avec les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états de la situation financière au 5 mai 2018, au 6 mai 2017 et au 7 mai 2016.

(en millions de dollars)	5 mai 2018	6 mai 2017	7 mai 2016 ⁽¹⁾⁽²⁾
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	527,4 \$	134,0 \$	350,4 \$
Dette à long terme	1 139,5	1 736,8	2 017,0
Dette consolidée	1 666,9	1 870,8	2 367,4
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(627,9)	(207,3)	(264,7)
Dette consolidée nette	1 039,0	1 663,5	2 102,7
Total des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 702,8	3 644,2	3 623,9
Capital total net	4 741,8 \$	5 307,7 \$	5 726,6 \$

(en millions de dollars)	5 mai 2018	6 mai 2017	7 mai 2016 ⁽¹⁾⁽²⁾
Dette consolidée	1 666,9 \$	1 870,8 \$	2 367,4 \$
Total des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 702,8	3 644,2	3 623,9
Capital total	5 369,7 \$	5 515,0 \$	5 991,3 \$

1) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'état consolidé de la situation financière de la période écoulée.

2) Les montants ont été retraités. Voir la rubrique « Modifications de méthodes comptables adoptées au cours de l'exercice 2017 » du rapport de gestion annuel de 2017 pour un complément d'information.

Rapprochements liés au secteur des produits alimentaires

Les tableaux qui suivent font état de l'ajustement de l'apport de Sobeys au bénéfice d'exploitation, au BAIIA et au bénéfice net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, qui a été apporté au titre des éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs de la performance sous-jacente au chapitre de l'exploitation.

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		
	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$
Bénéfice d'exploitation	273,6 \$	259,3 \$	14,3 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	207,8	15,8	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	26,2	25,8	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	21,2	-	
Réorganisation des centres de distribution	-	9,6	
Profit sur la sortie d'installations de fabrication	-	(7,5)	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	-	3,4	
Reprises liées à la rationalisation du réseau	-	(1,6)	
	255,2	45,5	209,7
Bénéfice d'exploitation ajusté	528,8 \$	304,8 \$	224,0 \$

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		
	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$
BAIIA	712,5 \$	703,2 \$	9,3 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	207,8	15,8	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	21,2	-	
Réorganisation des centres de distribution	-	9,6	
Profit sur la sortie d'installations de fabrication	-	(7,5)	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	-	3,4	
Reprises liées à la rationalisation du réseau	-	(1,6)	
	229,0	19,7	209,3
BAIIA ajusté	941,5 \$	722,9 \$	218,6 \$

RAPPORT DE GESTION

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		
	5 mai 2018	6 mai 2017	Variation en \$
Bénéfice net	116,5 \$	112,7 \$	3,8 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	150,1	11,3	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	19,2	18,8	
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	15,5	-	
Réorganisation des centres de distribution	-	6,9	
Profit sur la sortie d'installations de fabrication	-	(5,5)	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	-	2,5	
Reprises liées à la rationalisation du réseau	-	(1,2)	
	184,8	32,8	152,0
Bénéfice net ajusté	301,3 \$	145,5 \$	155,8 \$

Données financières

Les données financières non conformes aux PCGR suivantes visent à fournir de l'information utile aux investisseurs et aux analystes. La direction se sert des données financières pour la prise de décisions, l'information de gestion, l'établissement des budgets et les prévisions. Les mesures qui figurent dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit par la Société :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière.
- La marge brute s'entend du profit brut divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge brute est un indicateur important du contrôle des coûts et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel et l'environnement promotionnel du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un coût des ventes moins élevé en pourcentage des ventes.
- Le ratio de couverture des intérêts ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation ajusté divisé par la charge d'intérêts.
- Le rendement des capitaux propres, tel qu'il est présenté par Sobeys, s'entend du résultat net pour l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère, divisé par les capitaux propres moyens.
- Le ratio de la dette consolidée sur le capital total s'entend de la dette consolidée divisée par le capital total.
- Le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net s'entend de la dette consolidée nette divisée par le capital total net. La direction est d'avis que le ratio de la dette consolidée sur le capital total et le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net représentent des mesures qui peuvent permettre d'analyser l'évolution de la structure du capital de la Société au fil du temps. Des ratios croissants indiqueraient que la Société a recours à un montant accru de dette dans sa structure du capital pour financer ses activités.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée divisée par le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la situation financière de la Société. Un ratio croissant indiquerait un accroissement de la dette de la Société par dollar de BAIIA ajusté généré.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la couverture de la charge d'intérêts sur ses obligations financières. Un ratio croissant indiquerait que la Société génère un BAIIA ajusté plus élevé par dollar de charge d'intérêts, ce qui se traduirait par une couverture des intérêts plus élevée.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.

Le tableau qui suit présente le calcul de la valeur comptable de l'action ordinaire d'Empire au 5 mai 2018, au 6 mai 2017 et au 7 mai 2016.

(en millions de dollars, sauf les données par action)	5 mai 2018	6 mai 2017	7 mai 2016 ¹⁾
Capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 702,8 \$	3 644,2 \$	3 623,9 \$
Actions en circulation (de base)	271,8	271,9	273,9
Valeur comptable par action ordinaire	13,62 \$	13,40 \$	13,23 \$

1) Les montants ont été retraités. Voir la rubrique « Modifications de méthodes comptables adoptées au cours de l'exercice 2017 » du rapport de gestion annuel de 2017 pour un complément d'information.

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à www.empireco.ca, ou le site Web de SEDAR pour consulter les dépôts réglementaires canadiens, à www.sedar.com.

Approuvé par le conseil d'administration le 27 juin 2018.
Stellarton (Nouvelle-Écosse) Canada

États financiers consolidés

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	40
Rapport de l'auditeur indépendant	41
États financiers consolidés	42
États consolidés de la situation financière	42
États consolidés du résultat net	43
États consolidés du résultat global	44
États consolidés des variations des capitaux propres	45
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	46
Notes annexes	47

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction de préparer les états financiers consolidés compris dans le présent rapport annuel et d'y inclure toute autre information. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière ou les principes comptables généralement reconnus et reflètent les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

Toutes les autres informations financières dans le rapport sont conformes à celles que contiennent les états financiers consolidés.

La direction de la Société a établi et elle maintient un système de contrôle interne qui fournit l'assurance raisonnable quant à l'intégrité des états financiers consolidés, la protection des actifs de la Société, ainsi que la prévention et la détection de l'information financière frauduleuse.

Le conseil d'administration, par l'entremise de son comité d'audit, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit, dont le président et les membres sont uniquement des administrateurs indépendants de la Société, et n'ayant aucun lien avec celle-ci, rencontre les dirigeants chargés de la gestion financière et les auditeurs externes à intervalles réguliers afin de s'assurer de la présentation fidèle et de l'intégrité de l'information financière ainsi que de la protection des actifs. Le comité d'audit soumet ses constatations au conseil d'administration afin que ce dernier puisse en tenir compte au moment d'approuver les états financiers consolidés annuels destinés aux actionnaires.

Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès au comité d'audit.

signé « Michael Medline »

signé « Michael Vels »

Michael Medline
Président et chef de la direction

Michael Vels
Chef des services financiers

Le 27 juin 2018

Le 27 juin 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires d'Empire Company Limited

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Empire Company Limited et de ses filiales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 5 mai 2018 et au 6 mai 2017 et les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines clos le 5 mai 2018 et le 6 mai 2017, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Empire Company Limited et de ses filiales au 5 mai 2018 et au 6 mai 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines clos le 5 mai 2018 et le 6 mai 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière.

signé « PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. »

Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés

Halifax, Canada
Le 27 juin 2018

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux (en millions de dollars canadiens)	5 mai 2018	6 mai 2017
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	627,9 \$	207,3 \$
Créances	433,2	413,6
Stocks (NOTE 4)	1 251,6	1 322,2
Charges payées d'avance	126,8	117,5
Prêts et autres créances (NOTE 5)	20,9	25,5
Actif d'impôt exigible	15,2	31,9
Actifs détenus en vue de la vente (NOTE 6)	20,4	48,5
	2 496,0	2 166,5
Prêts et autres créances (NOTE 5)	80,6	82,1
Placements	–	25,1
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (NOTE 7)	571,8	648,4
Autres actifs (NOTE 8)	34,1	43,3
Immobilisations corporelles (NOTE 9)	2 787,3	3 033,3
Immeubles de placement (NOTE 10)	93,9	103,0
Immobilisations incorporelles (NOTE 11)	842,0	880,5
Goodwill (NOTE 12)	1 001,9	1 003,4
Actifs d'impôt différé (NOTE 13)	754,4	709,9
	8 662,0 \$	8 695,5 \$
PASSIF		
Passifs courants		
Fournisseurs et charges à payer	2 253,8 \$	2 230,2 \$
Passif d'impôt exigible	53,5	38,4
Provisions (NOTE 14)	127,6	88,1
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (NOTE 15)	527,4	134,0
	2 962,3	2 490,7
Provisions (NOTE 14)	129,3	105,8
Dette à long terme (NOTE 15)	1 139,5	1 736,8
Autres passifs non courants (NOTE 16)	158,6	141,7
Avantages sociaux futurs (NOTE 17)	361,2	374,0
Passifs d'impôt différé (NOTE 13)	141,3	143,8
	4 892,2	4 992,8
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (NOTE 18)	2 039,5	2 034,4
Surplus d'apport	22,9	25,3
Résultats non distribués	1 627,9	1 572,8
Cumul des autres éléments du résultat global	12,5	11,7
	3 702,8	3 644,2
Participation ne donnant pas le contrôle	67,0	58,5
	3 769,8	3 702,7
	8 662,0 \$	8 695,5 \$

Se reporter aux notes annexes.

Au nom du conseil

signé « James Dickson »

signé « Michael Medline »

James Dickson
Administrateur

Michael Medline
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Exercices de 52 semaines clos les (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)	5 mai 2018	6 mai 2017
Ventes	24 214,6 \$	23 806,2 \$
Autres produits (NOTE 19)	61,2	48,2
Quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (NOTE 7)	74,3	77,5
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	18 314,1	18 099,0
Frais de vente et charges administratives	5 689,5	5 499,9
Bénéfice d'exploitation	346,5	333,0
Charges financières, montant net (NOTE 21)	110,5	118,0
Bénéfice avant impôt sur le résultat	236,0	215,0
Charge d'impôt sur le résultat (NOTE 13)	56,2	42,5
Bénéfice net	179,8 \$	172,5 \$
Bénéfice de l'exercice attribuable aux :		
Participation ne donnant pas le contrôle	20,3 \$	14,0 \$
Propriétaires de la Société	159,5	158,5
	179,8 \$	172,5 \$
Résultat par action (NOTE 22)		
De base	0,59 \$	0,58 \$
Après dilution	0,59 \$	0,58 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en millions (NOTE 22)		
De base	271,8	271,9
Après dilution	272,1	272,0

Se reporter aux notes annexes.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices de 52 semaines clos les (en millions de dollars canadiens)	5 mai 2018	6 mai 2017
Bénéfice net	179,8 \$	172,5 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
Profits latents (pertes latentes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (après impôt de (0,3) \$ [0,2 \$ en 2017])	1,2	(0,7)
(Pertes latentes) profits latents sur les actifs financiers disponibles à la vente (après impôt de 0,2 \$ [(0,1) \$ en 2017])	(0,8)	0,3
Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (après impôt de (0,9) \$ [(0,2) \$ en 2017])	2,0	0,5
Écarts de change découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger (après impôt de (0,4) \$ [0,6 \$ en 2017])	(1,6)	1,7
	0,8	1,8
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur les régimes à prestations définies (après impôt de (4,9) \$ [7,9 \$ en 2017]) (NOTE 17)	9,6	(20,8)
Résultat global	190,2 \$	153,5 \$
Résultat global de l'exercice attribuable aux :		
Participation ne donnant pas le contrôle	20,3 \$	14,0 \$
Propriétaires de la Société	169,9	139,5
	190,2 \$	153,5 \$

Se reporter aux notes annexes.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)	Capital-actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total attribuable aux propriétaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 7 mai 2016	2 045,1 \$	22,5 \$	9,9 \$	1 546,4 \$	3 623,9 \$	59,1 \$	3 683,0 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	-	-	-	(111,3)	(111,3)	-	(111,3)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	-	2,8	-	-	2,8	-	2,8
Acquisition d'actions détenues en fiducie (NOTE 18)	(10,7)	-	-	-	(10,7)	-	(10,7)
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées	-	-	-	-	-	(14,6)	(14,6)
Transactions avec les propriétaires	(10,7)	2,8	-	(111,3)	(119,2)	(14,6)	(133,8)
Bénéfice net	-	-	-	158,5	158,5	14,0	172,5
Autres éléments du résultat global	-	-	1,8	(20,8)	(19,0)	-	(19,0)
Résultat global de l'exercice	-	-	1,8	137,7	139,5	14,0	153,5
Solde au 6 mai 2017	2 034,4 \$	25,3 \$	11,7 \$	1 572,8 \$	3 644,2 \$	58,5 \$	3 702,7 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	-	-	-	(114,0)	(114,0)	-	(114,0)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	0,4	(2,4)	-	-	(2,0)	-	(2,0)
Actions détenues en fiducie, montant net (NOTE 18)	4,7	-	-	-	4,7	-	4,7
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées	-	-	-	-	-	(11,8)	(11,8)
Transactions avec les propriétaires	5,1	(2,4)	-	(114,0)	(111,3)	(11,8)	(123,1)
Bénéfice net	-	-	-	159,5	159,5	20,3	179,8
Autres éléments du résultat global	-	-	0,8	9,6	10,4	-	10,4
Résultat global de l'exercice	-	-	0,8	169,1	169,9	20,3	190,2
Solde au 5 mai 2018	2 039,5 \$	22,9 \$	12,5 \$	1 627,9 \$	3 702,8 \$	67,0 \$	3 769,8 \$

Se reporter aux notes annexes.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices de 52 semaines clos les (en millions de dollars canadiens)	5 mai 2018	6 mai 2017
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	179,8 \$	172,5 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	351,8	355,5
Charge d'impôt sur le résultat	56,2	42,5
Charges financières, montant net (NOTE 21)	110,5	118,0
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	87,4	88,7
Profit net sur la sortie d'actifs	(37,3)	(21,3)
Dépréciation d'actifs non financiers, montant net	9,2	27,5
Dotation aux amortissements d'éléments différés	7,2	12,8
Quote-part du résultat d'autres entités, déduction faite des distributions reçues	69,1	19,9
Avantages sociaux futurs	1,5	8,5
Augmentation de l'obligation liée à des contrats de location à long terme	11,2	13,9
Augmentation (diminution) des provisions à long terme	15,8	(35,4)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	6,9	3,3
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	88,1	0,5
Impôt sur le résultat payé, montant net	(77,7)	(98,4)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	879,7	708,5
Activités d'investissement		
Augmentation des placements	–	(0,4)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(239,8)	(460,7)
Produit de la sortie d'actifs	217,2	425,7
Entrées d'immobilisations incorporelles	(48,2)	(53,8)
Prêts et autres créances	6,1	12,3
Incitatifs à la location	–	58,8
Autres actifs et passifs non courants	2,9	2,7
Acquisitions d'entreprises	(3,8)	(21,9)
Intérêts reçus	1,9	1,6
Produit du rachat de placements	24,3	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(39,4)	(35,7)
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme	63,7	55,6
Remboursement sur la dette à long terme	(188,2)	(397,2)
Remboursement sur les facilités de crédit, montant net	(81,9)	(165,0)
Intérêts versés	(87,4)	(87,0)
Acquisition d'actions détenues en fiducie (NOTE 18)	(0,1)	(10,7)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(114,0)	(111,3)
Participation ne donnant pas le contrôle	(11,8)	(14,6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(419,7)	(730,2)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	420,6	(57,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	207,3	264,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	627,9 \$	207,3 \$

Se reporter aux notes annexes.

NOTES ANNEXES

5 mai 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

1. Entité présentant l'information financière

Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») est une société canadienne dont les principales activités touchent la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. La Société est constituée au Canada et son siège social est situé au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0. Les états financiers consolidés de la période close le 5 mai 2018 comprennent les comptes d'Empire, de toutes les filiales, y compris ceux de sa filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys ») et de certaines entreprises considérées comme des entités structurées sur lesquelles la Société exerce un contrôle autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Les participations qui confèrent à la Société une influence notable et ses coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Au 5 mai 2018, la Société exerçait ses activités dans deux secteurs à présenter, soit la « Vente au détail de produits alimentaires » et les « Placements et autres activités », comme il est décrit à la note 25, « Information sectorielle ». Les activités de la Société dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires subissent l'incidence de facteurs saisonniers et dépendent aussi des périodes de fêtes. Les ventes au détail sont habituellement plus élevées au premier trimestre de la Société. L'exercice de la Société se termine le premier samedi de mai.

2. Mode de préparation**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ**

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS » ou « PCGR »), telles qu'elles ont été établies par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration le 27 juin 2018.

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs et des passifs suivants, qui sont présentés à leur juste valeur : les instruments financiers, y compris les dérivés, classés à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments financiers classés comme disponibles à la vente et les régimes de rémunération fondée sur des actions et réglée en trésorerie. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction pose des jugements, effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées pour la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et pour toute période future touchée.

La Société recourt à son jugement pour évaluer la pertinence de la consolidation des entités structurées, la pertinence de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence pour ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le classement des contrats de location et des instruments financiers, l'établissement des composantes détaillées des immobilisations corporelles, la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »), le repérage d'indices de dépréciation des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles et du goodwill, la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et la comptabilisation des provisions.

Les estimations, les jugements et les hypothèses qui pourraient avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés plus loin. Les estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

A) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions des stocks liées aux stocks associées aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et iii) les stocks évalués au prix de détail et de leur rajustement au coût.

B) DÉPRÉCIATION

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou UGT en fonction de flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative à l'estimation provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les pertes de valeur et les reprises sont présentées dans les états financiers consolidés dans les notes 9, 10, 11 et 12.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuel. La Société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation du goodwill lorsque ces indices apparaissent. De plus, à chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des indices indiquent que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.

NOTES ANNEXES

Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a évalué la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative à l'estimation provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours de périodes ultérieures.

C) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La comptabilisation des coûts des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi nécessite le recours à un certain nombre d'hypothèses. Les obligations au titre des régimes de retraite sont fondées sur les conditions actuelles du marché de même que sur des données actuarielles telles que l'évolution des coûts médicaux, les taux de mortalité et les futures augmentations de salaire. Une analyse de sensibilité et plus de détails sur les principales hypothèses utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite et les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont présentées à la note 17.

D) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La direction formule des hypothèses lorsqu'elle évalue la date et la reprise des différences temporaires et estime les produits futurs de la Société afin de déterminer l'impôt sur le résultat exigible et différé qu'elle doit comptabiliser. Des jugements sont également posés par la direction lors de l'interprétation des règles fiscales dans les pays où la Société exerce ses activités. La note 13 apporte des précisions sur la charge d'impôt sur le résultat exigible et différé, ainsi que sur les actifs et les passifs d'impôt différé.

E) ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill.

F) PROVISIONS

Des estimations et des hypothèses sont utilisées pour calculer les provisions lorsque la Société estime les flux de trésorerie futurs attendus relativement à l'obligation et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié.

G) CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

La Société a conclu divers contrats d'approvisionnement à long terme visant différents produits et dont certains sont assortis de volumes d'achat minimaux. Des estimations et un jugement importants s'imposent lorsqu'il s'agit de déterminer i) les résultats d'exploitation futurs; et ii) les volumes d'achat prévus. Pour évaluer s'il est nécessaire d'établir une provision fondée sur les flux de trésorerie futurs prévus qui découleront de l'exécution du contrat, la direction doit poser des hypothèses relatives aux événements et circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer des flux de trésorerie futurs estimatifs.

3. Résumé des principales méthodes comptables**A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION**

Les états financiers de la Société comprennent les comptes de la Société et de toutes ses filiales jusqu'à la date de clôture de l'information financière. Les filiales, y compris les entités structurées, sont toutes les entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. Toutes les filiales ont une date de clôture tombant dans les six semaines suivant la date de clôture de la Société. Au besoin, des ajustements ont été apportés afin de tenir compte des transactions effectuées entre la date de clôture de la Société et celles de ses filiales.

La Société détient le contrôle lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements d'une entité. La Société réévalue le contrôle sur une base régulière.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la Société qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la Société, la Société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la Société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la Société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Toutes les transactions, tous les soldes, tous les produits et toutes les charges intragroupe sont éliminés au moment de l'établissement des états financiers consolidés.

Le bénéfice ou la perte et les autres éléments du résultat global des filiales acquises ou cédées au cours de la période sont comptabilisés à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition, ou jusqu'à la date de prise d'effet de la cession, selon le cas.

La participation ne donnant pas le contrôle représente la quote-part du résultat ainsi que des actifs nets d'une filiale qui n'est pas détenue par la Société. Si les pertes d'une filiale applicables à une participation ne donnant pas le contrôle excèdent la participation ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres de la filiale, l'excédent est affecté à la participation ne donnant pas le contrôle, sauf dans la mesure où la participation majoritaire a une obligation exécutoire et est en mesure de couvrir les pertes.

B) ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La méthode de l'acquisition comporte la comptabilisation des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les passifs éventuels, qu'ils aient été ou non comptabilisés dans les états financiers avant l'acquisition. Les actifs et les passifs identifiables et les passifs éventuels de l'entreprise acquise qui réunissent les conditions de comptabilisation selon IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des éléments suivants : i) les actifs ou les passifs d'impôt différé et les passifs ou les actifs liés aux accords relatifs aux avantages du personnel, comptabilisés et évalués selon les Normes comptables internationales (« IAS ») 12 *Impôts sur le résultat* et IAS 19 *Avantages du personnel* respectivement; et ii) les actifs (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente selon IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, évalués et comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Le goodwill découlant des acquisitions est comptabilisé comme un actif et représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part de la Société des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date de l'acquisition. Tout excédent des actifs nets identifiables par rapport au coût d'acquisition est comptabilisé en résultat net immédiatement après l'acquisition. Les coûts de transactions liés à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

C) CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis aux cours de change moyens de la période. Les profits et les pertes cumulés découlant de la conversion sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours de change historique à la date de transaction. Les profits ou les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change moyen pour l'exercice.

D) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements garantis échéant à moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition.

E) STOCKS

Les stocks en entrepôt sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de détail sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi en fonction du coût moyen pondéré à l'aide de la méthode du coût standard ou de la méthode du prix de détail. La méthode du prix de détail utilise le prix de vente prévu diminué d'une marge bénéficiaire normale, sur la base du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend les coûts directement imputables et il inclut le prix d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que les frais de transport. Le coût est diminué de la valeur des rabais et des remises des fournisseurs. La Société estime la valeur nette de réalisation selon le montant auquel elle prévoit vendre les stocks, en tenant compte des fluctuations saisonnières du prix de vente au détail et en déduisant les coûts qu'elle estime devoir engager pour les vendre. Les stocks sont dépréciés jusqu'à leur valeur nette de réalisation lorsque la Société considère que leur coût n'est pas recouvrable en raison de l'obsolescence, de dommages ou de la baisse permanente du prix de vente. Lorsque les circonstances ayant préalablement incité la Société à déprécier les stocks en deçà de leur coût n'existent plus ou lorsqu'une hausse du prix de détail est manifeste, la réduction de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Les coûts qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les frais d'entreposage et les frais généraux administratifs, sont expressément exclus du coût des stocks et sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

F) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net se compose de la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible non comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recouvrer auprès de l'administration fiscale ou les montants à verser à celle-ci relativement à la période écoulée et aux périodes antérieures, non encore réglées à la date de clôture de l'information financière. L'impôt exigible est payable sur le résultat imposable, lequel diffère du résultat net inscrit dans les états financiers consolidés. L'impôt exigible est calculé selon les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation.

NOTES ANNEXES

La Société comptabilise l'impôt différé selon la méthode axée sur le bilan sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé lors de la comptabilisation initiale du goodwill, ou lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, sauf si la transaction connexe est une acquisition d'entreprises ou touche le bénéfice imposable ou comptable. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt quasi adoptés qui s'appliqueront lorsque les montants devraient être réglés. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il pourra être imputé au bénéfice imposable futur. L'évaluation de la probabilité de bénéfice imposable futur pour lequel les actifs d'impôt différé peuvent être utilisés est fondée sur les dernières prévisions budgétaires approuvées de la Société, qui sont rajustées pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et des limites précises établies pour l'utilisation de toute perte ou de tout crédit d'impôt inutilisé. Si des prévisions positives relatives au bénéfice imposable indiquent l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, en particulier s'il peut être utilisé indéfiniment, cet actif d'impôt différé est habituellement comptabilisé en entier. La comptabilisation des actifs d'impôt différé, assujettis à certaines limites juridiques ou économiques ou à des incertitudes, est évaluée individuellement par la direction selon des faits et des cas précis.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la Société a un droit et l'intention de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même administration fiscale. Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisées comme composantes des produits et des charges dans le résultat net, sauf lorsqu'elles se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (par exemple, les profits et pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie), ou directement dans les capitaux propres.

G) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Certaines immobilisations corporelles détenues afin d'être vendues ont été reclassées en tant qu'actifs détenus en vue de la vente dans les états consolidés de la situation financière. On prévoit vendre ces actifs dans les douze mois. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

H) PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas et qui n'est pas une participation dans une coentreprise. Le contrôle est réévalué sur une base continue. Les participations dans des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations acquises dans les entreprises associées sont également assujetties à la méthode de l'acquisition, comme il a été expliqué précédemment. Cependant, tout goodwill ou ajustement de la juste valeur attribuable à la quote-part de la Société dans les entreprises associées est inclus dans le montant comptabilisé comme participations dans les entreprises associées.

Toute modification ultérieure de la quote-part de la Société des capitaux propres de l'entreprise associée est comptabilisée dans la valeur comptable de la participation. Les variations découlant des résultats générés par l'entreprise associée sont présentées dans la quote-part du résultat tiré des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les états consolidés du résultat net de la Société. Ces variations comprennent l'amortissement ou la dépréciation ultérieurs des ajustements de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les variations découlant du résultat de l'entreprise associée ou des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres de l'entreprise associée sont comptabilisées dans le résultat net ou les capitaux propres de la Société, le cas échéant. Toutefois, si la quote-part de la Société des pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, y compris ses créances non garanties, la Société ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf si elle a contracté une obligation légale ou implicite ou si elle a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, la Société ne recommence à comptabiliser sa quote-part de ces bénéfices qu'après avoir dépassé sa quote-part cumulée des pertes non comptabilisées.

Les profits latents et les pertes latentes sur des transactions réalisées entre la Société et ses entreprises associées sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans celles-ci. Lorsque les pertes latentes sont éliminées, l'actif sous-jacent est également soumis à un test de dépréciation du point de vue de la Société.

À la date de clôture, la Société évalue s'il existe des indicateurs de dépréciation pour ses participations dans les entreprises associées. Pour les participations dans les entités ouvertes, la valeur comptable est comparée à la valeur de marché actuelle de la participation en fonction de son cours à la date de clôture. Pour les participations dans les entités fermées, la valeur d'utilité est déterminée en estimant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés de la Société qui devraient être générés par l'entité émettrice. En cas de dépréciation, la valeur comptable de la participation de la Société est réduite à sa valeur recouvrable estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Lors du processus d'évaluation des flux de trésorerie futurs, la direction formule des hypothèses sur la croissance future des profits. Ces hypothèses portent sur des situations et des événements futurs. Les résultats réels peuvent varier et entraîner des ajustements importants aux participations de la Société dans des entreprises associées au cours des exercices ultérieurs.

La date de clôture d'exercice est le 31 décembre pour toutes les entreprises associées déterminées par la Société. Aux fins des états financiers consolidés de fin d'exercice de la Société, les résultats des entreprises associées sont pris en compte en fonction des états financiers établis au 31 mars, et toute variation survenue entre le 31 mars et la clôture de l'exercice de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les résultats est prise en considération.

I) PARTICIPATION DANS DES COENTREPRISES

Les participations dans des coentreprises sont des partenariats aux termes desquels la Société et les autres parties à l'entente exercent un contrôle conjoint sur l'actif net du partenariat et ont par conséquent des droits à l'égard de cet actif net. Les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ultérieurement comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

J) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. La Société est tenue de comptabiliser initialement à la juste valeur tous ses actifs et passifs financiers, y compris les dérivés et les dérivés incorporés dans certains contrats. Les prêts et créances, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti. Les dérivés et les dérivés non financiers doivent être comptabilisés à la juste valeur aux états consolidés de la situation financière, sauf s'ils font l'objet d'une transaction d'achat ou de vente ou d'une utilisation prévue qui les exclut du traitement applicable aux dérivés.

La Société classe les actifs et les passifs financiers selon leurs caractéristiques ainsi que les choix et intentions de la direction à leur égard aux fins de leurs évaluations régulières. Les choix de classement pour les actifs financiers sont les suivants : i) à la juste valeur par le biais du résultat net – évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat net; ii) détenus jusqu'à leur échéance – comptabilisés au coût amorti, les profits et les pertes étant comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle l'actif est décomptabilisé ou déprécié; iii) disponibles à la vente – évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour la période considérée jusqu'à leur réalisation par le biais d'une sortie ou d'une réduction de valeur; et iv) prêts et créances – comptabilisés au coût amorti, les profits et les pertes étant comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle l'actif n'est plus comptabilisé ni déprécié. Les choix de classement pour les passifs financiers sont les suivants : i) à la juste valeur par le biais du résultat net – évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat net; et ii) autres passifs – évalués au coût amorti, les profits et les pertes étant comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle le passif n'est plus comptabilisé.

En général, les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués de la façon suivante :

Actif/passif	Classement	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Prêts et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs et passifs financiers dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Autres actifs non dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture, sauf ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les prêts et créances sont passés en revue en ce qui a trait aux soldes en souffrance des comptes indépendants, selon une évaluation de la recouvrabilité, déduction faite de la garantie attribuée pour des magasins et des détaillants affiliés.

Les coûts de transactions, autres que ceux liés à des instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont ajoutés à la juste valeur de l'actif financier ou du passif financier ou déduits de ceux-ci, le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La détermination de la juste valeur est classée selon une hiérarchie à trois niveaux, qui repose sur l'importance des données observables, comme suit : niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques; niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés compris au niveau 1 qui sont observables pour des actifs ou des passifs, soit directement, soit indirectement; niveau 3 – données d'entrée non observables pour les actifs ou les passifs. La direction doit recourir à son jugement et faire des estimations relativement aux données d'entrée utilisées pour calculer la juste valeur.

Si différents niveaux de données sont utilisés pour calculer la juste valeur d'un instrument financier, le classement dans un niveau de la hiérarchie est déterminé en fonction du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Les modifications apportées aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts vers ou depuis le niveau attribué à un placement.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier expirent ou si la Société transfère l'actif financier à une autre partie sans conserver le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles y afférentes sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à échéance.

NOTES ANNEXES**K) COUVERTURES**

La Société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer l'exposition aux fluctuations des cours du change et des prix de l'énergie. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur du dérivé n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée dans le résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net au moment où l'élément couvert est comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un instrument de couverture des flux de trésorerie arrive à échéance ou est cédé ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux conditions de la comptabilité de couverture, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global à l'égard de la couverture, est reporté jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister parce qu'il arrive à échéance ou qu'il est vendu ou lorsqu'il est probable qu'une transaction prévue ne se réalisera pas, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global, est immédiatement reclassé dans le résultat net.

Les dérivés financiers affectés à une relation de couverture des flux de trésorerie sont classés comme un autre élément de l'actif ou du passif non courant, selon le cas, en fonction de la détermination de leur juste valeur.

Voici les principaux instruments dérivés :

- i) Les contrats de change à terme et les swaps de devises dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des taux de change en lien avec l'achat de biens ou avec des dépenses libellés en monnaies étrangères. Certains de ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- ii) Les contrats à terme sur l'électricité dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché de l'électricité. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- iii) Les contrats à terme sur le gaz naturel dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché du gaz naturel. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.

L) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains occupés par le propriétaire, les bâtiments, le matériel, les améliorations locatives et les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

Les bâtiments qui sont des biens loués sont également inclus dans les immobilisations corporelles s'ils sont détenus aux termes d'un contrat de location-financement. Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité attendue (déterminée par rapport à des actifs détenus comparables) ou sur la durée du bail, si celle-ci est plus courte.

Lorsque des éléments importants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme composantes distinctes. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire à partir du moment où l'actif est disponible ou quand les actifs en cours de construction peuvent être utilisés sur les durées d'utilité estimées des actifs comme suit :

Bâtiments	10 à 40 ans
Matériel	3 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou de 7 à 20 ans, selon la moins élevée des deux

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les estimations importantes de la valeur résiduelle et les estimations de la durée d'utilité sont passées en revue et actualisées, au besoin ou au moins une fois l'an.

Les profits ou les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles correspondent à l'écart entre les produits de la sortie et la valeur comptable des actifs et sont comptabilisés en résultat net dans les autres produits. Si la cession est faite auprès d'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de la Société, une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation.

M) IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont des immeubles détenus en vue de retirer des revenus locatifs ou en vue de générer une appréciation du capital, ou les deux à la fois, plutôt que de cibler principalement les activités d'exploitation de la Société. Les immeubles de placement sont comptabilisés selon le modèle du coût. Les modes d'amortissement des immeubles de placement correspondent à ceux visant les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes découlant de la vente d'immeubles de placement sont immédiatement comptabilisés en résultat net, sauf si la vente est faite auprès d'une participation, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, auquel cas une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation de la Société. Les revenus locatifs et les charges d'exploitation liés aux immeubles de placement sont présentés dans les autres produits et les frais de vente et charges administratives respectivement, dans les états consolidés du résultat net.

N) CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est classé comme contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple.

i) La Société à titre de bailleur

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location connexe.

Les coûts directs initiaux engagés pour la négociation et la conclusion d'un contrat de location simple s'ajoutent à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

ii) La Société à titre de preneur

Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement sont comptabilisés initialement en tant qu'actifs de la Société à leur juste valeur au commencement du contrat de location ou à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Le passif correspondant au bailleur est inclus dans les états consolidés de la situation financière à titre d'obligation locative dans la dette à long terme.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et la réduction de l'obligation locative de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde du passif. Les charges financières sont comptabilisées immédiatement en résultat net. Les loyers éventuels sont comptabilisés comme une charge dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les réductions de loyer et les incitatifs à la location sont comptabilisés dans les autres passifs non courants. Le montant total des avantages des incitatifs à la location est comptabilisé en réduction des charges de location sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les frais liés aux baux immobiliers sont amortis sur une base linéaire sur la durée entière du bail.

iii) Opérations de cession-bail

Une opération de cession-bail est une transaction de vente d'un actif pour le reprendre à bail. Si une opération de cession-bail débouche sur un contrat de location-financement pour la Société, tout excédent du produit de la vente sur la valeur comptable est comptabilisé à titre de produits différés et amorti sur la durée du nouveau contrat de location. Tout profit ou toute perte sur une opération de cession-bail débouchant sur un contrat de location simple conclu à la juste valeur est comptabilisé immédiatement. Si le prix de vente est supérieur à la juste valeur, l'excédent par rapport à la juste valeur est différé et amorti sur la durée du nouveau contrat de location.

O) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'acquisition d'une nouvelle entreprise, de magasins affiliés existants, de logiciels et de dossiers d'ordonnances de pharmacie génère des immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût suivant lequel les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimative, car la durée d'utilité de ces actifs est considérée comme déterminée. Les durées d'utilité sont révisées annuellement et les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation. Les durées d'utilité suivantes s'appliquent :

Contrats d'achat différés	5 à 10 ans
Ententes et droits de franchise	10 ans
Baux	5 à 10 ans
Baux conclus à des taux hors marché	Durée du bail ou 40 ans, selon la moins élevée des deux
Dossiers d'ordonnances	15 ans
Logiciels	3 à 7 ans
Autres	5 à 10 ans

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les dépenses ultérieures engagées par la Société liées aux immobilisations incorporelles qui ne respectent pas les critères de comptabilisation à l'actif sont passées en charges au cours de la période où elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques de commerce, les programmes de fidélisation et les produits de marque maison, dont la plupart ont une durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, moins le cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment en cas d'indication de dépréciation des immobilisations incorporelles.

P) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes sous-jacentes acquises à la date d'acquisition.

Q) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins tous les ans. La Société évalue alors la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels se rapportent le goodwill ou les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises.

NOTES ANNEXES

Les immobilisations corporelles et incorporelles non courantes sont soumises chaque période de présentation de l'information financière à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque l'immobilisation ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes des autres immobilisations, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT ou des UGT dont elle fait partie. La Société a déterminé qu'une UGT correspond essentiellement à un magasin individuel. Les immobilisations de la Société comme les sièges sociaux et les centres de distribution ne génèrent pas individuellement d'entrées de trésorerie et, par conséquent, elles sont regroupées aux fins du test de dépréciation avec les magasins qu'elles desservent. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, celle-ci (ou celle de l'UGT) est ramenée à la valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Lorsqu'une perte de valeur fait ultérieurement l'objet d'une reprise, autre que celle qui concerne le goodwill, la valeur comptable de l'immobilisation (ou de l'UGT) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée, mais est limitée à la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans les exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

R) PROGRAMMES DE FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

La Société utilise le programme de fidélisation AIR MILES^{MD}. Les clients de Sobeys gagnent des milles AIR MILES^{MD} selon les achats effectués dans les magasins. La Société paie des frais par point aux termes de la convention passée avec AIR MILES^{MD}.

S) PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants. Lorsque l'actualisation est utilisée, le montant net de l'augmentation de la provision en raison du passage du temps (« désactualisation ») est comptabilisé dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net.

T) COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt se composent principalement des intérêts sur les emprunts de la Société. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif à titre de composante du coût de l'actif connexe. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et sont présentés dans les charges financières.

U) PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés comprennent les ententes d'achat à long terme passées avec des fournisseurs et les profits sur des transactions de cession-bail liées à certains contrats de location-financement. Les produits différés sont inclus dans les autres passifs non courants et sont comptabilisés dans le résultat net sur une base linéaire sur la durée des ententes connexes.

V) AVANTAGES DU PERSONNEL**i) Avantages à court terme**

Les avantages à court terme comprennent les salaires, la rémunération, les absences rémunérées, les sommes à payer au titre de l'intéressement et des primes qui devraient être réglés dans les douze mois suivant la date de clôture. Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés comme frais de vente et charges administratives au moment de la prestation du service connexe.

ii) Avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations des salaires et à l'âge du départ à la retraite.

Le passif comptabilisé aux états consolidés de la situation financière au titre des régimes à prestations définies constitue la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture moins la juste valeur de marché des actifs du régime. La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Les réévaluations, comprenant les gains et pertes actuariels et le rendement sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les états consolidés de la situation financière, une charge correspondante étant comptabilisée dans les résultats non distribués par le biais des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours des périodes ultérieures.

Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net à la première des dates suivantes : la date de la modification ou de la réduction du régime ou la date à laquelle la Société comptabilise des coûts liés à la restructuration.

Le coût des services au titre des prestations définies, qui comprend le coût des services rendus, le coût des services passés, le profit ou la perte sur la réduction et les règlements non courants, est inscrit dans les frais de vente et charges administratives. Le montant net des charges d'intérêts sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est compris dans le montant net des charges financières.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : lorsque la Société comptabilise les coûts liés à la restructuration ou lorsqu'elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.

W) COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les ventes sont comptabilisées à partir du point de vente. Elles comprennent les produits provenant des clients par l'entremise des magasins exploités par la Société et des entités structurées consolidées ainsi que le produit des ventes aux magasins affiliés autres que des entités structurées, aux magasins associés et aux clients indépendants. Les produits reçus de magasins affiliés autres que des entités structurées, des magasins associés et des clients indépendants proviennent principalement de la vente de marchandises. La Société perçoit également des redevances de franchise en vertu de deux types d'accords. Des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction de la valeur monétaire des marchandises expédiées sont comptabilisées comme des produits lorsque la marchandise est expédiée. Des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction des ventes au détail du franchisé sont comptabilisées comme produits sur une base hebdomadaire sur facturation en fonction des ventes au détail du franchisé.

X) REMISES DE FOURNISSEURS

La Société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les programmes de ces fournisseurs comprennent des remises pour le volume des achats, des remises d'exclusivité, des coûts de présentation et d'autres remises. La Société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes. Certaines remises de fournisseurs sont conditionnelles à ce que la Société atteigne des volumes d'achat minimaux. Ces remises sont comptabilisées dès qu'il est probable que les volumes minimaux seront atteints et que le montant des remises peut être estimé.

Y) PRODUITS D'INTÉRÊTS ET DE DIVIDENDES

Les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Z) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat disponible pour les détenteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de l'effet dilutif des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement des salariés. Lorsqu'une perte est constatée, le nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, car les actions ordinaires potentielles auraient un effet antidilutif.

AA) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société offre à certains de ses salariés des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres et en trésorerie.

Tous les biens et services reçus en échange de l'attribution de tout paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur. Lorsque les salariés sont récompensés au moyen de paiements fondés sur des actions, les justes valeurs des services des salariés sont déterminées indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués (note 26).

AB) MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES ADOPTÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2018

i) Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié l'*Initiative concernant les informations à fournir* (modifications d'IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*). Ces modifications exigent que les entités fournissent de l'information supplémentaire permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements avec et sans effet sur la trésorerie. Ces modifications sont entrées en vigueur pour le premier trimestre de l'exercice 2018 et n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société. Un rapprochement de la dette à long terme est présenté à la note 15.

ii) Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions*. Les modifications précisent l'incidence des conditions d'acquisition des droits liés aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net, et le changement apporté aux modalités des paiements fondés sur des actions qui modifie le classement d'une transaction. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a adopté de manière anticipée ces modifications au premier trimestre de l'exercice 2018.

NOTES ANNEXES

AC) NORMES FUTURES

i) Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 ») et les interprétations connexes. IFRS 9 fournit des directives révisées sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, y compris la dépréciation. IFRS 9 instaure également un nouveau modèle de comptabilité de couverture et des modifications visant à clarifier le traitement des changements apportés aux passifs financiers. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, sauf les directives concernant la comptabilité de couverture, qui doivent l'être de manière prospective. La norme permet l'adoption anticipée, mais la Société a choisi de ne pas s'en prévaloir. Elle l'appliquera à l'exercice 2019, et elle ne prévoit pas que son adoption donnera lieu à un ajustement important de ses états financiers consolidés, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Classement et évaluation

Aux termes d'IFRS 9, les entités doivent classer et évaluer les actifs financiers en fonction du modèle économique qu'elles suivent pour les gérer et de la nature des flux de trésorerie de ces actifs. Les directives relatives au classement et à l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement les mêmes qu'aux termes d'IAS 39. L'application des nouvelles exigences de classement d'IFRS 9 ne devrait pas donner lieu à un ajustement important des états financiers consolidés de la Société.

Dépréciation

IFRS 9 établit un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues. Il n'est plus nécessaire qu'un événement déclencheur ait lieu avant la comptabilisation des pertes sur créances. Selon ce nouveau modèle de dépréciation, la Société comptabilisera à l'avance des pertes de valeur en se fondant sur les événements passés, la conjoncture en vigueur et des prévisions raisonnables et justifiables concernant la probabilité de recouvrement. L'application du modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues prescrit par IFRS 9 ne devrait pas donner lieu à un ajustement important des états financiers consolidés de la Société.

Comptabilité de couverture

IFRS 9 établit un nouveau modèle de comptabilité de couverture visant à aligner les relations de comptabilité de couverture sur les activités de gestion des risques correspondantes. Les nouvelles exigences relatives à la comptabilité de couverture ne devraient pas donner lieu à un ajustement important des états financiers consolidés de la Société.

Changements apportés aux passifs financiers

En octobre 2017, l'IASB a publié *Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative* (modifications d'IFRS 9). Cette modification apporte des précisions au sujet du traitement comptable des changements apportés aux passifs financiers et exige qu'un passif financier soit évalué au coût amorti puis réévalué lorsqu'un changement survient. Tout profit ou perte en découlant doit être comptabilisé en résultat net à la date du changement. La modification entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société ne s'attend pas à ce que cette modification donne lieu à un ajustement important de ses états financiers consolidés.

Informations à fournir

Les informations à fournir au sujet des instruments financiers demeurent comprises dans le champ d'application d'IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 »). IFRS 7 a été modifiée par IFRS 9 de manière à englober des exigences supplémentaires en matière d'informations qualitatives et quantitatives à fournir. La Société a l'intention d'appliquer ces modifications à l'exercice 2019. Les modifications ne devraient pas donner lieu à un ajustement important des informations fournies dans ses états financiers consolidés.

ii) Produits des activités ordinaires

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »). IFRS 15 remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires* (« IAS 18 »), IAS 11 *Contrats de construction*, ainsi que certaines interprétations relatives aux produits. IFRS 15 établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle de même qu'un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, à l'exception des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. La nouvelle norme sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective. La norme permet l'adoption anticipée, mais la Société a choisi de ne pas s'en prévaloir.

En avril 2016, l'IASB a publié des précisions concernant trois aspects d'IFRS 15 (identification des obligations de prestation, entité agissant pour son propre compte ou comme mandataire et licences) et offre un allègement transitoire pour les contrats modifiés et achevés. Les calendriers de mise en œuvre de ces clarifications sont conformes avec celui d'IFRS 15.

La Société prévoit adopter IFRS 15 à l'exercice 2019, selon une approche rétrospective intégrale, et elle ne s'attend pas à ce que son adoption donne lieu à un ajustement important de ses états financiers consolidés.

iii) Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui remplace IAS 17 *Contrats de location* (« IAS 17 ») et les interprétations connexes. IFRS 16 instaure un modèle de comptabilisation et d'évaluation à l'état de la situation financière, qui élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs à bail. Les bailleurs continueront toutefois de classer les contrats de location selon cette distinction. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

IFRS 16 peut être adoptée de façon anticipée par les sociétés qui appliquent IFRS 15, ce que la Société n'a pas l'intention de faire. Quant aux contrats pour lesquels elle est preneur à bail, les dispositions transitoires d'IFRS 16 permettent à la Société d'adopter la méthode rétrospective intégrale ou la méthode rétrospective modifiée assortie de mesures de simplification optionnelles. La Société a élaboré une modélisation préliminaire dans le cadre de son évaluation des approches transitoires d'IFRS 16, et elle a l'intention d'adopter la norme selon une approche rétrospective modifiée. Elle poursuit l'élaboration de son approche définitive en ce qui concerne l'application des mesures de simplification optionnelles.

La Société prévoit que l'adoption d'IFRS 16 aura une incidence significative sur ses états financiers consolidés, puisqu'elle a actuellement des engagements découlant de contrats de location simple à titre de preneur aux termes d'IAS 17. De nouveaux actifs et passifs seront comptabilisés à l'état de la situation financière pour les contrats de location simple visant des immobilisations corporelles. À l'état du résultat net, la Société remplacera la charge locative actuellement comptabilisée selon la méthode linéaire dans les charges d'exploitation par un amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation et par des charges financières liées aux obligations locatives. La présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans le tableau des flux de trésorerie sera également modifiée, mais aucun changement ne sera apporté au montant de trésorerie échangé dans le cadre de la transaction de location sous-jacente.

La Société continue d'évaluer l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

iv) Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

En octobre 2017, l'IASB a publié une modification à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* en vue de préciser le fait qu'une entité doit appliquer IFRS 9 aux intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise qui constitue une partie de la participation nette de l'investisseur dans l'entreprise associée ou la coentreprise lorsque la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société évalue actuellement l'incidence que pourrait avoir cette modification.

v) Améliorations annuelles 2015-2017

En décembre 2017, l'IASB a publié des modifications à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, à IFRS 11 *Partenariats*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat* et à IAS 23 *Coûts d'emprunt*. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société évalue actuellement l'incidence que pourraient avoir ces modifications.

4. Stocks

Le coût des stocks comptabilisé dans les charges au cours de l'exercice s'est élevé à 18 314,1 \$ (18 099,0 \$ en 2017). La Société a comptabilisé une charge de 1,5 \$ (3,5 \$ en 2017) correspondant à la réduction de valeur des stocks à la valeur nette de réalisation, soit en deçà du coût, pour les stocks disponibles au 5 mai 2018. Il n'y a eu aucune reprise des stocks déjà réduits (néant en 2017).

5. Prêts et autres créances

	5 mai 2018	6 mai 2017
Prêts	64,1 \$	64,8 \$
Billets à recevoir et autres	37,4	42,8
	101,5	107,6
Moins le montant échéant à moins d'un an	20,9	25,5
	80,6 \$	82,1 \$

Les prêts représentent le financement à long terme accordé à certains détaillants affiliés. Ces prêts sont principalement garantis par les stocks, les agencements et le matériel; ils portent intérêt à différents taux et sont assortis de modalités de remboursement allant jusqu'à dix ans. La valeur comptable des prêts se rapproche de la juste valeur selon les taux d'intérêt variables appliqués sur les prêts.

Au 5 mai 2018, les billets à recevoir et autres comprenaient une somme de 11,8 \$ (13,2 \$ en 2017) à recevoir d'un tiers relativement à des ventes de matériel.

6. Actifs détenus en vue de la vente

Au 5 mai 2018, les actifs détenus en vue de la vente se rapportaient à des terrains, des bâtiments et du matériel censés être vendus au cours des 12 prochains mois. La Société utilisait auparavant ces actifs dans le cadre de ses activités de vente au détail et de soutien à la vente au détail.

Au cours de l'exercice 2018, Sobeys a vendu neuf immeubles à des tiers. Le produit total de ces transactions s'est chiffré à 56,7 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 8,5 \$, lequel a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

Au cours de l'exercice 2017, Sobeys a vendu 13 immeubles et en a repris quatre à bail à des tiers. Le produit total de ces transactions s'est chiffré à 66,9 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 4,5 \$, lequel a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

Le 29 juin 2016, Sobeys et ses filiales entièrement détenues ont conclu une entente avec le Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie ») dans lequel la Société détient une participation de 41,5 %, en vue de vendre un portefeuille de 19 immeubles de détail et de les reprendre à bail, de vendre une participation de 50 % dans chacun de ses trois centres de distribution automatisés et de vendre deux parcelles de terrain non aménagés qui étaient auparavant détenues par Empire (note 27).

NOTES ANNEXES

7. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

	5 mai 2018	6 mai 2017
Participations dans des entreprises associées		
FPI Crombie	448,5 \$	459,1 \$
Partenariats immobiliers canadiens	90,7	143,0
Partenariats immobiliers américains	23,2	36,8
Participation dans des coentreprises		
Canadian Digital Cinema Partnership (« CDCP »)	9,4	9,5
Total	571,8 \$	648,4 \$

La juste valeur de la participation dans le FPI Crombie, fondée sur le prix coté affiché à la bourse, se présente comme suit :

	5 mai 2018	6 mai 2017
FPI Crombie	777,1 \$	883,6 \$

Les partenariats immobiliers canadiens et américains et CDCP ne sont pas inscrits en bourse; par conséquent, il n'existe pas de cours publiés.

La Société détient 61 864 162 parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie et les parts spéciales comportant droit de vote rattachées, ainsi que 909 090 parts du FPI, ce qui représente une participation financière comportant un droit de vote de 41,5 % (41,5 % en 2017) dans le FPI Crombie.

Le FPI Crombie a mis sur pied un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI.

La Société participe au RRD.

La valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie se détaille comme suit :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Solde à l'ouverture	459,1 \$	366,8 \$
Quote-part du résultat	39,5	41,5
Quote-part du résultat global	2,9	0,7
Distributions, après RRD	(43,7)	(42,8)
Report des profits tirés de la vente d'immeubles	(9,3)	(2,2)
Reprise du profit différé sur la vente d'immeubles à une partie non liée	-	1,7
Participation acquise dans le FPI Crombie	-	93,4
Solde à la clôture	448,5 \$	459,1 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers canadiens se détaille comme suit :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Solde à l'ouverture	143,0 \$	148,5 \$
Quote-part du résultat	24,6	28,2
Distributions	(76,9)	(33,7)
Solde à la clôture	90,7 \$	143,0 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers américains se détaille comme suit :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Solde à l'ouverture	36,8 \$	50,2 \$
Quote-part du résultat	9,3	6,9
Distributions	(21,7)	(20,1)
Écart de conversion	(1,2)	1,1
Placements	-	0,4
Perte de dilution (NOTE 19)	-	(1,7)
Solde à la clôture	23,2 \$	36,8 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans CDCP se détaille comme suit :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Solde à l'ouverture	9,5 \$	9,4 \$
Quote-part du résultat	0,9	0,9
Distributions	(1,0)	(0,8)
Solde à la clôture	9,4 \$	9,5 \$

Les produits, les charges, les actifs et les passifs du FPI Crombie au 31 mars 2018 et pour la période de 12 mois close à cette date ainsi qu'un rapprochement de la valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts du FPI Crombie sont présentés ci-après :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Produits	415,4 \$	407,2 \$
Charges	323,4	305,7
Bénéfice avant impôt sur le résultat	92,0 \$	101,5 \$
Bénéfice (perte) lié aux activités poursuivies	36,7 \$	(28,3) \$
Autres éléments du résultat global	6,7	1,3
Résultat global	43,4 \$	(27,0) \$
	31 mars 2018	31 mars 2017
Actifs		
Courants	22,9 \$	35,7 \$
Non courants	4 026,7	3 916,6
Total	4 049,6 \$	3 952,3 \$
Passifs		
Courants	359,1 \$	205,1 \$
Non courants	2 234,9	2 363,2
Total	2 594,0 \$	2 568,3 \$
Actif net des porteurs de parts		
Parts du FPI	872,3 \$	830,5 \$
Parts de société en commandite de catégorie B	583,3	553,5
	1 455,6	1 384,0
Moins : total des parts du FPI en circulation au 31 mars 2018	(872,3)	(830,5)
Cumul des variations depuis l'acquisition du FPI Crombie		
Écart relatif au moment où les distributions ont été versées	4,6	4,5
Frais d'émission liés aux parts de société en commandite de catégorie B	12,6	12,6
Profits reportés (après la réintégration de l'amortissement)	(172,4)	(163,4)
Profits de dilution	38,6	38,6
Sortie d'une part des autres éléments du résultat global à la suite de la dilution de la participation dans le FPI Crombie	0,7	0,7
Réorganisation fiscale du FPI Crombie – ajustement de l'impôt différé	(31,7)	–
Valeur comptable attribuable à la participation dans les parts de société en commandite de catégorie B	435,7	446,5
Parts du FPI détenues par Empire	13,8	13,8
Quote-part du résultat cumulé sur les parts du FPI	3,4	2,4
Distributions cumulées sur les parts du FPI	(4,4)	(3,6)
Valeur comptable de la participation d'Empire dans le FPI Crombie	448,5 \$	459,1 \$

La Société possède des participations de 40,7 % à 49,0 % dans divers partenariats immobiliers canadiens engagés dans des activités de développement résidentiel en Ontario et dans l'Ouest canadien.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers canadiens au 31 mars 2018 et pour la période de 12 mois close à cette date sont présentés ci-après :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Produits	161,9 \$	131,6 \$
Charges	103,2	77,9
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	58,7 \$	53,7 \$
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	–	15,4
Bénéfice net	58,7 \$	69,1 \$
	31 mars 2018	31 mars 2017
Actifs courants	270,3 \$	330,4 \$
Passifs courants	61,7	36,1
Actifs nets	208,6 \$	294,3 \$
Valeur comptable de la participation	90,7 \$	143,0 \$

NOTES ANNEXES

La Société possède des participations de 37,1 % à 42,1 % dans divers partenariats immobiliers américains engagés dans des activités de développement résidentiel aux États-Unis.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers américains au 31 mars 2018 et pour la période de 12 mois close à cette date sont présentés ci-après :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Produits	67,7 \$	51,9 \$
Charges	44,6	34,3
Bénéfice net	23,1 \$	17,6 \$

	31 mars 2018	31 mars 2017
Actifs courants	67,3 \$	104,7 \$
Passifs courants	5,2	6,0
Actifs nets	62,1 \$	98,7 \$
Valeur comptable de la participation	23,2 \$	36,8 \$

8. Autres actifs

	5 mai 2018	6 mai 2017
Actifs différés liés à des contrats de location	18,5 \$	20,3 \$
Actifs dérivés	–	1,1
Coûts de financement différés	1,8	5,5
Autres	13,8	16,4
Total	34,1 \$	43,3 \$

9. Immobilisations corporelles

5 mai 2018	Terrains	Immeubles	Matériel	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde d'ouverture	537,8 \$	1 313,3 \$	2 427,3 \$	700,3 \$	348,1 \$	5 326,8 \$
Entrées	2,5	9,4	101,5	13,4	147,9	274,7
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	–	–	1,3	–	–	1,3
Virements	(16,6)	27,2	221,1	39,8	(417,2)	(145,7)
Sorties et réductions de valeur	(12,5)	(40,6)	(203,8)	(52,6)	–	(309,5)
Solde de clôture	511,2 \$	1 309,3 \$	2 547,4 \$	700,9 \$	78,8 \$	5 147,6 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur						
Solde d'ouverture	– \$	448,9 \$	1 411,3 \$	433,3 \$	– \$	2 293,5 \$
Sorties et réductions de valeur	–	(17,1)	(188,9)	(50,2)	–	(256,2)
Virements	–	(29,7)	(9,4)	2,4	–	(36,7)
Amortissement	–	59,5	239,8	50,9	–	350,2
Pertes de valeur	–	2,4	6,6	0,5	–	9,5
Solde de clôture	– \$	464,0 \$	1 459,4 \$	436,9 \$	– \$	2 360,3 \$
Valeur comptable nette au 5 mai 2018	511,2 \$	845,3 \$	1 088,0 \$	264,0 \$	78,8 \$	2 787,3 \$

6 mai 2017	Terrains	Immeubles	Matériel	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde d'ouverture	625,1 \$	1 295,5 \$	2 499,3 \$	703,9 \$	296,8 \$	5 420,6 \$
Entrées	10,6	10,6	125,6	34,6	299,6	481,0
Entrées provenant						
des acquisitions d'entreprises	–	–	5,6	–	–	5,6
Virements	(45,8)	32,4	20,3	3,3	(246,4)	(236,2)
Sorties et réductions de valeur	(52,1)	(25,2)	(223,5)	(41,5)	(1,9)	(344,2)
Solde de clôture	537,8 \$	1 313,3 \$	2 427,3 \$	700,3 \$	348,1 \$	5 326,8 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur						
Solde d'ouverture	– \$	403,5 \$	1 438,0 \$	434,4 \$	– \$	2 275,9 \$
Sorties et réductions de valeur	–	(11,5)	(214,8)	(40,3)	–	(266,6)
Virements	–	(7,7)	(66,2)	(15,3)	–	(89,2)
Amortissement	–	61,3	240,5	53,0	–	354,8
Pertes de valeur	–	3,3	14,1	1,6	–	19,0
Reprises de pertes de valeur	–	–	(0,3)	(0,1)	–	(0,4)
Solde de clôture	– \$	448,9 \$	1 411,3 \$	433,3 \$	– \$	2 293,5 \$
Valeur comptable nette au 6 mai 2017	537,8 \$	864,4 \$	1 016,0 \$	267,0 \$	348,1 \$	3 033,3 \$

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

La Société a conclu divers contrats de location immobilière à l'égard de magasins détenus classés comme contrats de location-financement dont la valeur comptable nette s'élevait à 9,8 \$ au 5 mai 2018 (11,3 \$ en 2017). Ces contrats de location sont inclus dans les immeubles.

La Société a conclu des contrats de location de matériel classés comme contrats de location-financement dont la valeur comptable nette s'élevait à 11,2 \$ au 5 mai 2018 (15,8 \$ en 2017). Ces contrats de location sont inclus dans le matériel.

ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif des coûts d'emprunt de 0,5 \$ (2,2 \$ en 2017) pour des emprunts liés à des immobilisations corporelles en cours de construction. La Société a utilisé un taux de capitalisation de 4,7 % (4,8 % en 2017).

GARANTIE

Au 5 mai 2018, la valeur comptable nette des immeubles donnés en garantie dans le cadre des emprunts s'élevait à 57,1 \$ (62,2 \$ en 2017).

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Société a effectué un test de dépréciation des immobilisations corporelles et a établi les valeurs recouvrables selon les valeurs d'utilité fondées sur les projections de flux de trésorerie d'après ses prévisions internes les plus récentes. Les principales hypothèses retenues pour calculer la valeur d'utilité comprennent les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations prévues des flux de trésorerie. La direction a estimé les taux d'actualisation au moyen de taux avant impôt qui reflètent les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux UGT. Les prévisions couvrent un horizon de plus de trois ans en fonction de taux de croissance à long terme se situant entre 2,0 % et 5,0 %. Les taux d'actualisation ont été calculés avant impôt et se situent entre 9,0 % et 12,0 %.

Des pertes de valeur de 9,5 \$ et des reprises de néant ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 5 mai 2018 (19,0 \$ et 0,4 \$ en 2017).

Les pertes de valeur et reprises se rapportent toutes au secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

NOTES ANNEXES

10. Immeubles de placement

Les immeubles de placement comprennent principalement des immeubles commerciaux appartenant à la Société, détenus aux fins de la production de revenus plutôt qu'aux fins des principales activités d'exploitation de la Société.

	5 mai 2018	6 mai 2017
Coût		
Solde d'ouverture	119,0 \$	91,4 \$
Entrées	3,0	0,2
Virements	(5,6)	29,5
Sorties et réductions de valeur	(3,6)	(2,1)
Solde de clôture	112,8 \$	119,0 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur		
Solde d'ouverture	16,0 \$	8,5 \$
Amortissement	1,6	0,7
Perte de valeur	0,4	2,3
Virements	0,9	5,0
Sorties et réductions de valeur	–	(0,5)
Solde de clôture	18,9 \$	16,0 \$
Valeur comptable, montant net	93,9 \$	103,0 \$
Juste valeur	158,2 \$	136,7 \$

La juste valeur des immeubles de placement est classée au niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur s'entend du montant qui serait touché pour vendre les actifs lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Une société d'évaluation indépendante externe possédant l'expérience et les compétences professionnelles reconnues appropriées a aidé à déterminer la juste valeur des immeubles de placement au 5 mai 2018 et au 6 mai 2017. Les entrées d'immeubles de placement provenant d'acquisitions sont négociées à la juste valeur et, par conséquent, la valeur comptable correspond à la juste valeur au moment de l'acquisition. La Société évalue les immeubles reclassés à partir des immobilisations corporelles à des fins de présentation en s'appuyant sur des données de marché comparables ou en recourant aux services d'une société d'évaluation indépendante externe.

Les revenus locatifs tirés des immeubles de placement inscrits dans les états consolidés du résultat net s'élevaient à 3,0 \$ pour l'exercice clos le 5 mai 2018 (3,6 \$ en 2017).

Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs se sont établies à 2,0 \$ pour l'exercice clos le 5 mai 2018 (2,3 \$ en 2017). Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement non productifs se sont établies à 1,9 \$ pour l'exercice clos le 5 mai 2018 (1,0 \$ en 2017). Toutes les charges d'exploitation directes relatives aux immeubles de placement sont inscrites dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Pour les pertes de valeur des immeubles de placement, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q). Des pertes de valeur de 0,4 \$ et des reprises de néant ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 5 mai 2018 (2,3 \$ et néant en 2017).

11. Immobilisations incorporelles

5 mai 2018	Marques de commerce	Contrats d'achat différés	Dossiers d'ordonnances	Logiciels	Baux conclus à des taux hors marché	Autres	Total
Coût							
Solde d'ouverture	201,0 \$	151,2 \$	303,3 \$	277,6 \$	173,1 \$	209,2 \$	1 315,4 \$
Entrées acquises séparément	–	14,7	–	14,9	–	2,1	31,7
Virements	–	0,7	0,8	14,0	(0,2)	0,2	15,5
Sorties et réductions de valeur	–	(5,6)	–	(18,6)	(0,5)	(4,3)	(29,0)
Solde de clôture	201,0 \$	161,0 \$	304,1 \$	287,9 \$	172,4 \$	207,2 \$	1 333,6 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur							
Solde d'ouverture	28,1 \$	72,5 \$	86,6 \$	146,2 \$	25,2 \$	76,3 \$	434,9 \$
Amortissement	0,1	15,9	19,5	35,6	7,5	8,8	87,4
Reprises de pertes de valeur	–	–	(0,7)	–	–	–	(0,7)
Virements	–	(1,9)	1,4	(1,6)	–	1,9	(0,2)
Sorties et réductions de valeur	–	(5,3)	(1,1)	(18,6)	(0,5)	(4,3)	(29,8)
Solde de clôture	28,2 \$	81,2 \$	105,7 \$	161,6 \$	32,2 \$	82,7 \$	491,6 \$
Valeur comptable nette							
au 5 mai 2018	172,8 \$	79,8 \$	198,4 \$	126,3 \$	140,2 \$	124,5 \$	842,0 \$

6 mai 2017	Marques de commerce	Contrats d'achat différés	Dossiers d'ordonnances	Logiciels	Baux conclus à des taux hors marché	Autres	Total
Coût							
Solde d'ouverture	201,0 \$	143,0 \$	305,2 \$	258,8 \$	179,8 \$	199,5 \$	1 287,3 \$
Entrées acquises séparément	–	10,5	–	1,1	–	12,5	24,1
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	–	–	0,5	–	–	3,0	3,5
Virements	–	0,7	(1,9)	35,5	0,5	0,3	35,1
Sorties et réductions de valeur	–	(3,0)	(0,5)	(17,8)	(7,2)	(6,1)	(34,6)
Solde de clôture	201,0 \$	151,2 \$	303,3 \$	277,6 \$	173,1 \$	209,2 \$	1 315,4 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur							
Solde d'ouverture	26,1 \$	58,9 \$	68,7 \$	128,8 \$	18,9 \$	74,4 \$	375,8 \$
Amortissement	2,0	16,3	20,5	35,1	7,0	7,8	88,7
Reprises de pertes de valeur	–	–	(0,4)	–	–	–	(0,4)
Virements	–	0,1	(1,7)	(0,1)	0,5	0,1	(1,1)
Sorties et réductions de valeur	–	(2,8)	(0,5)	(17,6)	(1,2)	(6,0)	(28,1)
Solde de clôture	28,1 \$	72,5 \$	86,6 \$	146,2 \$	25,2 \$	76,3 \$	434,9 \$
Valeur comptable nette au 6 mai 2017							
	172,9 \$	78,7 \$	216,7 \$	131,4 \$	147,9 \$	132,9 \$	880,5 \$

La Société a inclus, dans les autres immobilisations incorporelles au 5 mai 2018, des permis d'alcool de 5,4 \$ (5,4 \$ en 2017). Ces permis sont assortis d'options de renouvellement et la Société a l'intention de renouveler indéfiniment ces permis à chaque date de renouvellement. Par conséquent, des entrées de trésorerie devraient être générées par chaque magasin détenant un permis valide, et ces actifs sont considérés comme ayant des durées de vie indéterminées. De plus, au 5 mai 2018 et au 6 mai 2017, les autres immobilisations incorporelles comprennent les montants suivants liés aux durées d'utilité indéterminées : 11,4 \$ pour les programmes de fidélisation (11,4 \$ en 2017) et 59,5 \$ pour les marques maison (59,5 \$ en 2017). La Société a également déterminé que les marques de commerce d'une valeur comptable nette de 172,8 \$ (172,8 \$ en 2017) avaient une durée d'utilité indéterminée. Toutes les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se rapportent au secteur de la vente au détail de produits alimentaires. La dépréciation de ces immobilisations incorporelles est évaluée au moins une fois par année de la même façon que le goodwill (note 12).

Pour les pertes de valeur des immobilisations incorporelles, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q). Pour l'exercice clos le 5 mai 2018, des pertes de valeur de néant (néant en 2017) et des reprises de 0,7 \$ (0,4 \$ en 2017) ont été comptabilisées.

12. Goodwill

	5 mai 2018	6 mai 2017
Solde d'ouverture	1 003,4 \$	998,7 \$
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	0,4	5,8
Pertes de valeur	–	(0,9)
Autres ajustements	(1,9)	(0,2)
Solde de clôture	1 001,9 \$	1 003,4 \$

Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises est affecté au niveau le plus bas au sein de l'organisation auquel il fait l'objet d'un suivi par la direction en vue de prendre des décisions et ne devrait pas être plus important qu'un secteur opérationnel, avant l'affectation du goodwill. Par conséquent, le goodwill a été affecté aux cinq secteurs opérationnels de vente au détail de produits alimentaires suivants :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Atlantique	193,8 \$	193,8 \$
Lawtons	17,1	17,1
Ontario	173,0	172,6
Québec	615,6	617,5
Ouest	2,4	2,4
Total	1 001,9 \$	1 003,4 \$

PERTE DE VALEUR DU GOODWILL

Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus souvent s'il existe des indices de dépréciation. La Société a effectué un test annuel au troisième trimestre de l'exercice 2018 et une perte de valeur de néant a été comptabilisée (0,9 \$ en 2017). Au cours du test, la Société a établi la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill se rapporte en se fondant sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les principales hypothèses retenues par la direction pour calculer la juste valeur d'une UGT comprennent les multiples de capitalisation du secteur d'activité dans une fourchette de 7,0 à 14,0 et sont classées au niveau 2 selon la hiérarchie des justes valeurs.

NOTES ANNEXES

13. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat varie par rapport au montant qui serait calculé en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi, fédéral et provincial combiné, par suite de ce qui suit :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Bénéfice avant impôt sur le résultat	236,0 \$	215,0 \$
Taux d'impôt prévu par la loi effectif combiné	27,1 %	27,0 %
Charge d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt prévu par la loi combiné	64,0	58,1
Impôt découlant des éléments suivants :		
Éléments non déductibles	0,1	1,3
Éléments non imposables	(2,9)	(4,0)
Variation des taux d'impôt et écart de taux des filiales	(12,8)	(1,8)
Changements des lois fiscales	–	(7,7)
Incidence d'une opération visant des placements en titres de capitaux propres	5,0	–
Autres	2,8	(3,4)
Total de la charge d'impôt sur le résultat, à un taux d'impôt effectif combiné de 23,8 % (19,8 % en 2017)	56,2 \$	42,5 \$

La charge d'impôt exigible de l'exercice attribuable au bénéfice net comprend ce qui suit :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Charge d'impôt exigible	109,5 \$	96,3 \$
Produit d'impôt différé :		
Naissance et reprise des différences temporaires	(40,5)	(52,0)
Variation des taux d'impôt	(12,8)	(1,8)
Total	56,2 \$	42,5 \$

L'impôt différé découlant des différences temporaires et des pertes fiscales inutilisées peut se résumer comme suit :

5 mai 2018	Comptabilisé au(x) :				
	Solde d'ouverture	Autres éléments du résultat global et capitaux propres	Acquisitions d'entreprises	Bénéfice net	Solde de clôture
Fournisseurs et charges à payer	(3,7) \$	– \$	– \$	(5,1) \$	(8,8) \$
Avantages sociaux futurs	104,6	(5,2)	–	0,7	100,1
Capitaux propres	7,9	–	–	(4,1)	3,8
Goodwill et immobilisations incorporelles	248,0	–	–	36,5	284,5
Stocks	5,1	–	–	(0,2)	4,9
Placements	(34,0)	(1,1)	–	(4,8)	(39,9)
Dettes à long terme	10,7	–	–	(3,4)	7,3
Autres actifs	(0,4)	–	–	0,1	(0,3)
Autres passifs non courants	27,2	–	–	2,6	29,8
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	(38,1)	–	–	(67,1)	(105,2)
Provisions	60,0	–	–	14,4	74,4
Report lié aux partenariats	8,2	–	–	3,4	11,6
Reports de pertes fiscales	170,5	–	–	81,0	251,5
Autres	0,1	–	–	(0,7)	(0,6)
	566,1 \$	(6,3) \$	– \$	53,3 \$	613,1 \$
Comptabilisé comme :					
Actifs d'impôt différé	709,9 \$	– \$	– \$	44,5 \$	754,4 \$
Passifs d'impôt différé	(143,8) \$	(6,3) \$	– \$	8,8 \$	(141,3) \$

6 mai 2017	Comptabilisé au(x) :				
	Solde d'ouverture	Autres éléments du résultat global et capitaux propres	Acquisitions d'entreprises	Bénéfice net	Solde de clôture
Fournisseurs et charges à payer	3,6 \$	– \$	– \$	(7,3) \$	(3,7) \$
Avantages sociaux futurs	91,9	8,2	–	4,5	104,6
Capitaux propres	12,3	–	–	(4,4)	7,9
Goodwill et immobilisations incorporelles	293,6	–	(0,2)	(45,4)	248,0
Stocks	4,9	–	–	0,2	5,1
Placements	(33,1)	(0,2)	–	(0,7)	(34,0)
Dettes à long terme	14,2	–	–	(3,5)	10,7
Autres actifs	(0,6)	–	–	0,2	(0,4)
Autres passifs non courants	20,6	–	–	6,6	27,2
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	(58,4)	–	–	20,3	(38,1)
Provisions	86,9	–	–	(26,9)	60,0
Report lié aux partenariats	(8,2)	–	–	16,4	8,2
Reports de pertes fiscales	76,6	–	–	93,9	170,5
Autres	0,2	–	–	(0,1)	0,1
	504,5 \$	8,0 \$	(0,2) \$	53,8 \$	566,1 \$
Comptabilisé comme :					
Actifs d'impôt différé	646,2 \$	8,2 \$	– \$	55,5 \$	709,9 \$
Passifs d'impôt différé	(141,7) \$	(0,2) \$	(0,2) \$	(1,7) \$	(143,8) \$

Au 5 mai 2018, la Société avait environ 909,0 \$ en pertes autres qu'en capital canadiennes pouvant être reportées en avant aux fins fiscales, qui expirent entre les exercices 2033 et 2038. Les différences temporaires déductibles restantes n'expirent pas en vertu des lois fiscales actuelles. Tous les actifs d'impôt différé (y compris les pertes fiscales et autres crédits d'impôt) ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière puisqu'il est probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable futur qui lui permettra d'utiliser l'avantage lié à ces actifs. Le montant des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé qui devraient être recouverts ou réglés après les douze prochains mois s'est établi à 478,1 \$.

14. Provisions

5 mai 2018	Contrats de location		Frais environnementaux		Contrats déficitaires		Total
		Frais juridiques		Restructuration			
Solde d'ouverture	29,9 \$	6,7 \$	49,0 \$	96,3 \$	12,0 \$		193,9 \$
Provisions constituées	10,3	7,4	0,9	149,4	–		168,0
Provisions utilisées	(11,1)	(4,7)	(1,4)	(72,4)	(0,8)		(90,4)
Provisions reprises	(3,2)	(1,4)	(0,6)	(14,4)	(2,7)		(22,3)
Variation attribuable à l'actualisation	1,9	–	1,5	4,3	–		7,7
Solde de clôture	27,8 \$	8,0 \$	49,4 \$	163,2 \$	8,5 \$		256,9 \$
Courantes	12,8 \$	8,0 \$	2,4 \$	101,3 \$	3,1 \$		127,6 \$
Non courantes	15,0	–	47,0	61,9	5,4		129,3
Total	27,8 \$	8,0 \$	49,4 \$	163,2 \$	8,5 \$		256,9 \$

CONTRATS DE LOCATION

Les provisions au titre des contrats de location sont comptabilisées lorsque les avantages que la Société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables engagés pour satisfaire les obligations contractuelles. La Société comptabilise des provisions au titre de contrat déficitaire dans le cas de la fermeture de magasins lorsqu'elle a conclu un contrat de location. La provision est évaluée selon le coût attendu de la résiliation du contrat de location ou le coût net attendu pour poursuivre le contrat, selon le moins élevé des deux. Le coût net est calculé en tenant compte du loyer payé et du produit de sous-location obtenu. Dans le cas de la fermeture d'un magasin, un passif est comptabilisé pour refléter la valeur actuelle du passif attendu lié à tout contrat de location et autres coûts contractuels qui doivent être payés. Les provisions au titre de contrat déficitaire pour les fermetures prévues de magasins ou de centres de distribution dans le cadre des activités de rationalisation de la Société sont classées à titre de provisions pour restructuration et sont évaluées et comptabilisées selon la même méthode. L'actualisation des provisions découlant de contrats de location a été calculée selon des taux d'actualisation avant impôt se situant entre 7,0 % et 9,0 %.

FRAIS JURIDIQUES

Les provisions juridiques se rapportent à des réclamations de 8,0 \$ en instance de règlement au 5 mai 2018 (6,7 \$ en 2017) reçues dans le cours normal des activités.

NOTES ANNEXES

FRAIS ENVIRONNEMENTAUX

Conformément aux exigences de la politique juridique et environnementale, la Société a comptabilisé des provisions pour la remise en état d'emplacements. Ces provisions se rapportent principalement aux passifs liés au démantèlement de postes d'essence appartenant à la Société et d'autres sites qui seront remis en état comptabilisés à la valeur actuelle nette des frais de remise en état futurs estimés. L'actualisation des provisions environnementales connexes a été calculée selon des taux d'actualisation avant impôt se situant entre 4,0 % et 6,0 %.

RESTRUCTURATION

Les provisions pour restructuration se rapportent aux initiatives de la Société visant à simplifier les structures organisationnelles et à réduire les coûts. Par suite de ces initiatives, une provision pour restructuration de 149,4 \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 5 mai 2018. Une tranche de 121,0 \$ de cette provision se rapporte à une seule initiative de restructuration organisationnelle et devrait pouvoir être utilisée jusqu'à l'exercice 2021. Les coûts ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. L'actualisation des provisions pour restructuration a été calculée à un taux d'actualisation avant impôt de 7,0 %.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Au cours de l'exercice 2015, la Société a cédé certaines installations de fabrication. Dans le cadre de la convention d'achat d'actifs, des ententes d'approvisionnement à long terme prévoyant des obligations en matière de volumes d'achat minimaux ont été conclues. Aux termes de cette convention d'achat d'actifs, si les achats réels pour l'année civile 2016 devaient différer des obligations de volumes d'achat minimaux, le prix d'achat sera ajusté à la hausse ou à la baisse selon une formule reposant sur les volumes. Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2017, la Société a versé un montant de 55,2 \$ relativement aux conventions d'approvisionnement à long terme pour lesquelles les exigences de volumes d'achat minimaux de l'exercice 2016 n'ont pas été remplies. L'obligation résiduelle sera comptabilisée jusqu'à l'exercice 2021. L'actualisation de la provision pour ajustement du prix d'achat a été calculée selon un taux d'actualisation avant impôt de 7,0 %.

15. Dette à long terme

	5 mai 2018	6 mai 2017
Emprunts hypothécaires de premier rang, taux d'intérêt moyen pondéré de 6,05 %, échéant de 2021 à 2033	6,7 \$	13,3 \$
Billets à moyen terme, série C, taux d'intérêt de 7,16 %, échéant le 26 février 2018	–	100,0
Billets à moyen terme, série D, taux d'intérêt de 6,06 %, échéant le 29 octobre 2035	175,0	175,0
Billets à moyen terme, série E, taux d'intérêt de 5,79 %, échéant le 6 octobre 2036	125,0	125,0
Billets à moyen terme, série F, taux d'intérêt de 6,64 %, échéant le 7 juin 2040	150,0	150,0
Billets de série 2013-1, taux d'intérêt de 3,52 %, échéant le 8 août 2018	500,0	500,0
Billets de série 2013-2, taux d'intérêt de 4,70 %, échéant le 8 août 2023	500,0	500,0
Billets à payer et autres dettes principalement à des taux d'intérêt variant selon le taux préférentiel	137,1	139,0
Facilités de crédit à taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 4 novembre 2020	43,1	125,0
	1 636,9	1 827,3
Coûts de transaction non amortis	(6,0)	(8,5)
Obligations en vertu de contrats de location-financement au taux d'intérêt moyen pondéré de 6,04 %, échéant de 2019 à 2040	36,0	52,0
	1 666,9	1 870,8
Moins le montant échéant à moins d'un an	527,4	134,0
	1 139,5 \$	1 736,8 \$

Les emprunts hypothécaires de premier rang sont garantis par des terrains, des immeubles et des charges spécifiques sur certains actifs. Les obligations en vertu de contrats de location-financement sont garanties par les actifs liés aux contrats de location-financement connexes. Les billets à moyen terme et les billets de série 2013-1 et de série 2013-2 ne sont pas garantis.

Le 22 avril 2016, la Société a prorogé l'échéance de sa facilité de crédit de 250,0 \$ au 4 novembre 2020. Au 5 mai 2018, l'encours de la facilité de crédit s'élevait à 43,1 \$ (125,0 \$ en 2017). Les intérêts à payer fluctuent en fonction du taux des acceptations bancaires, du taux préférentiel canadien et du taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR »).

Le 2 juin 2017, Sobeys a conclu une nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie d'un montant de 500,0 \$. La facilité est assortie d'un taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel au Canada. La facilité devrait être utilisée pour rembourser la dette à long terme qui arrivera à échéance en 2018.

Aux termes d'une convention datée du 29 avril 2016, Sobeys a modifié et mis à jour sa facilité de crédit à terme renouvelable (la « facilité à terme renouvelable »). Le capital a été majoré de 450,0 \$ à 650,0 \$ et la facilité de crédit à terme amortissable non renouvelable antérieure de Sobeys a été remboursée en totalité puis annulée. En date du 5 mai 2018, l'encours de la facilité à terme renouvelable était de néant (néant en 2017) et Sobeys avait émis 39,5 \$ de lettres de crédit relativement à la facilité à terme renouvelable (46,3 \$ en 2017). Les intérêts à verser sur la facilité à terme renouvelable fluctuent en fonction des variations du taux des acceptations bancaires, du taux préférentiel canadien et du taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR »), et la facilité vient à échéance le 4 novembre 2020.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations des flux de trésorerie provenant des activités de financement liées à la dette à long terme :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Solde d'ouverture	1 870,8 \$	2 367,4 \$
Émission de titres d'emprunt	63,7	55,6
Remboursements	(188,2)	(397,2)
Remboursement sur les facilités de crédit, montant net	(81,9)	(165,0)
Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement liées à la dette à long terme	(206,4)	(506,6)
Entrées de contrats de location-financement	–	7,5
Coûts liés au financement différé	2,5	2,5
Solde de clôture	1 666,9 \$	1 870,8 \$

Les remboursements du capital des emprunts pour chacun des cinq prochains exercices se présentent comme suit :

2019	520,1 \$
2020	22,6
2021	52,1
2022	7,1
2023	6,3
Par la suite	1 028,7

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les montants à payer au titre de contrats de location-financement au cours de chacun des cinq prochains exercices se présentent comme suit :

	Paiements de loyer minimaux futurs	Intérêts	Valeur actuelle des paiements de loyer minimaux
2019	9,2 \$	1,9 \$	7,3 \$
2020	7,8	1,6	6,2
2021	5,4	1,2	4,2
2022	3,6	1,0	2,6
2023	3,5	0,9	2,6
Par la suite	18,2	5,1	13,1
Total	47,7 \$	11,7 \$	36,0 \$

Au cours de l'exercice 2018, l'obligation au titre de contrats de location-financement de la Société n'a pas augmenté (augmentation de 7,5 \$ en 2017).

16. Autres passifs non courants

	5 mai 2018	6 mai 2017
Obligation locative différée	148,2 \$	127,2 \$
Produits différés	7,0	9,1
Autres	3,4	5,4
Total	158,6 \$	141,7 \$

17. Avantages sociaux futurs

La Société a établi un certain nombre de régimes à prestations et à cotisations définies et de régimes interentreprises qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite à la plupart de ses salariés.

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Les cotisations salariales et patronales sont précisées. La rente du salarié est fonction du niveau de revenu de retraite (l'achat d'une rente, par exemple) pouvant être atteint grâce au total combiné des cotisations salariales et patronales et des produits de placement obtenus pendant la période de participation du salarié au régime, et des taux des rentes au moment de la retraite du salarié.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

La prestation finale à la retraite est définie par une formule qui prévoit une unité de prestation par année de service. Les cotisations salariales, s'il y a lieu, paient une partie du coût de la prestation et les cotisations patronales financent le solde. Le texte du régime ne précise ni ne définit le montant des cotisations patronales, mais celles-ci sont calculées au moyen d'évaluations actuarielles qui déterminent le niveau de financement nécessaire pour satisfaire à l'obligation totale estimée au moment de l'évaluation.

NOTES ANNEXES

Le régime à prestations définies expose généralement la Société à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque de mortalité et le risque lié au salaire.

Risque de taux d'intérêt

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée selon le taux d'actualisation reflétant le rendement moyen, à la date d'évaluation, d'obligations de sociétés de grande qualité de durée analogue aux passifs des régimes. Une diminution du rendement du marché des obligations de sociétés de grande qualité augmentera l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Risque de mortalité

La valeur actualisée du régime à prestations définies est calculée en référence à la meilleure estimation de la mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une augmentation de la durée de vie des participants au régime augmentera le passif du régime.

Risque lié au salaire

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée en référence au salaire futur des participants au régime. Par conséquent, une augmentation du salaire des participants au régime augmentera le passif du régime.

La Société utilise la date du 1^{er} janvier ou celle du 31 décembre comme date d'évaluation actuarielle et le 1^{er} mai comme date d'évaluation à des fins comptables pour ses régimes de retraite à prestations définies.

	Date d'évaluation la plus récente	Date de la prochaine évaluation exigée
Régimes de retraite	31 décembre 2017	31 décembre 2020
Régimes de retraite pour la haute direction	31 décembre 2016	31 décembre 2019
Autres régimes	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2019

RÉGIMES INTERENTREPRISES

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises administrés par des conseils de fiduciaires indépendants composés généralement d'un nombre équivalent de représentants des syndicats et des employeurs. Environ 16 % des employés de la Société et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. Les régimes de retraite interentreprises à prestations définies sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies, car la Société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. La responsabilité de la Société à l'égard des cotisations à verser à ces régimes est limitée par les montants établis en vertu des conventions collectives. Les cotisations versées par la Société aux régimes interentreprises sont passées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Au cours de l'exercice clos le 5 mai 2018, la Société a comptabilisé une charge de 46,3 \$ (45,1 \$ en 2017) dans le bénéfice d'exploitation, ce qui représente les cotisations versées relativement aux régimes de retraite interentreprises. La Société s'attend à continuer de verser des cotisations à ces régimes de retraite interentreprises au cours de l'exercice 2019.

AUTRES RÉGIMES

La Société offre aussi à certains salariés des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas capitalisés et qui incluent les prestations pour soins de santé, l'assurance vie et les prestations pour soins dentaires.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Le total des charges et des cotisations versées relativement aux régimes à cotisations définies de la Société s'établit à 32,1 \$ pour l'exercice clos le 5 mai 2018 (32,1 \$ en 2017).

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les informations relatives aux régimes à prestations définies de la Société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	5 mai 2018	6 mai 2017	5 mai 2018	6 mai 2017
Obligation au titre des prestations définies				
Solde à l'ouverture	890,3 \$	871,2 \$	164,3 \$	152,6 \$
Coûts des services rendus, déduction faite				
des cotisations salariales	1,6	2,3	3,3	3,2
Coûts financiers	27,3	29,4	5,3	5,2
Prestations versées	(58,7)	(57,7)	(5,6)	(5,2)
Coûts des services passés – modifications apportées aux régimes	–	1,5	–	–
Coûts des services passés – réductions	(2,9)	–	(0,4)	–
Règlements	1,3	1,0	–	–
Indemnités de fin de contrat de travail	–	2,8	–	–
Réévaluation – écarts actuariels inclus dans les autres éléments du résultat global	(25,7)	39,8	(8,2)	8,5
Solde à la clôture	833,2 \$	890,3 \$	158,7 \$	164,3 \$

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	5 mai 2018	6 mai 2017	5 mai 2018	6 mai 2017
Actifs des régimes				
Juste valeur à l'ouverture	680,6 \$	687,0 \$	– \$	– \$
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	20,7	23,1	–	–
Réévaluation (perte) du rendement sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts)	(19,4)	19,6	–	–
Cotisations patronales	9,3	9,8	5,6	5,2
Prestations versées	(58,7)	(57,7)	(5,6)	(5,2)
Charges administratives	(1,8)	(1,2)	–	–
Juste valeur à la clôture	630,7 \$	680,6 \$	– \$	– \$

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	5 mai 2018	6 mai 2017	5 mai 2018	6 mai 2017
Situation de capitalisation				
Total de la juste valeur des actifs des régimes	630,7 \$	680,6 \$	– \$	– \$
Valeur actuelle des obligations non capitalisées	(93,2)	(95,7)	(158,7)	(164,3)
Valeur actuelle des obligations en partie capitalisées	(740,0)	(794,6)	–	–
Passif au titre des prestations définies	(202,5) \$	(209,7) \$	(158,7) \$	(164,3) \$

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	5 mai 2018	6 mai 2017	5 mai 2018	6 mai 2017
Charges				
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	1,6 \$	2,3 \$	3,3 \$	3,2 \$
Intérêt net sur l'obligation nette au titre des régimes à prestations définies	6,6	6,3	5,3	5,2
Charges administratives	1,8	1,2	–	–
Coûts des services passés – modifications apportées aux régimes	–	1,5	–	–
Coûts des services passés – réductions	(2,9)	–	(0,4)	–
Indemnités de fin de contrat de travail	–	2,8	–	–
Perte sur règlement	1,3	1,0	–	–
Charges	8,4 \$	15,1 \$	8,2 \$	8,4 \$

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice et des services passés ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives, tandis que les coûts financiers et le rendement sur les actifs des régimes (à l'exclusion des montants des coûts financiers nets) ont été comptabilisés dans le montant net des charges financières dans les états consolidés du résultat net.

Écarts actuariels comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	5 mai 2018	6 mai 2017	5 mai 2018	6 mai 2017
Incidence de la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global				
Perte (rendement) sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts)	19,4 \$	(19,6) \$	– \$	– \$
Gain actuariel – changements liés à l'expérience	(4,1)	(1,2)	–	(0,1)
Perte actuarielle – hypothèses démographiques (Gain actuariel) perte actuarielle – hypothèses financières	–	2,4	–	–
	(21,6)	38,6	(8,2)	8,6
Incidences de la réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	6,3 \$	(20,2) \$	8,2 \$	(8,5) \$

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer son passif au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 5 mai 2018) :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	5 mai 2018	6 mai 2017	5 mai 2018	6 mai 2017
Taux d'actualisation	3,40 %	3,25 %	3,40 %	3,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %		

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 5,50 % pour l'exercice 2018 (5,75 % en 2017). Le taux cumulé attendu jusqu'en 2020 et par la suite est de 5,00 %.

NOTES ANNEXES

Ces hypothèses ont été établies par la direction en s'appuyant sur les conseils d'experts fournis par des évaluateurs actuariels indépendants. Ces hypothèses sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies et devraient être considérées comme les meilleures estimations de la direction. Cependant, les résultats réels pourraient varier. Des incertitudes entourent les estimations, surtout en ce qui concerne les tendances relatives aux coûts médicaux, qui pourraient varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la Société.

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité des principales hypothèses économiques de l'exercice 2018, qui ont été utilisées pour mesurer le passif au titre des prestations définies et les charges connexes des régimes de retraite et des autres régimes de la Société. La sensibilité de chaque hypothèse a été calculée de façon distincte. La modification de plus d'une hypothèse simultanément peut amplifier ou diminuer l'incidence sur le passif au titre des prestations définies ou sur les charges des régimes.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Passif au titre des prestations	Coût des prestations ¹⁾	Passif au titre des prestations	Coût des prestations ¹⁾
Taux d'actualisation ²⁾	3,40 %	3,40 %	3,40 %	3,40 %
Incidence d'une augmentation de 1 %	(103,0) \$	(2,8) \$	(19,4) \$	0,3 \$
Incidence d'une diminution de 1 %	130,2 \$	1,3 \$	24,0 \$	(0,4) \$
Taux de croissance des coûts des soins de santé ³⁾			5,50 %	5,50 %
Incidence d'une augmentation de 1 %			19,7 \$	1,2 \$
Incidence d'une diminution de 1 %			(16,3) \$	(1,0) \$

1) Compte tenu de l'incidence sur les coûts des services rendus, sur les coûts financiers et sur le montant net des intérêts sur le passif (l'actif) au titre des régimes à prestations définies.

2) Repose sur la moyenne pondérée des taux d'actualisation relatifs à tous les régimes.

3) Diminution progressive jusqu'à 5,00 % en 2020 et pas de changement par la suite.

La composition de l'actif des régimes de retraite à prestations définies s'établissait comme suit à la clôture de l'exercice :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Fonds d'actions canadiennes	6,6 %	8,8 %
Fonds d'actions étrangères	14,1 %	11,7 %
Fonds à revenu fixe	79,1 %	79,2 %
Fonds de roulement net	0,2 %	0,3 %
Total des placements	100,0 %	100,0 %

Ces titres comprennent des placements dans des actions de catégorie A sans droit de vote d'Empire. La valeur de marché proportionnelle de ces actions à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

	5 mai 2018	Pourcentage des actifs des régimes	6 mai 2017	Pourcentage des actifs des régimes
Empire Company Limited – actions de catégorie A sans droit de vote	9,9 \$	1,5 %	8,9 \$	1,3 %

Tous les titres sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction des données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix), soit indirectement (dérivés des prix).

(La perte réelle) le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à (0,5) \$ pour l'exercice clos le 5 mai 2018 (41,5 \$ en 2017).

Selon les meilleures estimations de la direction, les cotisations qui devraient être versées aux régimes à prestations définies au cours de l'exercice ouvert le 6 mai 2018 et dont la date de clôture est le 4 mai 2019 s'élevaient à 26,7 \$.

18. Capital-actions

Autorisé	Nombre d'actions	5 mai 2018	6 mai 2017
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries		991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale		768 105 849	768 105 849
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale		122 400 000	122 400 000
Émis et en circulation	Nombre d'actions	5 mai 2018	6 mai 2017
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	173 547 591	2 038,2 \$	2 037,8 \$
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	98 138 079	7,3	7,3
Actions détenues en fiducie	(308 504)	(6,0)	(10,7)
Total		2 039,5 \$	2 034,4 \$

Dans certains cas, lorsqu'il y a une offre d'achat (selon la définition donnée dans les modalités relatives aux actions) d'actions ordinaires de catégorie B, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir une offre complémentaire au prix par action payé le plus élevé, conformément à cette offre d'achat d'actions ordinaires de catégorie B.

Au cours de l'exercice 2018, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes de 114,0 \$ sur les actions ordinaires (111,3 \$ en 2017). Cela représente un versement de 0,42 \$ par action (0,41 \$ par action en 2017) pour les détenteurs d'actions ordinaires.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2017, la Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement éventuel d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par AST Trust Company (Canada) qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie :

Actions détenues en fiducie	Nombre d'actions	5 mai 2018	6 mai 2017
Solde à l'ouverture	(555 409)	(10,7) \$	– \$
Acquises	(5 683)	(0,1)	(10,7)
Émises	252 588	4,8	–
Solde à la clôture	(308 504)	(6,0) \$	(10,7) \$

19. Autres produits

	5 mai 2018	6 mai 2017
Profit net sur la sortie d'actifs	37,3 \$	23,0 \$
Revenus locatifs tirés des immeubles détenus	23,9	26,9
Pertes de dilution	–	(1,7)
Total	61,2 \$	48,2 \$

20. Charges au titre des avantages du personnel

	5 mai 2018	6 mai 2017
Salaires, rémunération et autres avantages à court terme	3 101,7 \$	3 078,3 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	36,8	44,2
Indemnités de fin de contrat de travail	121,6	14,9
Total	3 260,1 \$	3 137,4 \$

21. Charges financières, montant net

	5 mai 2018	6 mai 2017
Produits financiers		
Produits d'intérêts tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1,9 \$	0,4 \$
Profits liés à la juste valeur de contrats à terme	3,2	3,3
Revenu de placement	0,2	1,2
Produit de désactualisation sur les prêts et autres créances	0,7	1,2
Total des produits financiers	6,0	6,1
Charges financières		
Charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti	96,9	103,1
Charges financières de retraite, montant net	11,9	11,5
Charge de désactualisation des provisions	7,7	9,5
Total des charges financières	116,5	124,1
Charges financières, montant net	110,5 \$	118,0 \$

22. Résultat par action

	5 mai 2018	6 mai 2017
Nombre moyen pondéré d'actions – de base (NOTE 18)	271 783 850	271 948 133
Actions présumées être émises sans contrepartie relativement aux paiements fondés sur des actions	278 417	3 374
Nombre moyen pondéré d'actions – après dilution	272 062 267	271 951 507

NOTES ANNEXES

23. Garanties, engagements et passifs éventuels

GARANTIES

Franchisés et marchands affiliés

Sobeys est partie à un certain nombre de contrats de franchise et de conventions d'exploitation dans le cadre de son modèle d'affaires. Ces contrats et conventions contiennent des clauses qui imposent à Sobeys d'apporter du soutien aux franchisés et aux marchands affiliés afin de compenser ou d'atténuer les pertes des magasins de détail, de réduire les paiements de loyer des magasins, de minimiser l'incidence des prix promotionnels et d'aider à couvrir les autres charges d'exploitation liées aux magasins. La totalité du soutien financier mentionné précédemment ne s'appliquera pas dans tous les cas, étant donné que les provisions des contrats varient. Sobeys continuera d'apporter un soutien financier en vertu des contrats de franchise et des conventions d'exploitation au cours des prochains exercices.

Au cours de l'exercice 2017, Sobeys a conclu un contrat de garantie en vertu duquel, si certains franchisés et marchands affiliés sont dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs obligations locatives, elle sera tenue de payer le montant le plus élevé de 7,0 \$ ou de 9,9 % du solde de l'obligation autorisée et impayée. Le contrat de garantie a expiré au cours de l'exercice clos le 6 mai 2017.

Au cours de l'exercice 2017, Sobeys a garanti certains contrats de location de matériel de ses franchisés et marchands affiliés. Selon la garantie, si un franchisé ou un marchand affilié est dans l'impossibilité de respecter ses obligations locatives, Sobeys sera tenue de payer le solde des engagements en vertu des contrats de location de matériel jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 145,0 \$. Le contrat de garantie a expiré au cours de l'exercice clos le 6 mai 2017.

Au cours de l'exercice 2009, Sobeys a conclu un contrat additionnel d'amélioration de crédit sous forme de lettre de garantie pour certains franchisés et marchands affiliés relativement à l'achat et à l'installation de matériel. Aux termes du contrat, si un franchisé ou un marchand affilié est dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations locatives ou de fournir un recours acceptable, Sobeys sera tenue de payer le montant le plus élevé de 6,0 \$ ou de 10,0 % du solde de l'obligation autorisée et impayée annuellement (6,0 \$ ou 10,0 % en 2017). En vertu des modalités du contrat, Sobeys doit fournir une lettre de crédit correspondant au montant de la garantie en instance, à réévaluer chaque année civile. Cette amélioration de crédit permet à Sobeys d'offrir des modalités de financement avantageuses à certains franchisés et marchands affiliés. Les modalités du contrat ont été révisées et Sobeys a déterminé qu'il n'y avait aucune incidence importante relativement à la consolidation d'entités structurées. En date du 5 mai 2018, le montant de la garantie se chiffrait à 6,0 \$ (6,0 \$ en 2017).

Autres

Au 5 mai 2018, la Société avait émis des lettres de crédit totalisant 52,7 \$ (62,2 \$ en 2017) pour soutenir ses obligations.

Sobeys, par l'intermédiaire de ses filiales, a garanti le paiement d'obligations aux termes de certaines conventions de développement commercial. Au 5 mai 2018, Sobeys a garanti des obligations de 43,5 \$ (43,5 \$ en 2017) relativement à ces conventions.

Après avoir signé le bail de son centre de distribution à Mississauga en mars 2000, Sobeys a garanti au propriétaire l'exécution, par Services alimentaires SERCA Inc. (une ancienne filiale de Sobeys Inc.), de toutes ses obligations en vertu du bail. La durée résiduelle du bail est de deux ans et l'obligation totale est de 7,4 \$ (10,4 \$ en 2017). Lors de la cession des actifs de Services alimentaires SERCA Inc. à Sysco Corp., le bail du centre de distribution à Mississauga a été cédé à l'acheteur, qui l'a pris en charge, et Sysco Corp. a consenti à indemniser Sobeys et à la dégager de toute responsabilité qui pourrait découler de cette garantie.

ENGAGEMENTS

Contrats de location simple, à titre de preneur

La Société loue divers magasins, centres de distribution et bureaux ainsi que du matériel aux termes de contrats de location simple non résiliables. Ces contrats sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction et d'une base d'établissement du loyer conditionnel à payer.

Le loyer minimum futur net total payable aux termes des contrats de location simple de la Société au 5 mai 2018 s'élevait à environ 4 551,6 \$. Ce montant correspond à une obligation brute au titre de contrats de location de 5 534,0 \$ réduite par un produit de sous-location attendu de 982,4 \$. Le montant net des engagements pour les cinq prochains exercices se présente comme suit :

	Tiers		Parties liées	
	Obligation nette au titre de contrats de location	Obligation brute au titre de contrats de location	Obligation nette au titre de contrats de location	Obligation brute au titre de contrats de location
2019	256,0	\$ 366,0	\$ 166,2	\$ 166,2
2020	246,0	348,5	165,0	165,0
2021	224,0	321,4	165,9	165,9
2022	200,1	290,5	159,9	159,9
2023	171,8	256,4	161,0	161,0
Par la suite	939,0	1 436,5	1 696,7	1 696,7

La Société a comptabilisé une charge de 575,6 \$ (566,1 \$ en 2017) en lien avec les paiements minimaux au titre de la location pour l'exercice clos le 5 mai 2018 dans les états consolidés du résultat net. La charge a été en partie compensée par un produit de sous-location de 118,3 \$ (104,9 \$ en 2017), et une autre charge de 5,3 \$ (13,1 \$ en 2017) a été comptabilisée à titre de loyer conditionnel.

Contrats de location simple, à titre de bailleur

La Société loue également la plupart des immeubles de placement aux termes de contrats de location simple. Ces contrats de location sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction et d'une base d'établissement du loyer conditionnel à percevoir.

Les revenus locatifs pour l'exercice clos le 5 mai 2018 s'élevaient à 23,6 \$ (26,2 \$ en 2017) et sont inclus dans les autres produits des états consolidés du résultat net. De plus, la Société a comptabilisé des loyers conditionnels de 0,3 \$ pour l'exercice clos le 5 mai 2018 (0,3 \$ en 2017).

Les paiements de loyer qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	Tiers
2019	14,2 \$
2020	13,0
2021	11,7
2022	10,8
2023	10,5
Par la suite	62,4

PASSIFS ÉVENTUELS

Le 21 juin 2005, Sobeys a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») pour les exercices 1999 et 2000 relativement à Lumsden Brothers Limited, filiale de vente en gros de Sobeys, et la taxe sur les produits et services (« TPS »). La nouvelle cotisation se rapportait à la TPS sur la vente des produits du tabac aux Indiens de plein droit. L'ARC soutient que Sobeys devait prélever la TPS sur la vente de produits du tabac aux Indiens de plein droit. Selon l'avis de nouvelle cotisation, le total de ces taxes, des intérêts et des pénalités s'élève à 13,6 \$ (13,6 \$ en 2017). Après étude du dossier et consultation juridique, Sobeys est d'avis qu'elle ne devait pas prélever la TPS. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2006, Sobeys a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC. Le litige n'est toujours pas réglé et Sobeys a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt. Par conséquent, Sobeys n'a comptabilisé aucune de ces taxes, aucun de ces intérêts ni aucune de ces pénalités à cet égard dans ses états du résultat net. En attendant la résolution de cette affaire, Sobeys a déposé auprès de l'ARC des fonds équivalant au total des taxes, des intérêts et des pénalités indiqués dans l'avis de nouvelle cotisation et elle a comptabilisé ce montant à titre de créance non courante à recevoir de l'ARC.

La Société est mise en cause dans des réclamations et des litiges dans le cours normal de ses activités. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque significatif, même si elle ne peut le prédire avec certitude.

Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

24. Instruments financiers**RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte imprévue survienne lorsqu'un client ou une partie contractante à un instrument financier ne réussit pas à honorer ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la Société qui sont exposés aux concentrations de risque de crédit sont principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les prêts et autres créances, les contrats dérivés et les garanties.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et créances et des contrats de garantie pour les franchisés et marchands affiliés (note 23).

La Société atténue le risque de crédit lié à ses créances clients et à ses prêts en mettant en place des processus d'approbation et des limites de crédit ainsi que des processus de surveillance périodique. En règle générale, la Société est d'avis que la qualité du crédit de ses actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est élevée. La Société effectue un suivi périodique des processus liés au recouvrement et obtient des garanties pour la totalité de ses créances et prêts et autres créances afin de s'assurer que les paiements adéquats ont été reçus et que les garanties appropriées sont disponibles. Les garanties peuvent différer d'une entente à une autre, mais, en règle générale, elles sont composées des stocks, des immobilisations corporelles, y compris les terrains et/ou les bâtiments, ainsi que des garanties personnelles. Le risque de crédit est encore plus atténué en raison de la vaste clientèle et de sa dispersion dans plusieurs zones géographiques. Pour réduire le risque de crédit, la Société ne conclut des contrats dérivés qu'avec des contreparties ayant obtenu une note minimale de « A » de la part de deux agences de notation reconnues.

Les créances sont composées essentiellement de soldes de comptes indépendants ou de franchisés et de détaillants affiliés ainsi que de remises et de ristournes provenant de fournisseurs. La date d'échéance de ces montants peut différer selon la convention, mais, de façon générale, les soldes impayés après une période de 30 jours sont considérés comme étant en souffrance. Le classement chronologique des créances est le suivant :

	5 mai 2018	6 mai 2017
De 0 à 30 jours	344,9 \$	342,7 \$
De 31 à 90 jours	24,3	23,3
Plus de 90 jours	91,5	75,2
Total des créances avant correction de valeur pour pertes sur créances	460,7	441,2
Moins la correction de valeur pour pertes sur créances	(27,5)	(27,6)
Créances	433,2 \$	413,6 \$

NOTES ANNEXES

Les intérêts gagnés sur les comptes en souffrance sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net en réduction des frais de vente et charges administratives. Les créances étaient classées dans les actifs courants aux états consolidés de la situation financière au 5 mai 2018.

La correction de valeur pour pertes sur créances est révisée chaque date de clôture. Une correction de valeur est calculée sur les créances à recevoir de comptes indépendants ainsi que sur les créances et les prêts et autres créances provenant de franchisés ou de marchands affiliés, et est comptabilisée en réduction des créances respectives aux états consolidés de la situation financière. La Société met à jour son estimation de ses pertes sur créances selon les soldes en souffrance des comptes indépendants et l'évaluation de la recouvrabilité, déduction faite de la garantie attribuée pour des franchisés ou des marchands affiliés. Les créances courantes et non courantes et les prêts et autres créances sont régulièrement révisés et sont sortis lorsque le recouvrement est estimé improbable. La variation de la correction de valeur pour pertes sur créances est comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net et est présentée comme suit :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Correction de valeur à l'ouverture	27,6 \$	25,9 \$
Provision pour pertes	4,1	5,4
Recouvrements	(1,7)	(0,4)
Sorties	(2,5)	(3,3)
Correction de valeur à la clôture	27,5 \$	27,6 \$

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne détienne pas de trésorerie suffisante pour s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La Société conserve sa facilité de crédit confirmée pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour honorer ses obligations financières actuelles et futures prévisibles à un coût raisonnable.

La Société surveille les marchés financiers et les conditions connexes, ainsi que ses flux de trésorerie afin d'optimiser sa situation de trésorerie et d'évaluer ses besoins de trésorerie et de financement à plus long terme. La conjoncture le permettant, la Société aura accès aux marchés des capitaux d'emprunt pour divers emprunts à long terme venant à échéance et au fur et à mesure que les autres passifs arriveront à échéance ou lorsqu'on le jugera approprié afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix.

La valeur et les échéances contractuelles du capital et de l'intérêt des passifs financiers importants, non actualisés, au 5 mai 2018, sont présentées dans le tableau suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023	Par la suite	Total
Passifs financiers dérivés							
Swaps de devises	2,5 \$	12,9 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	15,4 \$
Passifs financiers non dérivés							
Fournisseurs et charges à payer	2 253,8	–	–	–	–	–	2 253,8
Dette à long terme	595,6	87,0	112,6	64,4	64,1	1 260,0	2 183,7
Total	2 851,9 \$	99,9 \$	112,6 \$	64,4 \$	64,1 \$	1 260,0 \$	4 452,9 \$

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier s'entend du montant estimé que toucherait la Société pour vendre les actifs financiers ou qu'elle paierait pour le transfert des passifs financiers lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, de la partie courante des prêts et autres créances et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La valeur comptable de la partie non courante des prêts et autres créances et des placements se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison des taux actuels du marché pour ces instruments.

La juste valeur de la dette à long terme à taux d'intérêt variable est présumée se rapprocher de sa valeur comptable selon les taux actuels du marché et la permanence des écarts de crédit. La juste valeur de la dette à long terme a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux offert pour des emprunts ayant une échéance et une qualité de crédit semblables.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers dérivés, classée au niveau 2, est estimée selon des modèles d'évaluation qui utilisent des données d'entrée observables de marché. La direction est d'avis que sa technique d'évaluation est adéquate.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 5 mai 2018.

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Société avoisinent leurs justes valeurs, sauf en ce qui a trait à l'élément ci-dessous :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Dette à long terme		
Valeur comptable totale	1 666,9 \$	1 870,8 \$
Juste valeur totale	1 707,6 \$	1 893,0 \$

Au 5 mai 2018, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net respectivement de néant, de néant et de néant pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, 1,1 \$ et néant en 2017).

Au 5 mai 2018, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente de néant dans le niveau 1 (25,1 \$ en 2017).

Au 5 mai 2018, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net respectivement de néant, de 0,2 \$ et de néant pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, 0,9 \$ et néant en 2017).

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur à moins qu'ils ne représentent un contrat d'achat ou de vente d'un élément non financier conformément aux besoins prévus de la Société en matière d'achat, de vente ou de consommation, appelé « achat ou vente d'éléments non financiers ». Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées en résultat net, à moins que les instruments financiers dérivés ne se qualifient à titre de couvertures de flux de trésorerie efficaces et ne soient désignés comme tels ou qu'ils ne représentent des achats ou des ventes d'éléments non financiers. La norme ne s'applique pas aux achats ou aux ventes d'éléments non financiers et ces derniers sont comptabilisés à titre de contrats non entièrement exécutés. Les variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné à titre de couverture des flux de trésorerie sont comptabilisées dans les autres actifs et dans les autres passifs non courants; la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie de la Société comprennent principalement des swaps sur devises, des conventions de vente d'électricité et des conventions de vente de gaz naturel. Des contrats de change sont utilisés pour couvrir les achats ou les dépenses futurs liés aux biens et services libellés en monnaies étrangères. Les conventions de vente d'électricité et de gaz naturel servent à réduire le risque lié à la variation des prix du marché de l'électricité et du gaz naturel. Les profits et pertes sont initialement comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global et sont virés au résultat net lorsque les flux de trésorerie prévus influent sur les produits et les charges de la période.

Au 5 mai 2018, les justes valeurs des dérivés en cours désignés comme couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues correspondent à des actifs de néant (1,1 \$ en 2017) et à des passifs de 0,2 \$ (0,9 \$ en 2017).

Les couvertures de flux de trésorerie devraient donner lieu à des entrées ou à des sorties de trésorerie au cours des deux prochains exercices jusqu'à l'exercice 2020, qui devraient être comptabilisées en résultat net au cours de cette période et, dans le cas des swaps de devises, sur la durée d'utilité des actifs connexes dont une partie du coût initial est couverte.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de pertes financières découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les instruments financiers qui peuvent rendre la Société vulnérable au risque de taux d'intérêt comprennent les passifs financiers à taux variables.

La Société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la conjoncture du marché et l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette. La majorité de la dette à long terme de la Société porte intérêt à taux fixes. Une tranche d'environ 8,4 % (23,1 % en 2017) de la dette à long terme de la Société est exposée au risque de taux d'intérêt puisqu'elle porte intérêt à des taux variables.

Le résultat net est sensible à l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur le solde moyen des passifs financiers portant intérêt au cours de l'exercice. Pour l'exercice clos le 5 mai 2018, le solde moyen de la dette à taux variable non couverte de la Société s'élevait à 151,5 \$ (493,1 \$ en 2017). Une augmentation (diminution) de 25 points de base aurait une incidence de l'ordre de 0,3 \$ (0,3) \$ [0,9 \$ (0,9) \$ en 2017] sur le résultat net à la suite de l'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable non couverte.

RISQUE DE CHANGE

La Société exerce ses activités en grande partie en dollars canadiens. Elle est assujettie au risque de change en raison principalement des achats effectués en dollars américains. De plus, la Société conclut des contrats à terme pour fixer le cours de change sur une partie de ses besoins prévus en devises étrangères. Les montants reçus et payés en lien avec les instruments utilisés pour couvrir les opérations de change, y compris les profits et les pertes, sont comptabilisés dans le coût des achats. La Société estime que son exposition au risque de change est négligeable.

La Société conclut des contrats de change à terme et des swaps de devises principalement pour limiter son exposition aux fluctuations des cours de change en lien avec les dépenses libellées en monnaies étrangères. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats à terme est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit comptabilisée en résultat net dans les périodes comptables futures.

La Société estime qu'une augmentation (diminution) de 10 % des cours de change en vigueur aurait une incidence de néant (néant) [néant (néant) en 2017] sur le résultat net et de 1,1 \$ (1,1) \$ [1,3 \$ (1,3) \$ en 2017] sur les autres éléments du résultat global pour les dérivés en monnaies étrangères en place à la clôture de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2016, Sobeys a conclu sept contrats de change à terme euros/dollars canadiens d'une valeur approximative en dollars canadiens de 68,6 \$ au moment de la conclusion. Ces contrats de change à terme ont été conclus afin de couvrir et de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du change découlant des dépenses futures en euros. Les contrats à terme sont venus à échéance le 1^{er} mars 2017.

NOTES ANNEXES

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur des placements fluctue par suite des variations du prix des placements. La Société estime qu'une variation de 10 % de la valeur de marché de ses placements qui se négocient sur une bourse reconnue aurait une incidence de néant (néant en 2017) sur le résultat net et de néant (2,2 \$ en 2017) sur les autres éléments du résultat global.

25. Information sectorielle

La Société a déterminé que les secteurs à présenter étaient la vente au détail de produits alimentaires et les placements et autres activités. Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires comprend cinq secteurs opérationnels : Sobey's Ouest, Sobey's Ontario, Sobey's Québec, Sobey's Atlantique et les activités connexes. Ces secteurs opérationnels ont été regroupés en un seul secteur à présenter, soit « vente au détail de produits alimentaires », car ils présentent des caractéristiques économiques similaires, comme l'offre de produit, la clientèle et les modes de distribution. Le secteur des placements et autres activités comprend essentiellement les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie, les partenariats immobiliers et diverses autres activités de la Société.

Les résultats et les actifs des secteurs opérationnels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent y être affectés de façon raisonnable.

Ces secteurs opérationnels sont gérés séparément, car chacun d'eux nécessite des technologies et des ressources différentes ainsi que des démarches de commercialisation distinctes. Tous les transferts intersectoriels sont comptabilisés à des prix établis dans des conditions de concurrence normale. Pour la présentation de l'information sectorielle, la Société utilise des méthodes d'évaluation conformes à IFRS 8 *Secteurs opérationnels* qui sont les mêmes que celles utilisées dans ses états financiers consolidés.

Il n'y a eu aucune affectation asymétrique du bénéfice, des charges ou des actifs entre les secteurs.

Toutes les ventes sont générées par le secteur de la vente au détail de produits alimentaires. Le bénéfice d'exploitation attribuable à chaque secteur opérationnel de la Société est résumé dans le tableau qui suit :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Bénéfice d'exploitation sectoriel		
Vente au détail de produits alimentaires	273,6 \$	259,3 \$
Placements et autres activités		
FPI Crombie	39,5	41,5
Partenariats immobiliers	33,9	35,1
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(0,5)	(2,9)
	72,9	73,7
Total	346,5 \$	333,0 \$

Le bénéfice d'exploitation sectoriel peut être rapproché du bénéfice avant impôt de la Société, comme suit :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Total du bénéfice d'exploitation	346,5 \$	333,0 \$
Charges financières, montant net	110,5	118,0
Total	236,0 \$	215,0 \$

	5 mai 2018	6 mai 2017
Total des actifs par secteur		
Vente au détail de produits alimentaires	8 010,4 \$	7 949,9 \$
Placements et autres activités	651,6	745,6
Total	8 662,0 \$	8 695,5 \$

26. Rémunération fondée sur des actions

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS AU RENDEMENT

La Société a attribué à certains salariés des unités d'actions au rendement (« UAR »). Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis en vertu d'une attribution dépend dans la plupart des cas de l'écoulement du temps et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. À l'acquisition des droits, chaque salarié a le droit de recevoir un nombre d'actions de catégorie A sans droit de vote correspondant au nombre de ses UAR dont les droits sont acquis. La juste valeur moyenne pondérée de 20,75 \$ par UAR émise au cours de l'exercice considéré a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Cours de l'action	21,60	\$
Durée attendue	2,04	ans
Taux d'intérêt sans risque	1,19	%
Volatilité attendue	26,65	%
Rendement de l'action	1,95	%

Au 5 mai 2018, 471 693 UAR étaient en cours (861 933 en 2017). La charge de rémunération liée aux UAR pour l'exercice clos le 5 mai 2018 était de 4,3 \$ (néant en 2017).

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Au cours de l'exercice 2018, la Société a attribué 1 338 980 options aux termes du régime d'options sur actions des salariés de la Société, dans le cadre duquel des options sont attribuées pour l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote. La juste valeur moyenne pondérée de 3,62 \$ par option émise au cours de l'exercice a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Cours de l'action	19,43	\$
Durée attendue	7,99	ans
Taux d'intérêt sans risque	1,33	%
Volatilité attendue	22,44	%
Rendement de l'action	2,17	%

La charge de rémunération liée à l'émission d'options pour l'exercice clos le 5 mai 2018 s'est établie à 2,6 \$ (3,3 \$ en 2017). L'augmentation totale du surplus d'apport liée aux options sur actions s'est élevée à 2,6 \$ pour l'exercice clos le 5 mai 2018 (3,3 \$ en 2017).

Les options sur actions en cours au 5 mai 2018 ont été attribuées à des prix allant de 15,60 \$ à 30,87 \$, expirent entre juin 2018 et juin 2025 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 5,20 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2018 et 2017 se présentent comme suit :

	2018		2017	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 949 863	24,27 \$	3 655 322	25,94 \$
Attribuées	1 338 980	19,43	1 642 700	20,40
Exercées	(122 805)	22,26	–	–
Expirées	(749 971)	25,92	–	–
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(729 912)	23,45	(348 159)	23,51
Solde à la clôture	4 686 155	22,81 \$	4 949 863	24,27 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	2 301 032		2 110 743	

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours au 5 mai 2018 :

Année d'attribution	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée ¹⁾	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables au 5 mai 2018	Prix d'exercice moyen pondéré
2011	14 418	0,15	17,33 \$	14 418	17,33 \$
2012	10 392	1,16	18,13	10 392	18,13
2013	14 262	2,16	17,98	14 262	17,98
2014	1 387 806	3,16	26,30	1 387 806	26,30
2015	530 337	4,17	22,44	401 000	22,44
2016	354 659	5,17	30,04	179 871	30,04
2017	1 138 136	6,18	20,28	293 283	20,29
2018	1 236 145	7,18	19,46	–	–
Total	4 686 155	5,20	22,81 \$	2 301 032	25,01 \$

1) La durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée est exprimée en années.

NOTES ANNEXES**RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES**

Au premier trimestre de l'exercice 2017, la Société a mis en place un nouveau régime d'unités d'actions différées (« UAD ») à l'intention des salariés. Les droits rattachés aux UAD émises en faveur des salariés deviennent acquis en fonction de l'écoulement du temps et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. Au 5 mai 2018, il y avait 803 777 UAD en cours (578 444 en 2017) relativement à ce régime et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 8,2 \$ (1,9 \$ en 2017). La charge de rémunération liée aux UAD pour l'exercice clos le 5 mai 2018 s'est établie à 7,4 \$ (1,9 \$ en 2017).

Les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs honoraires sous forme d'UAD plutôt qu'en trésorerie. Le nombre d'UAD reçues varie selon le cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date du versement des honoraires ou de la rémunération de chaque administrateur ou salarié. Au 5 mai 2018, il y avait 198 240 UAD en cours (263 199 en 2017) et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 4,9 \$ (5,7 \$ en 2017). La charge de rémunération pour l'exercice clos le 5 mai 2018 s'établissait à 2,1 \$ (1,5 \$ en 2017).

En vertu des deux régimes d'UAD, les UAD dont les droits ont été acquis ne peuvent être rachetées tant que le porteur demeure administrateur ou salarié de la Société. La valeur de rachat d'une UAD correspond au cours de l'action de catégorie A sans droit de vote d'Empire au moment du rachat. La Société évalue de façon régulière l'obligation relative aux UAD selon le cours d'un nombre équivalent d'actions de catégorie A sans droit de vote et impute toute augmentation ou diminution de l'obligation aux frais de vente et charges administratives.

27. Transactions entre parties liées

La Société effectue des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et les principaux dirigeants. Elle détient une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux, évalués aux valeurs d'échange, se sont élevés à environ 199,7 \$ (195,8 \$ en 2017).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cette convention remplace la convention antérieure selon laquelle les charges engagées étaient comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts.

Le 4 juillet 2017, le FPI Crombie a remboursé ses débetures de second rang non garanties convertibles de série D à 5,00 %. En contrepartie de son investissement dans les débetures convertibles de série D, la Société a reçu 24,3 \$ à titre de paiement de capital et d'intérêts. Aucun profit ou perte n'a été comptabilisé au moment du remboursement. Au cours de l'exercice clos le 5 mai 2018, la Société a reçu du FPI Crombie des intérêts de 0,2 \$ (1,2 \$ en 2017).

Le 6 avril 2018, Sobeys et ses filiales entièrement détenues ont conclu une entente avec le FPI Crombie en vue de vendre un portefeuille de 11 immeubles, dont neuf ont été repris à bail. Cette transaction a rapporté à la Société et à ses filiales entièrement détenues un produit en trésorerie total de 88,1 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 13,2 \$, qui a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

Le 29 septembre 2017, Sobeys a vendu un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 6,4 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 0,2 \$, qui a été comptabilisé dans les autres produits des états consolidés du résultat net.

Le 29 juin 2016, Sobeys et ses filiales entièrement détenues ont conclu une entente avec le FPI Crombie en vue de vendre un portefeuille de 19 immeubles de détail et de les reprendre à bail, de vendre une participation de 50 % dans chacun de ses trois centres de distribution automatisés et de vendre deux parcelles de terrains non aménagés qui étaient auparavant détenus par Empire. Le FPI Crombie a également investi environ 58,8 \$ dans la rénovation et l'agrandissement de dix magasins de vente au détail de la bannière Sobeys déjà inclus dans son portefeuille. En plus de lui verser une contrepartie en trésorerie, le FPI Crombie a émis en faveur d'une filiale de la Société des parts de catégorie B de Crombie Limited Partnership (« CLP ») ainsi que des parts spéciales avec droit de vote du FPI Crombie s'y rattachant au prix de 14,70 \$ par part, pour une valeur de 93,4 \$. La filiale de la Société a ensuite vendu les parts de catégorie B de CLP qu'elle détenait à Empire, avec report d'impôt. Ces transactions conclues avec le FPI Crombie et Empire ont rapporté à Sobeys et à ses filiales entièrement détenues un produit en trésorerie totalisant 323,8 \$, et ont donné lieu à une perte avant impôt de 0,8 \$, qui a été comptabilisée aux états consolidés du résultat net. Le produit tiré des transactions a été affecté au remboursement des billets de premier rang non garantis.

Le 29 juillet 2016, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu, avant de reprendre à bail, un autre immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 26,4 \$. Cette transaction a donné lieu à un profit avant impôt de 2,1 \$ qui a été comptabilisé aux états consolidés du résultat net. Sobeys a également acheté un immeuble du FPI Crombie pour une contrepartie de 9,1 \$.

Au cours de l'exercice 2014, Sobeys a conclu une convention de crédit avec le FPI Crombie afin de financer en partie l'acquisition par Sobeys d'un immeuble en Colombie-Britannique. L'emprunt de 11,9 \$ portait intérêt au taux de 6,0 % et ne comportait pas de remboursements de capital. Le 5 mai 2017, Sobeys a vendu l'immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 31,1 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,0 \$, qui a été constaté aux états consolidés du résultat net. Le produit tiré de la transaction a été affecté au remboursement de l'emprunt.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des membres des principaux dirigeants :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	13,3 \$	9,7 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1,5	1,6
Indemnités de fin de contrat de travail	0,8	8,7
Paiements fondés sur des actions	9,8	14,8
Total	25,4 \$	34,8 \$

INDEMNITÉS

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

28. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants : i) s'assurer de liquidités suffisantes pour financer ses obligations financières et exécuter ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques; ii) réduire au minimum le coût du capital tout en tenant compte des risques et des conditions actuels et futurs du secteur d'activité et du marché ainsi que de ceux liés à la conjoncture économique; iii) maintenir une structure de capital optimale qui permette la souplesse financière nécessaire tout en assurant également la conformité avec toute clause restrictive financière; et iv) maintenir une notation de première qualité auprès de chaque agence de notation qui évalue la qualité du crédit de la Société. Les objectifs de la Société n'ont pas changé au cours de l'exercice clos le 5 mai 2018.

La Société surveille la structure de son capital et y apporte des ajustements, au besoin, à la lumière des variations de la conjoncture économique, des objectifs de ses actionnaires, des besoins de trésorerie de l'entreprise et de la conjoncture des marchés financiers.

La Société est d'avis que le total de ses capitaux permanents comprend toute dette portant intérêt, y compris les emprunts bancaires, la dette à long terme (dont la tranche à moins d'un an) et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le calcul s'établit comme suit :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	527,4 \$	134,0 \$
Dette à long terme	1 139,5	1 736,8
Dette consolidée	1 666,9	1 870,8
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(627,9)	(207,3)
Dette consolidée nette	1 039,0	1 663,5
Capitaux propres, après la participation ne donnant pas le contrôle	3 702,8	3 644,2
Capital sous gestion	4 741,8 \$	5 307,7 \$

Même si la Société n'inclut pas les contrats de location simple dans sa définition du capital, elle tient compte de ses obligations aux termes des contrats de location simple lorsqu'elle évalue le total de ses capitaux permanents.

Les principaux placements effectués par la Société visent notamment l'augmentation de la superficie de vente en pieds carrés de son réseau de magasins concrétisée par la construction, la rénovation, l'agrandissement et l'amélioration de magasins. Ces ajouts au réseau de magasins et modifications comprennent les améliorations locatives connexes ainsi que l'acquisition de terrains destinés à la construction de magasins futurs. La Société effectue des dépenses d'investissement dans les technologies de l'information et dans ses installations de distribution afin de soutenir son réseau de magasins en pleine expansion. De plus, la Société effectue des dépenses d'investissement afin de soutenir ses placements et autres activités. La Société compte en grande partie sur ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer son programme de dépenses d'investissement et la distribution de dividendes à ses actionnaires. Les flux de trésorerie sont renfloués, le cas échéant, par une dette supplémentaire ou par l'émission de capital-actions additionnel. Aucun changement n'a été apporté à ces objectifs dans l'exercice considéré.

La direction surveille certains ratios clés afin de gérer de façon efficace la structure du capital et les obligations au titre de la dette de la Société :

	5 mai 2018	6 mai 2017
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ¹⁾	31,0 %	33,9 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ²⁾	2,1 x	2,4 x
Ratio du BAIIA sur les charges financières ²⁾	8,1 x	7,5 x

1) Le capital total s'entend de la dette consolidée plus les capitaux propres, après la participation ne donnant pas le contrôle.

2) Le BAIIA et les charges financières reflètent le BAIIA et les charges financières pour chacun des exercices de 52 semaines clos aux dates indiquées. Le BAIIA correspond au bénéfice d'exploitation majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et les charges financières, aux charges d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti, majorées des pertes sur les couvertures de flux de trésorerie reclassées hors des autres éléments du résultat global.

Selon les conventions d'emprunt actuelles, la direction doit effectuer le suivi de trois clauses restrictives tous les trimestres afin d'assurer le respect des modalités des ententes. Ces clauses restrictives sont les suivantes : i) total de la dette ajustée/BAIIA, soit la dette consolidée nette plus les lettres de crédit, les garanties et les engagements, divisés par le BAIIA (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes); ii) dette sur les contrats de location ajustée/BAIIAL, soit le total de la dette ajustée plus huit fois le loyer divisé par le BAIIAL (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes); iii) ratio de couverture du service de la dette, soit le BAIIA divisé par les charges financières plus les remboursements de la dette à long terme (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes). Pendant l'exercice considéré, la Société se conformait à ces clauses restrictives.

REVUE FINANCIÈRE DES ONZE DERNIERS EXERCICES

Exercice clos en ¹⁾	2018	2017	2016 ²⁾³⁾	2015
Résultats financier (en millions de dollars)				
Ventes	24 214,6 \$	23 806,2 \$	24 618,8 \$	23 928,8 \$
Bénéfice (perte) d'exploitation	346,5	333,0	(2 418,5)	742,4
Charges financières, montant net	110,5	118,0	137,4	155,1
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	56,2	42,5	(441,3)	150,4
Participation ne donnant pas le contrôle	20,3	14,0	16,4	17,9
Bénéfice net (perte nette) ⁵⁾	159,5	158,5	(2 131,0)	419,0
Bénéfice net ajusté ⁵⁾	344,3	191,3	410,2	511,0
Situation financière (en millions de dollars)				
Total de l'actif	8 662,0	8,695,5	9 138,5	11 497,2
Dette à long terme (compte non tenu de la tranche échéant à mois d'un an)	1 139,5	1 736,8	2 017,0	2 230,2
Capitaux propres ⁵⁾	3 702,8	3,644,2	3 623,9	5 986,7
Données par action après dilution (\$ par action)				
Bénéfice net (perte nette) ⁵⁾	0,59	0,58	(7,78)	1,51
Bénéfice net ajusté ⁵⁾	1,27	0,70	1,50	1,84
Dividendes				
Actions de catégorie A sans droit de vote	0,420	0,410	0,400	0,360
Actions ordinaires de catégorie B	0,420	0,410	0,400	0,360
Valeur comptable	13,62	13,40	13,23	21,61
Cours de l'action de catégorie A sans droit de vote (\$ par action)				
Haut	26,15	22,56	30,79	31,60
Bas	18,74	15,00	20,23	21,67
Clôture	25,01	21,50	21,09	29,15
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution (en millions)	272,1	272,0	274,0	277,2

1) La clôture des exercices est le premier samedi de mai, ce qui correspond à la clôture d'exercice de Sobeys Inc. Les données financières des exercices 2008 à 2010, à l'exception des soldes présentés pour la situation financière de l'exercice 2010, ont été préparées conformément aux PCGR du Canada et n'ont pas été retraitées selon les IFRS. Les exercices 2011 et 2016 sont des exercices de 53 semaines.

2) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'état consolidé de la situation financière de la période écoulée.

3) Les montants ont été retraités. Voir la rubrique « Modifications de méthodes comptables adoptées au cours de l'exercice 2017 » du rapport de gestion annuel de 2017 pour un complément d'information.

4) Certain soldes ont été reclassés afin de tenir compte des changements dans les chiffres comparatifs de l'exercice 2011. Se reporter à la note 32 des états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2012 de la Société.

5) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

	2014	2013	2012	2011 ⁽⁴⁾	2010	2009	2008
	20 957,8 \$	17 343,9 \$	16 249,1 \$	15 956,8 \$	15 516,2 \$	15 015,1 \$	14 065,0 \$
	326,7	573,2	534,3	525,7	479,7	466,2	472,6
	131,4	55,4	59,9	75,4	72,5	80,6	105,8
	36,3	136,4	122,3	122,0	99,1	115,4	125,9
	8,0	9,1	12,7	9,0	5,6	8,3	12,8
	235,4	379,5	339,4	400,6	301,9	264,7	315,8
	390,6	390,7	322,7	303,2	284,5	261,7	242,8
	12 236,6	7 140,4	6 913,1	6 518,6	6 248,3	5 891,1	5 729,4
	3 282,1	915,9	889,1	1 090,3	821,6	1 124,0	1 414,1
	5 700,5	3 724,8	3 396,3	3 162,1	2 952,4	2 678,8	2 378,8
	0,98	1,86	1,66	1,96	1,47	1,34	1,60
	1,62	1,91	1,58	1,48	1,39	1,33	1,23
	0,347	0,320	0,300	0,267	0,247	0,233	0,220
	0,347	0,320	0,300	0,267	0,247	0,233	0,220
	20,59	18,27	16,66	15,49	14,36	13,02	12,03
	27,75	22,88	21,00	19,71	17,98	18,26	18,40
	21,68	17,85	17,57	17,02	13,23	12,21	11,80
	22,88	22,86	19,21	18,05	17,66	16,33	13,08
	240,6	204,2	204,2	204,6	205,4	197,4	197,2

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS

Empire Company Limited

115 King Street
 Stellarton (Nouvelle-Écosse)
 B0K 1S0
 Téléphone : 902 752-8371
 Télécopieur : 902 755-6477
 www.empireco.ca

Relations avec les investisseurs et renseignements

Les actionnaires, les analystes et les investisseurs sont priés de faire part de toute demande de renseignements financiers à :

Courriel : investor.relations@empireco.ca

Les communications relatives aux relevés des investisseurs, y compris les changements d'adresse ou de propriété, les certificats perdus et les formulaires aux fins de l'impôt, doivent être adressées directement à l'agent des transferts et à l'agent comptable des registres de la Société, Société de fiducie AST (Canada).

Site Web de la société affiliée

www.sobeyscorporate.com

Agent des transferts

Société de fiducie AST (Canada)
 Services aux investisseurs
 C.P. 700, succursale B
 Montréal (Québec)
 H3B 3K3
 Téléphone : 1 800 387-0825
 Courriel : inquiries@astfinancial.com

Envois multiples

Il se peut que les actionnaires ayant plus d'un compte reçoivent du courrier pour chaque compte. Dans ce cas, ils doivent communiquer avec Société de fiducie AST (Canada) au 1 800 387-0825 pour mettre fin aux envois multiples.

Assemblée annuelle des actionnaires

13 septembre 2018 à 11 h (HAA)
 Cinéma Cineplex
 612 East River Road
 New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

Dates de clôture des registres et dates de versement des dividendes pour l'exercice 2019

Date de clôture des registres	Date de versement
13 juillet 2018	31 juillet 2018
15 octobre 2018*	31 octobre 2018*
15 janvier 2019*	31 janvier 2019*
15 avril 2019*	30 avril 2019*

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Actions en circulation

Au 28 juin 2018	
Actions de catégorie A sans droit de vote	173 548 969
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote	98 138 079

Inscription des actions

Bourse de Toronto

Symbole boursier

Actions de catégorie A sans droit de vote – EMP.A

Banques

Banque Scotia
 Banque de Montréal
 MUFG Bank, Ltd.
 Banque Canadienne Impériale de Commerce
 Banque Nationale du Canada
 Rabobank Nederland
 Banque Royale du Canada
 Banque Toronto-Dominion
 Caisse Centrale Desjardins

Avocats

Stewart McKelvey
 Halifax (Nouvelle-Écosse)

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
 Halifax (Nouvelle-Écosse)



EMPIRE
COMPANY LIMITED

www.empireco.ca

